Collection « *Mémoires africaines* »

BOYE ALASSANE HAROUNA

J'ÉTAIS À OUALATA

Le racisme d'État en Mauritanie

Préface par Samba Thiam

Éditions L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) – CANADA H2Y 1K9

ISBN : 2-7384-7329-6

Préface

J'ai rencontré l'homme en prison, la prison de Oualata dont il est question dans ce livre.

Un tempérament autonome, quelques traits de caractère partagés avaient, peut-être, fini par nous rapprocher. Il nous arrivait, assez souvent, de nous retrouver en (trio) lorsque surgissait une situation extraordinaire dans notre vie de prisonniers.

Nous nous concertions alors pour l'analyser et élaborions des stratégies de réponses, savamment distillées, en vue de créer les conditions d'un consensus de groupe.

Ce n'était pas toujours chose aisée !

Cette complicité ainsi créée avait fini par faire naître entre nous une estime réciproque qui, je crois, me vaut le privilège de rédiger cette préface.

Je dois d'emblée rendre un hommage mérité à Alassane d'avoir le premier apporté, pour la postérité, son témoignage sur cette triste séquence de l'histoire politique de notre pays.

Le fort de Oualata dont il est question dans ce livre est situé en Mauritanie.

Battue par les vents, balayée par les sables, large comme deux fois la France, accrochée sur le flanc occidental du continent africain, la Mauritanie est une République Islamique indépendante depuis 1960.

Sa population bi-raciale, estimée à 2 500 000 habitants, est répartie en deux communautés. Les Arabo-berbères ou « Bidan » appelés aussi Maures blancs, minoritaires. Les Négro-Mauritaniens (Halpulaars, Wolofs, Soninkés, Haratin), autochtones, majoritaires et pourtant discriminés et exclus. Un sous-groupe au statut particulier (les Haratin), descendant d'anciens esclaves noirs, devenu *ipso-facto* culturellement maure, en tout cas hassanophone[1].

Il faut comprendre que ce pays reste encore tiraillé entre des aspirations à la modernité et des anachronismes du moyen-âge, comme l'esclavage.

---

1. *Hassan* : noble guerrier descendant des Arabes Mâquil (cf. Pierre Gourou, *L'Afrique*, Hachette, 1967 (note de l'éditeur).

Dans la coexistence de ces deux communautés, une cohabitation qui aurait pu être harmonieuse, n'eussent été les politiques nocives et funestes de régimes à l'origine de toutes les crises répétitives et cycliques qui mettent à rude épreuve la vie en commun.

Pour avoir osé poser ce problème de cohabitation, pour avoir osé s'exprimer, oser penser remettre en cause un Système et un État à fondement raciste, des cadres noirs, civils et militaires, se verront injustement arrêtés et jetés brutalement en prison pendant de longues années.

Ce que fut leur histoire toute récente, la cause de leur révolte, le contexte de leur arrestation et libération, le calvaire enduré pendant ces longs mois interminables, leurs gestes, leurs pensées dans cette période cruciale, c'est tout cela que tente de nous faire revivre l'auteur.

Et il le réussit très bien... dans un style alerte et clair, propre et osé qui bouscule les règles classiques et conformistes de l'écriture ; à travers une maîtrise de la langue, le mot juste, des réflexions singulières, un tantinet philosophiques, le tout porté par de longues phrases qui tonnent, sourdes et cadencées, comme l'écho amorti d'un obus lointain.

Sous sa plume, les acteurs du drame, déjà lointain, s'animent, revivent dans ce décor sinistre de cliquetis de chaînes où des hommes-fantômes trouvent la force de rire, ou plutôt de vivre, alors que la mort rôde.

Ce n'était pas KIDAL, ce n'était pas TAZMAMART, ni le bagne de CAYENNE, mais c'était terrible ! Et l'évasion fut nécessaire pour la survie.

J'ai admiré l'auteur d'avoir su taire le côté vil et mesquin du prisonnier.

En fait, « J'étais à Oualata » relève d'un défi pour symboliser un double refus : refus de se laisser museler, réduire au silence envers et contre tout ; refus de l'oubli dans lequel ce Régime voulait reléguer ces problèmes vitaux !

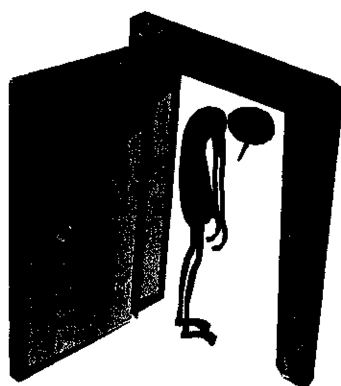
Ce livre constitue, surtout, la preuve éclatante de l'échec cuisant du tyran qui a cru, par la force et l'humiliation, briser à jamais la volonté de ces adversaires politiques... briser jusqu'au ressort psychologique et moral de leurs personnalités. En vain.

Par cet acte posé, Alassane vient de combler un vide formidable dans l'action de ces anciens « locataires » du fort qui, loin de céder, continuent le combat.

Samba THIAM
Inspecteur de l'Enseignement.
Président des F. L. A. M.
(Forces de Libération Africaines de Mauritanie)

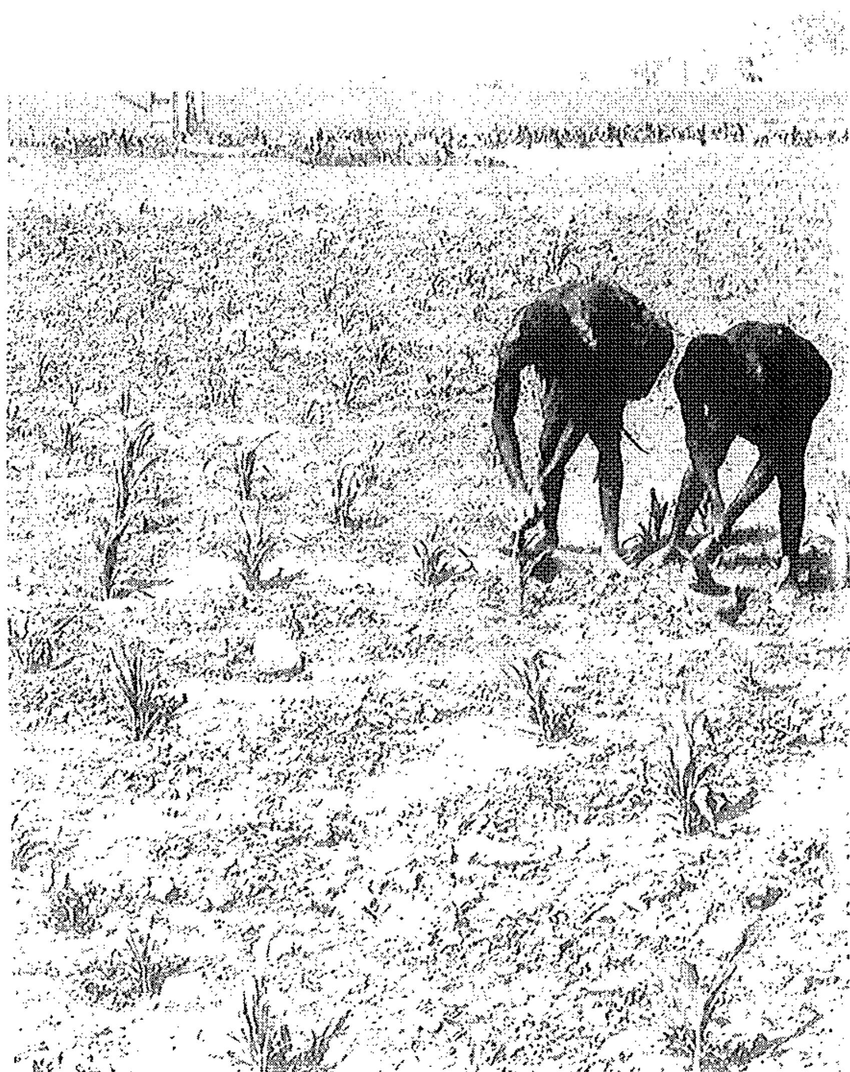
BOYE Alassane Harouna

J'ETAIS A OUALATA



ou

L'autre visage du racisme d'Etat en Mauritanie



Aux lieutenants Sarr Amadou, Sy Saïdou, Bâ Seïdy, Bâ Abdoul Khoudouss,

A Ten Youssouf Gueye, Djigo Tabssirou, Bâ Alassane Oumar,

A Toutes les victimes du racisme et de l'exclusion.

Mes remerciements à Bénédicte Bouchet,
ma formatrice en informatique,
dont le dévouement et les conseils techniques
permirent l'impression du manuscrit
dans les délais souhaités.

Walata

Geyyelle min tonggiraama
No sasa min kabbiraama
Nder oto buumaado min mbeddaama
Walata min ndumboyaama
Banndiraabe e musibbe min ngoddinaama
Jamma e nyalawma, nankata ufdo, luubdo min nyamminaama
Kala sifa musibbaaji min kollaama
no daaba, bidonaaji e kaaye min ndimndaama
berde peri kono gite peeri
Sikki alaa faandaare gano feeni...
Kono Alla gaynaani
Ko wona Alla fof ko meere.

Oualata

Menottes aux poignets.
Attachés comme des besaces.
Dans un camion bâché nous fûmes entassés.
A Oualata nous fûmes emprisonnés.
Des nôtres, nous fûmes isolés.
Pour toute nourriture, de jour comme de nuit,
Nous n'eûmes qu'une pâte de riz avarié, nauséabond.
Toutes espèces de misères on nous fit : tortures, insultes, humiliations.
Telles des bêtes de somme, on nous fit transporter bidons et pierres.
Au fond de nos âmes meurtries une lumière s'est faite.
Pas de doute : la volonté du pouvoir raciste était claire.
Mais elle s'est heurtée à la volonté divine.
En somme, il n'y a que celle-ci qui compte.



A l'occasion d'une rencontre à l'état-major de l'armée en 1985

De gauche à droite les lieutenants Sarr Amadou exécuté le 06/12/1987 à Jreïda ; Soumaré Abdoul Aziz accusé de complot en 1990, fut emprisonné et révoqué de l'armée ; Boye Alassane Harouna.



Place du Trocadéro, le 6 septembre 1997

Six rescapés de la prison de Oulata

De gauche à droite : Oumar Moussa Bâ, Ibrahim Abou Sall, Ousmane Abdoul Sarr, Alassane Harouna Boye, Mamadou Yerro Kane, Chouheïbou Ly.

En marge de la manifestation de protestation contre la visite en Mauritanie du président Chirac les 5 et 6 septembre 1997.

Introduction

Septembre 1986 : des intellectuels négro-africains membres du mouvement F.L.A.M. (Forces de Libération Africaines de Mauritanie), publient un document intitulé *Manifeste du négro-mauritanien opprimé*. Dans ce document, ils mettent à nu, faits et chiffres à l'appui, l'ensemble du dispositif politique, économique, culturel et financier de la politique de discrimination raciale et d'exclusion de l'entité négro-africaine de Mauritanie.

Cette politique, s'il est vrai qu'elle n'atteint son paroxysme que dans la période comprise entre septembre 1986 et décembre 1991, s'il est vrai que son application ignominieuse et macabre par le colonel Taya et son équipe a généré les violations des Droits de l'Homme encore jamais connues dans ce pays, il demeure hélas indéniable qu'elle fut conçue et appliquée pendant dix-huit ans, de 1960 à 1978, par Moctar ould Daddah et son équipe.

Cependant, cette politique raciale fut exécutée avec tellement de finesse que, quoique ses fruits inéluctables fussent suicidaires pour les négro-africains, elle n'était perçue, appréhendée dans toutes ses dimensions, à l'intérieur du pays, que par une faible poignée de l'élite négro-africaine, à l'extérieur, par aucun observateur. Et pour cause.

Deux facteurs, l'un de politique intérieure, l'autre de politique extérieure, combinés avec doigté et constance par Daddah, occultèrent l'essence de la dynamique de marginalisation et d'exclusion de la communauté négro-africaine :

– Au plan interne : l'illusion d'un équilibre intercommunautaire, d'une participation des négro-africains à la gestion des affaires nationales était créée et entretenue par une politique magistrale de dosage dans l'attribution des responsabilités politiques et administratives. Ainsi, sous le règne de Daddah, enregistrait-on un taux de pourcentage important de né-

gro-africains dans les appareils exécutif et législatif. Mieux, la mystification était poussée jusqu'au point de faire occuper par des négro-africains certains postes-clés : ministère de la Défense nationale, présidence de l'assemblée Nationale, ministère des Affaires Étrangères, ministère de l'Intérieur.

Appliquée avec brio et esprit de suite, cette politique insidieuse de dosage était devenue avec Daddah, l'un des traits dominants des mœurs politiques en Mauritanie. Du coup, l'opportunisme, l'égoïsme, la vénalité de l'écrasante majorité de l'élite noire de l'époque aidant, cette politique porta ses fruits. « Moi ou personne d'autre » semblait être la devise tacite religieusement suivie par bon nombre de cadres et d'intellectuels négro-africains. Peu importait le sort des autres, pourvu que l'on fût bien « casé ».

Résultat : on se contentait des miettes politiques (quelques postes de responsabilités) dont on tirait vanité, et on se prélassait dans le confort fictif qui en découlait. Ainsi, on perdait de vue l'essentiel, l'avenir de toute une communauté, pour s'accrocher coûte que coûte au quotidien, à l'accessoire. Les intérêts majeurs de la communauté se trouvaient ainsi sacrifiés par ceux-là mêmes qui devaient en être les défenseurs : son élite.

Au plan extérieur, Daddah développa une diplomatie tous azimuts qui permit à la Mauritanie de nouer de solides relations avec beaucoup de pays. Hormis le Maroc qui ne reconnaîtra l'indépendance de la Mauritanie qu'en 1969 (9 ans après l'indépendance de la Mauritanie), des relations de coopération et de bon voisinage étaient établies avec tous les pays voisins. Se plaçant à égale distance entre le monde arabe et l'Afrique Noire, la Mauritanie s'efforça de jouer son rôle naturel et historique de trait d'union entre les deux.

Aucun indice fondamental dans la politique étrangère de la Mauritanie ne permettait de soupçonner une inclination politique en faveur du monde arabe au détriment de l'Afrique noire. Aucun facteur, dans la politique extérieure, ne permettait de déceler l'instauration à l'intérieur du pays d'un racisme d'État qui, il est vrai, était encore en gestation.

Et l'observateur étranger qui, faisant de la politique étrangère d'un pays un miroir, un instrument d'analyse de l'orientation de sa

politique intérieure, n'aurait pas perçu ce paradoxe, cette antinomie entre la politique étrangère et la politique intérieure de la Mauritanie : développement de relations équilibrées entre le monde arabe et l'Afrique Noire au plan extérieur, et, instauration au plan intérieur, par une politique de discrimination raciale contre les négro-africains, de rapports déséquilibrés entre les communautés arabo-berbère et noire.

Contre la politique de discrimination raciale qui prenait corps à l'intérieur du pays, à quelle réaction du monde extérieur pouvait-on raisonnablement s'attendre ? Aucune. D'autant que l'environnement politique international ne s'y prêtait guère. Le monde traversait les années 60. Elle était encore très lointaine, voire impensable, la notion actuelle du devoir d'ingérence. Et si le respect des Droits de l'Homme constituait une préoccupation des pays occidentaux, Il n'en était pas tenu compte dans leurs relations avec les États africains. Après l'octroi des indépendances dans les années soixante, les puissances occidentales se souciaient beaucoup plus de s'assurer l'allégeance des dirigeants africains que des problèmes intercommunautaires qui allaient se poser. L'occident se blottissait derrière le fameux principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des états. Et fermait les yeux sur les idioties politiques des dirigeants africains aussi longtemps que ceux-ci ne remettaient pas en cause (cas peu fréquents) les intérêts occidentaux.

Il appartenait donc, tout d'abord et avant tout, aux premières victimes du système ségrégationniste — les Négro-Africains — qui s'édifiait dans le pays, de tirer sur la sonnette d'alarme. De réagir à temps, avec énergie et continuité contre le mal racial.

Or, contre ce système en gestation, puis contre son développement tentaculaire dans tous les secteurs de l'activité nationale, après celui vital de l'enseignement où l'arabisation fut imposée aux Noirs, aucune voix[2] de révolte ne s'est élevée. Aucune tentative de

2. La période antérieure à l'indépendance (28 novembre 1960) n'est pas visée. Déjà, l'U.G.O.F (Union Générale des Originaires du Fleuve) créée le 31 mars 1957 à Dakar et L'U.N.M (Union Nationale Mauritanienne) née en juillet 1959 et qui était une section du P.F.A (Parti Fédéral Africain) avaient fait entendre leurs voix. Ces deux organisations avaient très tôt compris les périls

protestation systématique ne fut entreprise de la part de l'élite négro-africaine de l'époque.

Réconfortante et de taille, il faut souligner pour la postérité cette exception : l'acte historique des dix-neuf cadres négro-africains, signataires du document dit des 19, suite aux remous raciaux de 1966, eux-mêmes consécutifs à la politique de l'arabisation dans l'enseignement du secondaire.

Ce document, qui dénonçait systématiquement l'orientation politique raciale entreprise par Daddah, constitue sans nul doute, après l'indépendance, la première action d'éclat, concertée et organisée, menée par des négro-africains pour réagir contre le racisme d'État.

Trente-trois ans après sa publication, en 1966, ce document d'une perspicacité politique remarquable conserve aujourd'hui encore, au regard de la situation politique du pays, toute son actualité.

qui planaient sur la composante négro-africaine dans le cadre d'une cohabitation à l'intérieur d'un état unitaire. L'U.N.M avait même prôné la participation de la Mauritanie à la fédération du Mali qui regroupait le Mali et le Sénégal en 1959.

OCTOBRE 1987

Inoculé depuis l'ère daddahienne dans toutes les institutions de l'État, le virus du racisme avait fini par gagner l'armée nationale.

L'incorporation des Noirs s'y faisait désormais au compte-gouttes. Et ceux qui s'y trouvaient déjà étaient victimes de plusieurs obstacles sciemment dressés sur leur chemin, sinon pour empêcher, du moins pour ralentir leur accession à la haute hiérarchie militaire.

Blocages au niveau des stages, retards non justifiés dans l'avancement, échecs abusifs et programmés aux examens, c'était cela le lot quotidien des militaires négro-africains.

L'introduction en 1987 de l'arabe dans les épreuves du brevet de capitaine, n'avait au fond d'autre but que de barrer le chemin aux officiers négro-africains au statut d'officier supérieur. Sinon, comment concevoir qu'on pût imposer à des candidats des épreuves dans une langue qu'ils n'ont pas maîtrisée dans leurs études scolaires et qui n'a pas été celle de leur formation militaire.

Mais le comble était que certains militaires négro-africains, surtout officiers, étaient suspectés de racisme. Souvent, ils se voyaient (le ridicule ne tue pas dit-on) collés l'étiquette de racistes par ceux-là mêmes qui faisaient du racisme le leitmotiv de leur pratique quotidienne.

C'est dans ce contexte politique, professionnel et psychologique d'ensemble, qu'un groupe restreint de six jeunes officiers, sous l'impulsion et la direction de feu le lieutenant Sarr Amadou, décida de créer, en 1985, une organisation militaire clandestine.

Ce groupe se composait entre autres officiers des lieutenants Sarr Amadou, Bâ Abdoul Khoudouss, Sy Saïdou, Bâ Seydi. Son but : prendre le pouvoir une fois les conditions réunies, en vue de rétablir l'équilibre communautaire dangereusement rompu.

Cependant, la frustration de plus en plus croissante, l'indignation de plus en plus grandissante et généralisée des militaires négro-africains imposèrent l'urgence d'un choix définitif entre deux options :

1) Le maintien de celle définie par le noyau dirigeant dès sa création, à savoir : bâtir une solide organisation militaire au niveau national, constituer ainsi progressivement, mais sûrement, une force capable, le moment venu, de prendre le pouvoir avec le maximum de chances de réussite. Le cas échéant, et dans la perspective d'un bouleversement politique radical tel que « le pouvoir soit dans la rue », se présenter comme une force incontournable, avec laquelle il faut compter.
   Cette option exigeait, pour sa concrétisation, de la patience, donc du temps, et surtout du sang froid. Elle exigeait aussi des capacités organisationnelles d'autant plus exceptionnelles que la suspicion et la délation étaient élevées dans l'armée au rang de système de commandement. Quoique extrêmement difficile à suivre, eu égard à l'ambiance qui prévalait dans l'armée, cette option était manifestement celle qui cadrait le plus avec le stade atteint par l'évolution de la conspiration.
2) Compter sur les forces déjà disponibles, travailler dans l'optique d'un coup d'État immédiat sitôt les conditions réunies. Cette option, était cautionnée par la quasi-totalité des officiers membres du noyau dirigeant. Mieux, elle fut maintenue avec force en dépit des bavures nombreuses et indiscrétions intolérables qui se manifestèrent depuis août 1987, soit deux mois avant les arrestations du 22 octobre 1987.

Dès lors, tous les efforts, toutes les activités furent orientées vers un seul but : renverser le régime le plus tôt possible.

Le coup d'État fut programmé pour la nuit du 22 octobre 1987. Les arrestations eurent lieu dans la matinée du 22 octobre 1987, soit quelques heures avant son exécution.

Les auteurs du putsch et sa préparation

Le coup d'État du 22 octobre 1987 des militaires négro-africains fit couler beaucoup de salives. Il posa nombre d'interrogations. Nous en retiendrons trois qui reviennent souvent dans les commentaires qui nous semblent dignes d'intérêt.

1) Les auteurs du coup d'État étaient-ils oui ou non une aile militaire des F.L.A.M. ? Autrement dit, étaient-ils reliés aux F.L.A.M. au sens structurel, au sens où ils recevaient de cette organisation des directives politiques ?

A aucun moment il n'y a eu de rapport, ni à titre de consultation politique pure, encore moins de rapports organisationnels entre les F.L.A.M. et les auteurs du coup d'État du 22 octobre 1987.

Les F.L.A.M. naquirent en 1983 de la fusion de quatre organisations : O.D.I.N.A.M. (Organisation pour la Défense des Intérêts des Négro-africains de Mauritanie), M.P.A.M. (Mouvement Populaire Africain de Mauritanie), U.D.M. (Union Démocratique de Mauritanie), M.E.E.N. (Mouvement des Élèves et Étudiants Noirs).

En septembre 1986, tous ses principaux responsables furent arrêtés, torturés, jugés et emprisonnés à la suite de la publication du manifeste du négro-Mauritanien opprimé. A aucun moment, durant la période comprise entre la création des F.LA.M. et l'arrestation de ses dirigeants, il n'y eut entre cette organisation et les putschistes de contacts ni formels ni informels. Pas plus qu'il n'y en eut entre 1986 et octobre 1987, date de l'arrestation des putschistes. Puisque, privés de leur direction emprisonnée, les militants des F.L.A.M. qui avaient échappé aux rafles de septembre 1986, soumis à une véritable chasse à l'homme, avaient pris le chemin de l'exil. Sur le plan national, les F.LA.M. étaient pratiquement déci-

mées. Qu'il y eut, à cette époque, contacts entre elles et une quelconque organisation est simplement inconcevable.

L'idée que le pouvoir voulut faire accroire, – les putschistes étaient une aile militaire des F.L.A.M. – ne repose sur aucun fondement. Aucun élément de l'enquête ne fait état d'une telle relation F.L.A.M-putschistes.

La vérité est que le pouvoir commençait à en avoir assez des agissements de ces « petits nègres » : septembre 1986, ils osent braver le pouvoir en dénonçant ouvertement son système politique racial. Pour lui c'était déjà trop. Voilà que maintenant ils osent franchir le seuil de l'intolérable : tenter de prendre le pouvoir. Suprême sacrilège dont les auteurs méritent un châtiment exemplaire de nature à tuer pour de bon toute velléité de récidive. Taya et Djibril ould Abdallah (à l'époque ministre de l'intérieur) voulaient frapper très fort. Il leur fallait donc présenter à l'opinion publique nationale et internationale le coup d'État du 22 octobre 1987 comme le produit d'une vaste conspiration conçue et exécutée par la communauté négro-africaine, à travers les F.L.A.M. et les putschistes.

Ainsi apparaît-il clairement que l'obstination du pouvoir à accréditer la thèse d'un lien F.LA.M-putschistes procède-t-elle d'une logique justificative à ses yeux, d'une répression massive et d'une purge généralisée des négro-africains.

Dans la foulée du coup d'État, plusieurs centaines de négro-africains civils et militaires furent soit arrêtés, soit assignés à résidence, soit relevés de leur fonction, ou simplement congédiés. Parce qu'ils étaient noirs.

Cela étant dit, la jonction politique à un moment ou à un autre, sous une forme ou une autre, entre les F.L.A.M et les putschistes, était à terme inéluctable, n'eussent été les arrestations des uns en 1986 et des autres en 1987. Comment du reste, pouvait-il en être autrement, dès lors que les uns et les autres réagissaient contre un même état de faits : un système politique raciste, et aspiraient à un même idéal : l'avènement d'un véritable équilibre communautaire dans le pays. Mais prendre cette certitude, fruit d'une analyse des mobiles et des aspirations politiques des uns et des autres, comme une réalité déjà palpable, en faire de surcroît un chef d'accusation,

c'est faire à dessein de l'amalgame à des fins politiques inavouées. C'est ce que fit le pouvoir. C'est ce que firent aussi, comme pour se faire l'écho du pouvoir, certaines formations politiques, notamment le M.N.D. (Mouvement National Démocratique). D'ailleurs ce dernier, comme s'il voulait exhorter le pouvoir à châtier sévèrement les putschistes, condamna avec virulence, dans une déclaration datée du 8 novembre 1987 le coup d'État qu'il considéra comme ayant apporté le « feu dans la maison commune ». L'histoire évaluera un jour l'influence réelle qu'une telle position, prise au cœur même de l'événement en question, exerça sur le verdict trop sévère qui sanctionna le 03 décembre 1987, le procès des putschistes négro-africains à Jréïda.

2) Pourquoi avoir exécuté le coup d'État en dépit de nombreuses considérations qui en exigeaient l'ajour-nement, sinon le report ?

Deux facteurs expliquent cette décision :

A) Une analyse unilatérale de la situation conduisit à une conclusion, juste à l'époque, mais partielle, donc porteuse d'inconnues. En effet, seul était pris en compte dans cette analyse l'aspect « pouvoir », notamment dans les domaines suivants : effet de surprise, extrême vulnérabilité des points stratégiques de la capitale, facilité de neutralisation des principales formations militaires stationnées à Nouakchott.

Cette analyse, quand elle n'omettait pas carrément des questions importantes liées aux préparatifs, à l'organisation et à la coordination des différentes phases du coup d'État, ne les prenait en charge que trop superficiellement. Ainsi, si l'hypothèse d'un échec après le déclenchement du coup d'État et la conduite à tenir en ce cas étaient envisagées, celle d'un échec consécutif à des arrestations avant l'exécution du coup d'État (comme ce fut le cas le 22 octobre 1987), ne le fut jamais. En outre, les critères très sélectifs qui étaient à la base du recrutement des putschistes ne furent pas respectés rigoureusement. Conséquence : des éléments qui devaient être tenus à l'écart se retrouvèrent au cœur de la conspira-

tion. Ils causeront beaucoup de préjudices, avant et pendant les arrestations, et tout au long de la détention.

Et, par leur engagement politique post-carcéral, ils renieront de fait, ce pour lequel ils se sont fait emprisonner.

B) Le deuxième facteur relève de la mystique.

Dans le cœur et dans l'esprit des auteurs du coup d'État, la mystique occupe une place de choix. Dans leur vie, elle est donnée constante, dans leur culture un élément central. Elle est un axe référentiel, une source d'inspiration.

Aucun projet important n'est entrepris, aucun choix décisif n'est fait sans une consultation d'ordre mystique. Elle est pour ainsi dire, comme des feux de signalisation. On s'engage, on stoppe, ou on rebrousse chemin selon que les feux sont au vert ou au rouge. De ce point de vue, il était inconcevable que le coup d'État fût conçu et exécuté sans s'y référer. Ce qui fut fait à travers la consultation de marabouts.

Mais les pronostics obtenus d'une telle consultation n'étaient fiables que faits par un marabout expert, dépositaire de connaissances ésotériques, ce qui n'était pas le cas. Mais, malgré cela, les prévisions et indications ainsi obtenues furent prises pour argent comptant. Elles incitaient à l'optimisme quant au succès de l'entreprise, ce qui renforça davantage chez les putschistes la conviction que le fruit était mûr. Et qu'il allait tomber pour peu que l'on secouât la branche, ce qui, dans le contexte de l'époque n'était pas faux. Mais fallait-il encore que l'on mît de son côté toutes les chances. Hélas il n'en était rien, malgré la qualité et l'originalité de la conception du putsch, la méticulosité et la hardiesse qui caractérisèrent bien des aspects de ses préparatifs.

Des questions essentielles occultées, d'autres effleurées au lieu d'être approfondies, un relâchement incroyable dans la vigilance, le sentiment d'être à l'abri de tout danger, le fait de se croire exonéré de toute précaution et, parfois même, un certain « m'as-tu vu » furent les conséquences graves de cette insuffisance analytique et de cette référence aveugle à la mystique.

Face aux failles réelles du dispositif de sécurité à Nouakchott, seuls semblaient compter pour les putschistes leur

détermination et leur enthousiasme débordant. Dès lors, rien, sauf la réalité douloureuse de l'échec, ne semblait pouvoir ni les arrêter, ni les détourner de leur objectif. Ils y allèrent tout droit, les yeux presque fermés, mais résolus et altiers, comblés par la satisfaction morale d'accomplir un devoir noble et sacré.

3) Le pouvoir savait-il, avant les arrestations du 22 octobre 1987, qu'un coup d'État se préparait ?

Certains ont affirmé que le pouvoir était au courant de la conspiration et qu'il s'était réservé le choix du moment des arrestations.

Cette hypothèse ne résiste à aucune analyse. Elle ne cadre pas avec la nature du pouvoir de Taya, dont on sait qu'en cette matière il n'a pas pour habitude de verser dans le détail, ni d'accorder le moindre sursis à ses adversaires. Bien au contraire. Sa longévité politique ne tient-elle pas à ce qu'il a su très tôt, dès les premiers mois de son accession au pouvoir, se débarrasser systématiquement de tous ceux qui étaient susceptibles de lui porter ombrage, de le détrôner.

Les deux hommes forts du pouvoir en 1987, Taya et Djibril ould Abdallah, savaient, pour avoir failli perdre leur vie lors du coup d'État des officiers libres du 16 mars 1981, qu'on ne joue pas à cache-cache[3] avec des putschistes. Et que, quelque raison que l'on eut pour retarder leur arrestation, il vaut toujours mieux le faire à temps.

---

3. Le 16 mars 1981, à la tête de son commando, le colonel Kader venu du Maroc, franchit le portail de l'état-major de l'armée. N'ayant rencontré aucune résistance, connaissant parfaitement bien les lieux, il se retrouva très vite dans le bureau du colonel Taya, alors chef d'état-major. Il le trouva vide, mais seulement en apparence : le colonel Taya se trouvait caché à l'intérieur d'une armoire. Dans sa précipitation pour se cacher, il fut trahi par le pan de sa veste. Celui-ci, coincé entre la porte et le cadre de l'armoire était nettement visible. Son fusil Kalachnikov à la main, le colonel Kader le fit sortir de sa cachette en le tirant par le col de sa veste.
Au même moment, le colonel Djibril ould Abdallahi, à l'époque adjoint au chef d'état-major, après un long détour, s'était retrouvé dans un des magasins d'armement de l'état-major. Là, devenu magasinier, il se mit à distribuer des armes aux soldats, au lieu de prendre le commandement de l'armée et d'organiser la contre-attaque, son chef étant pris en otage.

Aux heures fastes où il filait son plus bel amour, le couple Taya-Diibril avait une telle phobie de coup d'État que jamais, le sachant en préparation, il n'aurait toléré pour ses auteurs un seul instant de répit.

Non ! Le pouvoir ne savait rien. En dépit des indiscrétions qu'il y a eu, il était frappé de cécité et de surdité quasi-totales au moins jusqu'au 20 octobre 1987.

Plusieurs indices indiquent qu'il n'a pu avoir connaissance de l'imminence d'un coup d'État que le 21 octobre 1987, soit vingt-quatre heures avant les arrestations.

1 - Ce jour, Taya téléphone au chef d'état-major national, le lieutenant-colonel Ahmed ould Minnih pour lui dire de faire le ménage au sein de ses troupes car un putsch se prépare.
2 - Moins d'une semaine avant les arrestations, un officier, dont nous tairons le nom, qui servait en dehors de la capitale, arrive à Nouakchott. Il contacte un lieutenant, ami à lui. Pour la commodité du récit, nous appellerons le premier (le contactant) Kamil. Le second (le contacté) Walid.

Kamil demande à son ami s'il est au courant d'une certaine rumeur de coup d'État de militaires négro-africains en préparation. Walid, bien au fait de la conspiration dont il faisait partie, lui répond n'avoir jamais entendu pareille chose. Il feint l'étonnement devant la « révélation ». Alors, Kamil, bien décidé à en avoir le cœur net, accule son ami par une attaque frontale : « Non seulement, lui dit-il, tu es au courant, mais tu fais partie des conspirateurs ». Walid tient bon. Nie catégoriquement. Obstiné, Kamil met son espièglerie au service de son information dont il savait l'exactitude. Il prend Walid par les sentiments. Parle de leur amitié, de leur fraternité. S'indigne de ce que non seulement Walid ne l'a pas associé à un tel projet, voilà que maintenant qu'il l'avait su, il continue de nier pour le lui cacher. Fait remarquer que c'est là une attitude inexplicable entre amis. Ainsi finit-il, les faiblesses de son ami aidant, à obtenir les aveux qu'il voulait.

Il est établi qu'à la suite de cet entretien, et moins de soixante-douze heures avant les arrestations, Kamil a franchi les grilles de la présidence avant de quitter Nouakchott pour rejoindre sa formation d'attache.

Il est tout aussi établi que Kamil était un agent des services de renseignements généraux de la présidence. Et qu'à ce titre il était titulaire d'une carte des dits services de renseignements. Cette carte était encore en sa possession au moins jusqu'aux événements tragiques d'avril 1989.

L'acharnement de Kamil à extorquer à Walid des aveux, sa présence à Nouakchott pour une durée aussi brève sans raison évidente, à l'aube des arrestations, alors que son appartenance aux services de renseignements généraux est avérée, sa visite à la présidence qui précéda de peu l'appel téléphonique de Taya au chef d'état-major de l'armée annonçant un putsch en préparation, tout ceci forme un ensemble de faits accablants le désignant comme auteur de la dénonciation des putschistes.

Mais Kamil n'est pas seul. Deux autres officiers ont, à des moments différents, trempé dans cette sale besogne de dénonciation ou de culpabilisation des putschistes. L'implication du premier dans cette dénonciation est concomitante ou postérieure à la dénonciation de Kamil. Le second, en présentant à l'état-major national des documents relatifs au coup d'État, a culpabilisé davantage le lieutenant Bâ Seïdy qui les détenait.

Son acte est postérieur à ceux des deux autres. Il se situe juste après les premières arrestations.

L'avortement du putsch fut l'œuvre sordide de ces trois officiers. Il fut le point de départ des arrestations du jeudi 22 octobre 1987 à Nouakchott.

Un rêve prémonitoire ?

Le caporal[4] Diop appartenait au 111 E.D.C. (Escadron de Découverte et de Combat), unité que je commandais à Boulanoir (première région militaire), en 1979-1980. En septembre 1987, il était en service au 2ème E.C.R (Escadron de Commandement Régional), basé à F'dérik. Dans la première semaine du mois de septembre 1987, il prit son courage à deux mains et m'aborda avec une timidité évidente. Il me relata avec précision le rêve qu'il avait fait dans le courant du mois de septembre 1987, en ces termes : « Mon lieutenant, après plusieurs hésitations, j'ai décidé de vous parler du rêve que j'ai fait. Il vous concerne. » Puis il se tut longuement comme s'il eût voulu rassembler ses souvenirs, comme si, déjà, il commençait à regretter d'avoir décidé de me confier son rêve. Enfin, avec une voix brisée par l'émotion, il poursuivit :

« Tous les officiers commandants de formation étaient réunis avec le commandant de région dans le bureau de ce dernier. Vous étiez présent à cette réunion.

Tout d'un coup, à partir du couloir des bureaux, nous entendîmes vos voix qui s'amplifiaient à mesure que le temps s'écoulait. On eut dit que vous parliez tous à la fois. Ce qui était, pour le moins qu'on puisse dire, insolite. Aussi, le bureau du commandant de région, et ce qui s'y passait, par ce qu'il présentait d'inhabituel en cet instant précis, retinrent subitement l'attention de tout le monde : les militaires qui se trouvaient dans le couloir, dont le nombre fut grossi par ceux qui étaient dans les bureaux jouxtant celui du commandant de région, sans compter ceux qui se trouvaient dans les environs immédiats pour raison de service. La porte du bureau du commandant de région était devenue en ces instants la cible privilégiée de plusieurs paires d'yeux. Avides de savoir ce qui se passait dans ce bureau devenu subitement étrange du fait du vacarme qui s'y déroulait, tous avaient les yeux grand ouverts comme pour fixer le moindre signe qui apparaîtrait. Tous étaient tout ouïe comme pour capter et interpréter le moindre écho prove-

4. Tous les grades des militaires cités sont ceux qu'ils avaient au moment des faits et non ceux qu'ils portent aujourd'hui.

nant de cette étrange réunion-dispute d'officiers. Et soudain, le bureau s'ouvrit. Et vous fîtes votre apparition. Votre visage exprimait une grande colère. Avec une violence inouïe, vous refermâtes la porte du bureau. Vous vous dirigeâtes vers votre véhicule qui, dans le rêve, n'était pas un land Rover de commandement comme dans la réalité, mais plutôt une voiture Peugeot 504 de couleur noire, identique au véhicule du commandant de région. Par un démarrage brusque, vous prîtes la direction de la porte de sortie ouest du camp. Ébahis, figés comme des statues, tous les spectateurs involontaires de cette scène que nous étions devenus suivirent du regard le mouvement de votre véhicule, jusqu'au moment où celui-ci atteignit la porte de sortie du camp. En ce moment précis, sous nos yeux, se produisit l'incroyable, nous rendant littéralement pétrifiés, muets : votre véhicule, désobéissant à la loi de l'attraction terrestre, et comme propulsé par un phénomène physique mystérieux, amorça un décollage vertical. Du regard nous le suivîmes jusqu'à ce qu'il devint un minuscule point noir dans le ciel, jusqu'à ce qu'il fut tout entier englouti par les nuages. Dans l'instant qui suivit, nous entendîmes une violente explosion vers l'endroit d'où votre véhicule avait décollé. Alors, tout ce que le camp contenait comme personnel accourut vers le lieu de l'explosion.

Sous l'effet de la chute, votre véhicule s'était transformé en mille morceaux au milieu desquels vous étiez étendu, inerte. Mort, quoique l'on vous crût endormi, mort, quoique votre corps restât intact, sans déformation, ne présentant aucune fracture, aucune goutte de sang. Sur cette dernière séquence du rêve, conclut Diop, je me réveillai ».

Sans l'interrompre une seule fois, et après l'avoir écouté attentivement, je remerciai Diop pour m'avoir raconté son rêve dont j'étais l'objet. Je ne fis aucun commentaire. Lui, par contre, me fit une recommandation : il me demanda d'offrir quelque chose en guise d'aumône. Je compris alors que, comme moi, Diop, sans être expert en matière de décodage de rêves, avait le pressentiment que le rêve qu'il venait de faire présageait quelque malheur pour celui qui en était l'objet. Toute la question était de déterminer la nature et l'intensité du malheur qui se lisait, même pour un profane, dans

ce rêve. Il ne faisait l'ombre d'aucun doute qu'il ne pouvait être classé dans la catégorie des rêves auxquels on affecte la mention bon. C'est pour conjurer ce malheur qu'indiquait le rêve que Diop m'avait recommandé de faire l'aumône, conformément aux prescriptions traditionnelles en cette matière.

Les longues hésitations de Diop avant de me parler, le trac qu'il eut au moment de relater le rêve, s'expliquent par ce malheur qu'il avait senti dans son rêve. Il craignait que la communication du rêve produisit chez moi des effets psychologiques néfastes. En fait, quoique conscient du danger qu'il annonçait, je ne fus nullement perturbé outre mesure par le rêve. Je ne fis appel à aucun spécialiste pour m'en donner une interprétation « scientifique » précise. Mieux, je l'oubliai. C'était à F'dérik vers la fin septembre 1987.

Moins d'un mois après ce rêve, le 24 octobre 1987, intervenait mon arrestation, ainsi que celle de plusieurs officiers et sous-officiers négro-africains, pour tentative de coup d'État.

C'est dans la solitude de ma cellule de Jreïda, dans la première semaine de novembre 1987, qu'au cours d'une profonde méditation le rêve de Diop me revint subitement en mémoire. J'établis un rapport entre ce rêve et mon arrestation. Je me dis, à tort ou à raison, que mon arrestation était le malheur qu'annonçait ce rêve fait par Diop. Auquel cas, il aura réellement été prémonitoire.

Les arrestations

Nouakchott, 22 octobre 1987

Vers 9 heures du matin, plusieurs officiers et sous-officiers sont arrêtés. Ces arrestations s'étendront dans le courant de cette même journée à tous les corps (armée, gendarmerie, garde nationale), et formations en place à Nouakchott (sixième région militaire, base marine, génie militaire, etc.), et toucheront des soldats, gardes et gendarmes.

F'dérick, 24 octobre 1987

C'était un samedi, premier jour de la semaine dans le pays. Dans l'ignorance complète des événements du week-end passé à Nouakchott, je me trouvais dès 8 heures au P.C. de mon sous-groupement installé dans la position Est vers la sortie F'dérick-Zouératt. A peine avais-je commencé à exploiter le courrier administratif, qu'arriva le chauffeur du commandant de région, à bord de la voiture Peugeot 504 de ce dernier. Il pénétra dans mon bureau. Salua militairement et me dit que j'étais convoqué au P.C. régional par le commandant Salem ould Mémou, commandant la 2ème région militaire. En situation régulière, le 2ème E.C.R. (Escadron de Commandement Régional) répercutait la convocation par liaison radiophonique si son urgence ne pouvait attendre qu'elle se fît par message. Aussi, le caractère matinal de la convocation et la voie expéditive par laquelle elle fut faite frappèrent d'emblée mon attention. Sans avoir une seule idée sur son objet, j'avais presque la conviction qu'il était exceptionnel, voire grave. Ma conviction était fortifiée par ce constat que le commandant de région, habituellement à son bureau entre 9 heures 30 et 10 heures, s'y trouvait comme par hasard, ce jour, presque à 8 heures.

Dans le brusque changement de l'horaire de mon chef et ma convocation, je percevais moins une simple coïncidence qu'un rapport direct.

Je fis convoquer mon chauffeur et me rendis au P.C. régional. Sitôt arrivé, je vis le lieutenant Yongane qui s'apprêtait à entrer dans le bureau du commandant de région. Nous y pénétrâmes presque en même temps. Le commandant Salem nous invita à prendre place. Et aussitôt nous informa que l'état-major venait de le contacter pour lui demander de nous mettre en route pour Nouakchott où nous étions convoqués.

« Tenez-vous prêts, nous dit-il, pour prendre le *bufalo* (avion militaire) dès qu'il reviendra de Bir Mogrein ». Nous lui demandâmes s'il n'avait pas une idée de l'objet de notre convocation. Il nous répondit qu'il n'avait aucune idée là-dessus. Qu'il venait tout juste d'être contacté par radio. Il ne nous donna pas l'impression de

nous cacher quelque chose. Sa réponse nous parut plutôt sincère. Il ne semblait pas être informé des arrestations en cours à Nouakchott-Nouadhibou qui avaient commencé depuis le 22 octobre 1987. Ce qui peut se comprendre, compte tenu de l'éloignement et de l'enclavement de F'dérick.

En revanche, ce qui se comprenait moins, c'est pourquoi les autorités militaires de Nouakchott nous avaient laissés en liberté pendant 48 heures sans avoir ordonné nos arrestations. Contrairement à ce qui s'est produit à Nouadhibou où, le lieutenant Sarr Amadou fut arrêté au cours du week-end du 22 octobre 1987. Une seule explication nous parut plausible : notre implication dans le coup d'État ne devait être connue des autorités que tard dans la nuit du 23 octobre 1987.

Nous prîmes congé du commandant de région. Pour nous, aucun doute n'était plus permis : le putsch était éventé. Et d'ailleurs, déjà, les nouvelles en provenance de Nouakchott, floues et vagues, colportées par les militaires arrivés le même jour, par la liaison aérienne militaire, commençaient à faire le tour de F'dérick et de Zoueïratt. Elles faisaient état d'un putsch manqué à Nouakchott. Le commandant de région avait-il eu écho de ces nouvelles, et en avait-il déduit une relation avec notre convocation ? Ou avait-il obtenu de l'état-major des ordres complémentaires concernant le lieutenant Yongane et moi ? En tout état de cause, ce qui nous semblait être une surveillance déguisée exercée à notre endroit par un jeune lieutenant de la région, à bord de l'avion qui nous transportait, nous incitait à le croire. Cet officier s'était embarqué en même temps que nous, pour récupérer à Nouakchott, disait-on officiellement, du matériel pour la région. Nous le considérâmes comme notre ange gardien, chargé de nous tenir à l'œil. Ce qui n'était pas tellement superflu comme mesure, en dépit du fait que nous voyagions par avion, compte tenu de l'escale que nous devions faire à Atar, et pendant laquelle, dans l'esprit des autorités, nous pourrions nous échapper.

Vers 17 heures, notre avion atterrissait à Atar. Et bien que notre escale dura quelques bonnes minutes, la consigne fut donnée aux passagers de ne pas débarquer, contrairement à une habitude bien établie dans les escales des avions militaires. Aussi, nous sembla-t-il, Yongane et moi, que cette consigne ne visait au fond que nous

deux. Du coup, nous fûmes définitivement fixés sur la raison de notre convocation : nous avions la conviction qu'elle était en rapport avec le coup d'État déjoué le 22 octobre 1987. Cette conviction fut définitivement établie quand l'adjudant-chef Demba, qui était au nombre des militaires ayant pris place à bord de l'avion à partir d'Atar, nous livra les dernières informations relatives au développement des arrestations à Nouakchott. Nous sûmes ainsi que parmi les premiers arrêtés figuraient le capitaine Sy Bocar, le lieutenant Bâ Seydi. Nous apprîmes en même temps que le lieutenant-colonel Lekhal, chef d'état-major adjoint de l'armée, était dans la matinée de ce même jour à Atar, dans le cadre d'une mission de sensibilisation (en rapport avec le coup d'État) qui devait le conduire dans toutes les régions militaires.

Au crépuscule de cette journée du 24 octobre 1987, notre avion atterrissait à l'aéroport de Nouakchott. Il quitta la piste d'atterrissage et se dirigea vers la base aérienne militaire (Garim) où il s'immobilisa. Les passagers descendirent.

Du hublot de l'avion, je vis, debout à côté d'une Renault 12 de l'armée, deux officiers au visage crispé et à l'allure sévère : il s'agissait du capitaine Bah ould Elbou, adjoint au commandant du B.C.S. (Bataillon de Commandement et de Sécurité) et du lieutenant Wélé, adjoint au chef du 2ème bureau (bureau chargé des renseignements). Je devinai qu'il s'agissait là de notre comité d'accueil. Ce qui ne tarda pas à se confirmer. Délaissant tous les autres passagers, ces deux officiers nous firent « l'honneur » d'aller tout droit à notre rencontre. Tandis que le capitaine s'efforçait d'être souriant, et courtois, le Lieutenant Wélé, lui, demeurait renfrogné. Les lunettes noires qu'il portait ce jour-là et qui cachaient carrément ses yeux ajoutaient à son allure déjà austère une espèce de mystère qui en disait long sur le mobile de leur accueil.

Le capitaine Bah nous invita à les suivre. Nous nous dirigeâmes vers la Renault 12 et y prîmes place, après y avoir embarqué nos bagages. J'étais assis devant, à côté du capitaine Bah qui tenait le volant. Le lieutenant Wélé et Yongane étaient assis à l'arrière. La voiture prit la direction de l'État-major. L'atmosphère dans la voiture était lourde, empreinte d'une gêne sensible. Chacun des quatre

passagers que nous étions, gardait le silence quoique chacune des deux parties (le comité d'accueil et les hôtes) eût envie de parler à l'autre, de questionner, d'en savoir un peu plus. A mi-chemin, je tentais, sans grand espoir d'obtenir une réponse satisfaisante, à l'endroit du capitaine Bah un « Ça va, qu'est-ce qu'il y a de neuf ? ». Il me répondit d'un air nonchalant : « Oh, rien de spécial, sauf qu'on raconte beaucoup de choses en ce moment ». Allusion au coup d'État et à la propagande mensongère orchestrée par le pouvoir contre les auteurs du coup d'État. Je ne jugeais pas utile de m'aventurer davantage sur ce terrain.

Quelques instants plus tard, nous franchissions le portail de l'état-major. Derrière nous, nous laissions notre bien le plus précieux – jamais on en a mieux conscience que si on vient d'en être privé – notre Liberté. Et commençait pour nous une période crépusculaire, infernale, longue de plus de trois années de détention.

Interrogatoire du capitaine Hady[5]

Dès que nous fûmes à l'intérieur de l'état-major où il régnait une agitation frénétique fort perceptible, notre comité d'accueil nous faussa compagnie pour de bon. On nous installa séparément dans des bureaux du bâtiment de la C.Q.G. (Compagnie du Quartier Général). Quelques instants plus tard, j'entrevoyais le lieutenant Diacko Abdoul Kerim sortant d'un bureau, et d'un autre, me parvenait une voix très familière : celle du lieutenant Sarr Amadou. Manifestement, l'étau se resserrait autour des jeunes officiers noirs. Je fus quelque peu surpris par la présence dans ces lieux, en cet instant, du lieutenant Sarr Amadou. En effet, il se trouvait en mission depuis quelques semaines à Nouadhibou d'où il m'avait contacté pour me dire qu'il devait être à Zoueïratt très prochainement dans le cadre d'une mission de recensement du matériel.

---

5. Neveu du colonel Taya, aujourd'hui lieutenant-colonel, Hady est au moment où ces lignes sont rédigées, le directeur du B.E.D (Bureau d'Etudes et de Documentation) ; organisme central de renseignements rattaché à la présidence et où convergent tous les renseignements du pays.

Quelques jours plus tard, à Jreïda où étaient regroupés tous les militaires arrêtés, j'apprendrai que nous étions arrivés à Nouakchott le même jour, presque au même moment. Moi en provenance de F'dérick, lui de Nouadhibou.

Vers 20 heures, je fus conduit par le sous-lieutenant Cherif ould Krombolé dans un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment des services de transmissions où je fus enfermé. Là, en attendant la suite des événements, je m'installai sur le lit qui s'y trouvait. A 23 heures la porte s'ouvrit. Un soldat entra, déposa un plat de frites avec viande. C'était mon dîner. Sans trop verser dans l'optimisme, je notai que c'était là un bon signe... Car, quand les choses se gâtent, le manger, quand il existe, n'est jamais aussi « copieux ».

Quelques minutes après, le même sous-lieutenant Cherif qui semblait être l'officier de permanence cette nuit-là, vint me conduire dans le bureau du capitaine Mohamed Cheikh ould Hady commandant du B.C.S. Neveu du colonel Taya, il se disait du capitaine Hady qu'il était à l'État-major national les yeux et les oreilles de la présidence. Mieux, certaines langues racontaient qu'il était le chef d'état-major officieux. Et qu'à ce titre, les portes de la présidence lui étaient à tout moment, toutes ouvertes. Ce qui est en tout cas certain, c'est que pour commander le B.C.S, poumon de l'état-major à l'époque, il fallait qu'il fût dans les bonnes grâces du colonel Taya. Était-ce pour cette raison qu'il était à l'état-major le plus jeune officier à la fois redouté et courtisé ? En effet, par ses « œuvres », on pouvait bénéficier d'avantages et de faveurs. Ou être à l'abri de quelques désagréments dans le service.

La retenue et le sens de la mesure n'ont jamais été chez ce capitaine des traits dominants. Bien au contraire, stagiaire, il se signalait déjà par son orgueil démesuré, son outrecuidance, sa grossièreté. Dès lors, on comprendra que, confortablement assis dans l'un des fauteuils les plus convoités de l'état-major dans la période considérée, nanti de presque tous les pouvoirs, à la fois craint et courtisé, il donne libre cours à ses propensions à l'ostentation. Arrogant et hautain, le capitaine Hady n'était pas de ceux qui suscitent de prime abord sympathie et dont on regrette la compagnie après l'avoir quitté. En tant qu'officier, sans être une lumière, il

n'était pas non plus une médiocrité. Sans nul doute, il aurait pu faire bonne carrière indépendamment des appuis et de la protection de Taya dont il a toujours bénéficié. Tous deux issus de la première promotion de l'E.M.I.A (École Militaire Inter-Arme) d'Atar, sans être amis, nous étions sans animosité. Je savais, fort de toutes ces considérations, que notre face à face s'annonçait très orageux. Le sous-lieutenant Cherif se retira après m'avoir introduit dans son bureau.

Le capitaine Hady était là, assis. A sa gauche le capitaine Mohamed ould Meguet (notre promotionnaire à tous deux). En face d'eux, assis sur des chaises, une demi-douzaine de jeunes lieutenants. Parmi eux, le seul que je connaissais pour avoir servi en même temps que moi à la 2ème région militaire, était le lieutenant Mohamed ould Cheikh. D'emblée, je compris que j'étais devant une commission d'enquête que présidait le capitaine Hady. Capitaine Hady, président d'une commission d'enquête ! Le voilà tout entier dans une carapace qu'il affectionne : commander, être au premier plan, disposer du sort des autres. Mais pour lui, l'exercice du commandement est synonyme de domination, d'écrasement, d'humiliation. Ceux qui étaient sous ses ordres, à moins de s'imposer par leur allure, leur personnalité, devenaient plus objets que subordonnés. Que dire alors de ceux dont il disposait — du moins le pensait-il — du destin, par l'entremise d'une commission d'enquête ? Il ne tarda pas à me confirmer que j'avais bien affaire à une commission d'enquête. A peine avais-je fini, du regard, de faire le tour de la salle et de ses occupants, que sur un ton sec et méprisant, il me lança à la figure plus qu'il ne me questionna : « Quels sont les officiers qui étaient avec toi dans le coup d'État ? » Je relevai mentalement le tutoiement qui, de sa part, en l'occurrence, dénotait plus de l'inconsidération proche du mépris que de la familiarité. Je répondis que je n'avais pas connaissance de coup d'État. Et que j'ignorais ce qu'il disait.

Alors, le visage renfrogné, il prit un papier posé sur une table qui se trouvait devant lui, et se mit à lire les noms des lieutenants Sarr Amadou, Diacko Abdoul Kerim, Kane Mamadou, Sy Saïdou. Puis me demanda si je les connaissais.

– Oui, dis-je, je les connais tous, excepté le lieutenant Kane Mamadou (que je ne connaissais pas encore).

Sur ce, agacé par l'impassibilité que j'affichais, et comme outragé par ce qu'il croyait être une contradiction entre ma première et ma seconde réponse, il cria plus qu'il ne m'interrogea : « Tu les connais et tu dis ignorer le coup d'État qu'ils préparaient ?

– Je les connais comme je connais certains d'entre vous ici présents, dis-je. Mieux, certains d'entre eux sont même mes amis. Mais de tout ceci il ne découle pas que je suis au courant d'un coup d'État...

– Écoute Boye, ne fais pas le malin. Tu as intérêt à avouer. Tes amis l'ont déjà fait.

N'ayant pas été pris la main dans le sac, et en l'absence de toute preuve valable, que faire ? Tout nier ou tout avouer ? Cette question essentielle n'étant pas posée au stade de la conception du coup d'État, demeura sans réponse. Il en résultera ultérieurement une cacophonie fort regrettable. Du fait de cette lacune, et devant l'impossibilité de définir et communiquer à l'ensemble une consigne pour tous, il appartenait à chacun de prendre une décision par rapport à la spécificité de sa situation. Comme ligne de conduite, j'optais pour la négation de toute implication dans le putsch. Cette ligne de conduite, j'étais d'autant plus résolu à l'appliquer tant au niveau des interrogatoires que pendant le procès qu'elle présentait à mes yeux deux atouts.

1) Contrairement à beaucoup de mes camarades, ceux qui savaient mon implication réelle dans le coup d'État (non pas à partir de ouï-dire), se comptaient sur les doigts d'une main. Or, à ce stade des interrogatoires, j'excluais qu'ils eussent révélé des noms.
2) Le capitaine Hady qui m'interrogeait, tentait maladroitement de combler la vacuité manifeste de ses données de base, par la nervosité, les menaces et l'arrogance. Au stade où les choses en étaient, j'étais fondé à imaginer deux hypothèses :

a) Le pouvoir avait décidé, en attendant que la situation se décante, de neutraliser le maximum d'officiers négro-africains, qu'il ait ou non contre eux des preuves.

b) Mon nom ayant été évoqué sans conviction, ni preuves au cours des premiers interrogatoires, on m'arrête pour être édifié sur mon implication ou non.

Toutes ces considérations m'incitaient à maintenir ma ligne de conduite de négation de toute implication dans le putsch.

En réponse à la colère et à l'arrogance du capitaine Hady, je mis cette ligne de conduite en œuvre, avec sérénité, mais fermeté. En l'intégrant dans une formulation que j'ai voulue incisive et offensive.

Pour lui faire avaler son arrogance, le banaliser, je le tutoyai pour la première fois depuis le début de l'entretien, sachant bien que cela ne manquerait pas de le déstabiliser.

« – Je répète, lui dis-je, en martelant posément chaque syllabe, que je ne sais rien de ce coup d'État. Ensuite, je te rappelle, car tu sembles l'oublier, que tu parles à un officier auquel tu dois un minimum de correction. »

Ces propos formulés sur un tel ton, semblèrent avoir piqué son amour-propre. Il les perçut comme une offense, une bravade.

Brusquement, il se leva de sa chaise. Furieux, il vociféra : « Debout ! » Et comme je restais assis, il hurla « debout ». Sur invitation du capitaine Meguet qui s'interposa entre le capitaine Hady et moi, je me levais. Se rapprochant de moi, il me dit :

– Tu n'es rien du tout. A partir de maintenant, je peux tout de suite te retirer tes galons.

– Fais-le donc, si tu le peux, répondis-je tout en le fixant d'un regard dur.

Bouche bée, médusés par un spectacle aussi peu ordinaire pour une situation aussi grave, les six lieutenants qui formaient la commission d'enquête étaient tous cois. Eux, dont la raison d'être dans ces lieux était précisément d'agir, en interrogeant, se voyaient réduits, du fait de leur président de commission, à subir, impuissants, le spectacle presque surréel que leur capitaine et moi leur offrions.

Qui de nous deux, (le capitaine ou moi) les tenait à ce point littéralement effarés ? Le capitaine ? Qui outrepassait avec une insolence indécente son rôle de président de commission d'enquête ? Qui était sans égard pour un officier en situation critique, dont la carrière, voire la vie, pouvait dépendre des conclusions de son enquête ? Ce capitaine qui hurlait sans à propos, interrogeait avec mépris, interrompait avec violence et une arrogance que rien ne justifiait ? Ou bien ce lieutenant qui lui tenait ainsi tête, quoique conscient des présomptions dont il était l'objet, et de la gravité de sa situation dont l'enjeu était indubitablement ses galons, peut-être même sa vie ? Ou bien était-ce les comportements et du capitaine Hady et de moi-même qui les rendaient ainsi abasourdis ?

Quoiqu'il en soit, ils étaient là, inertes, muets, les yeux grand ouverts, attendant que leur capitaine veuille bien mettre fin à son numéro pour le moins insolite et insipide. Seul le capitaine Meguet qui semblait seconder le capitaine Hady avait réagi. Alerté par la tournure prise par l'interrogatoire, il demanda au capitaine Hady de se calmer, et à moi, de dire ce que je savais.

Excédé par ma réaction, et peut-être ayant bien compris qu'il ne pouvait rien obtenir de moi, le capitaine Hady ordonna qu'on me fît sortir.

Ainsi, je me retrouvais dans la cour de l'état-major en compagnie du capitaine Meguet. Celui-ci, me tenant par la main, me conduisit vers l'angle nord-est de l'immeuble de l'État-major où nous restâmes debout pendant quelques instants, qu'il mit à profit pour essayer de me soutirer quelque aveu. Il s'y prit, on le devine, avec un style tout différent de celui de son chef de commission. C'est que, entre ces deux officiers, il y a peu ou rien de commun au plan caractère. Autant Hady est excessif, arrogant, impulsif, autant Meguet est mesuré, courtois et posé.

Autant le premier est rêche, grossier, désagréable au point de susciter la répulsion, autant le second est avenant, convivial, raffiné. Meguet, après avoir rappelé que nous étions promotionnaires (lui, Hady et moi), et que cela devait faciliter la communication, me pria de lui dire ce que je savais du putsch. Il fit remarquer qu'en l'état actuel des choses je pouvais tout avouer sans craindre quoi que se soit. Sa correction à mon égard ne m'empêcha pas de

saisir sa ruse... Je lui fis comprendre que je n'avais rien à dire sur cette affaire dont j'ignorais tout.

Nous revînmes sur nos pas. Nous trouvâmes le capitaine Hady debout à l'entrée de l'enceinte des bâtiments de la C.Q.G. Une voiture Land Rover bâchée était garée tout près de lui. Le sous-lieutenant Chérif, officier de permanence fit son apparition et me demanda avec courtoisie de lui remettre mes galons. Ce que je fis. Mis à la disposition d'un sous-officier supérieur, chef de bord de la voiture, le lieutenant Yongane qui apparut, sortant de je ne sais où, et moi, prîmes place dans la caisse du Land Rover. S'y trouvait déjà, un « passager » (le sergent Sarr Ousmane) que je ne pouvais dévisager à cause de l'obscurité. Embarquèrent dans le véhicule avec nous quatre soldats armés de fusils kalachnikov.

Jréïda

Vers une heure du matin, le véhicule sortit de l'état-major. Très vite, je compris, que nous nous dirigions vers Jréïda. Ce qui ne me surprit guère. Depuis mars 1981, cette base militaire adossée à l'océan atlantique, située à 30 kilomètres au nord-ouest de Nouakchott, a toujours eu comme locataires, le temps d'un procès, avant qu'ils ne soient passés par les armes, ou qu'on leur trouve, dans un recoin du pays, un fort abandonné transformé en prison, les auteurs réels ou supposés d'un coup d'État : 16 mars 1981, les colonels Kader, Ahmed Salem ould Sidi, les lieutenants Niang Mamadou Moustapha et Mohamed Ould Doudou Seck y furent jugés et exécutés. En 1982, le colonel Moustapha ould Salek, l'ex-premier ministre Bnéïjara, l'ancien ministre Baham, y furent jugés, emprisonnés avant d'être transférés dans des prisons à l'intérieur du pays.

Lugubre destin que celui de cette base militaire, jadis illustre centre de formation. Berceau et fief de la 1ère C.C.P. (Compagnie de Commandos Parachutistes), unité d'élite de l'armée mauritanienne dans les années 70, qui eut pour chefs des officiers aussi prestigieux que les capitaines Niang Ibra Demba, Souéïdatt ould Weddad

et le colonel Soumaré Silman, voilà Jréïda macabre, souillée, transformée en site de procès ténébreux et de boucherie.

Jréïda connaîtra son ultime profanation en 1990. Plusieurs centaines de militaires négro-africains arrêtés y furent atrocement torturés, massacrés, jetés dans des fosses communes. Ces tortures et massacres furent dénoncés en avril 1991, à partir de Paris, sur les ondes de R.F.I (Radio France Internationale), par l'adjudant-chef Cheikh Fall qui se trouvait à Jréïda au moment même des faits.

C'est dans cette base, que j'ai commandée en 1982, qui relève de la 6ème région militaire, qu'on nous conduisit. Nous y arrivâmes peu avant deux heures du matin le 25 octobre 1987.

Les militaires négro-africains, au fur et à mesure qu'ils étaient arrêtés, étaient conduits à Jréïda. En général de nuit. Quand nous y arrivâmes, plusieurs militaires y étaient déjà, répartis dans plusieurs endroits, notamment dans les maisons délabrées et inhabitées du camp des mariés, transformées pour l'occasion en locaux de détention. On nous conduisit, Yongane et moi, dans l'une de ces maisons à l'entrée de laquelle était placée une sentinelle.

Petite, de forme rectangulaire, elle était composée de deux pièces, un salon, une petite cuisine et des toilettes. Le tout donnant sur une petite cour, dans laquelle un soldat armé de kalachnikov était placé.

Nous fûmes introduits Yongane et moi, dans le salon-cellule où l'obscurité nous empêchait de discerner quoi que se soit. Mis à plat ventre à même le sol, les mains derrière le dos, on nous passa les menottes. Alors, des mains qui se voulaient expertes, sans y parvenir, (car elles ne trouvèrent pas tout ce qu'elles cherchaient) se mirent à parcourir, en le tâtant, tout mon corps.

Était-il pensable qu'elles cherchent une arme, même blanche ? Certainement pas. Que cherchaient-elles, ces mains, avec, m'avait-il semblé, tant de minutie ? Je n'allais pas tarder à le savoir. Ayant senti un objet au niveau de ma ceinture, ces mains le saisirent et l'enlevèrent : il s'agissait de l'un des deux gris-gris que je portais à la ceinture. Je ne sais par quel miracle le deuxième échappa à cette fouille. Sa prise entre ses mains, le soldat m'abandonna et sortit. Cette opération recherche de gris-gris fut effectuée sur tous les détenus. C'est que les gris-gris, par la faculté qu'ils pouvaient

avoir, de protéger son détenteur des périls et de le rendre invulnérable, inspiraient une véritable peur bleue à nos geôliers. C'est pourquoi, récupérés et rassemblés, ils furent jetés dans les W-C. Ainsi souillés, ils n'avaient plus aucun pouvoir protecteur.

Ainsi nous passâmes notre première nuit de prisonniers. De la cour et des autres locaux-cellules de notre maison-prison, nous parvenait un remue-ménage qui attestait de la présence d'autres détenus.

La fatigue, le sommeil, l'impact sur le mental de la pression des événements successifs de cette journée commencée en liberté à F'dérick et qui s'achevait en captivité à Jréïda me rendirent insensible à l'inconfort de ma position : couché à plat ventre, à même le sol, mains derrière le dos, menottes aux poignets. Je m'endormis.

L'obscurité totale de notre « salon » créait chez moi l'illusion qu'il faisait toujours nuit.

C'est à ces signes que, de la chambre où nous étions enfermés, nous entendions s'ouvrir et se refermer la porte de la maison-prison ; s'ouvrir et se refermer, au rythme des pas des soldats dans la cour, les portes des autres locaux où étaient enfermés d'autres militaires, que nous comprenions que le jour s'était levé depuis plusieurs heures déjà.

La commission d'enquête

Les interrogatoires des militaires arrêtés avaient commencé probablement depuis le 23 octobre 1987. Ils se poursuivaient sans discontinuité jusqu'à des heures très avancées dans la nuit. Effectués par deux officiers de la gendarmerie, le commandant N'diaga Dieng secondé par le capitaine Ahmed ould M'barek, ils se déroulaient dans le bureau du commandant de la base de Jreïda et dans la salle de cours qui lui est contiguë. Plus de cent militaires négro-africains furent interrogés par ces deux officiers qui eurent le « privilège » peu enviable, d'être investis de cette mission. Ils l'accompliront bien au-delà de l'attente de ceux qui les en ont chargé, parfois avec un zèle cynique, s'agissant en tout cas du commandant N'diaga. Qui voulut, à plusieurs reprises obtenir des

prévenus des aveux de nature à inculper des officiers supérieurs noirs. En outre, il ira jusqu'à gifler le lieutenant Kane Mamadou, insulter le maréchal de logis-chef N'gaïdé Mamadou Sadio. Yongane et moi fûmes délaissés durant toute la matinée et tout l'après-midi du 25 octobre 1987, au profit de nos « voisins » encore non identifiés des chambres-prisons d'à côté. Il nous sembla que ceux-ci, tour à tour, furent conduits par les soldats devant la commission d'enquête, et ramenés ensuite.

Dans la soirée, la porte de notre salon-prison s'ouvrit, deux militaires y pénétrèrent et emmenèrent avec eux Yongane. Quand mon tour vint de passer devant les enquêteurs, il était minuit passé. Un lieutenant de la gendarmerie accompagné d'un soldat vint me chercher. Tout impatient de découvrir comment le commandant N'diaga allait ouvrir son enquête, je m'efforçais de m'y préparer moralement. Quel allait être son style, son attitude à mon égard ? A la manière du capitaine Hady ? Grossière et tapageuse ! Non. Je m'attendais surtout à des questions-pièges enrobées dans des formulations aussi innocentes en apparence que subtiles.

Je pénétrai dans le bureau où se trouvait le commandant N'Diaga, seul. Il me retira les menottes et m'invita à m'asseoir. Il prit un papier et un stylo qu'il me tendit. Puis, d'une voix doucereuse, me dit : « Écris là-dessus tout ce que tu sais ».

Et comme si pour m'exécuter, sans mot dire, je n'attendais de lui que ce « Écris là-dessus tout ce que tu sais », il se retourna, sembla s'occuper d'autre chose. Alors, je lui dis :

– Je n'ai rien à écrire puisque je ne sais rien.

- Comment, me dit-il, tu ne sais rien ?

– Je ne sais rien, je ne suis au courant de rien, dis-je calmement.

– Bien ! dit-il. Il récupéra de mes mains le papier et le stylo qu'il m'avait remis.

– Tu reviendras quand tu auras quelque chose à dire.

Ce fut la conclusion de l'interrogatoire. Je fus ramené dans mon salon-prison.

– Tu reviendras quand tu auras quelque chose à dire.

Ces dernières paroles du commandant N'Diaga résonnèrent dans mon esprit pendant de longues heures. J'essayais de les déchiffrer, de les interpréter pour saisir le non-dit qu'elles pourraient contenir. En termes clairs, voulait-il me dire : « quand on t'aura passé à tabac, tu auras quelque chose à dire », à ce moment, « tu reviendras » ? Où bien, ces paroles étaient-elles simplement ainsi formulées sans arrière-pensée ? En tout état de cause, qu'il n'ait pas insisté pour me soustraire des aveux, constituait à mes yeux, à tort ou à raison, la preuve de l'inexistence de preuves de ma culpabilité entre leurs mains. Toutefois, ses gestes qu'il avait voulus félins, ses manières trop courtoises, sa voix doucereuse m'incitaient à être sur mes gardes. Je sentais qu'il n'avait pas dit son dernier mot. En finir dès ce premier round dont j'étais sorti psychologiquement réconforté — dans la mesure où j'étais parvenu à maintenir ma ligne de conduite —, serait trop facile pour être vrai. La partie à mes yeux n'était que remise. Pour quand ? Et de quelle manière allait-elle prochainement reprendre ? Deviner la réponse à ces questions, c'était déjà esquisser les axes de l'esquive à développer lors des prochains interrogatoires.

Confrontation avec le lieutenant Sarr Amadou

Devant la commission d'enquête constituée du commandant N'diaga et du capitaine Ahmed ould M'Barek, plusieurs officiers, notamment le lieutenant Sarr Amadou, reconnurent d'entrée de jeu, non seulement la réalité du coup d'État, mais aussi leur implication au plus haut niveau de l'entreprise. Mais, en l'absence de toute consigne relative à la conduite à tenir en cas d'échec du coup d'État, qu'est-ce qui a pu décider nos camarades à avouer leur implication dans le putsch ? Pensaient-ils que le pouvoir en savait déjà beaucoup et donc qu'il était inutile de nier ? S'estimaient-ils pris la main dans le sac ? Voulurent-ils, l'échec étant consommé, faire de la commission d'enquête, une tribune politique, et devant le tribunal qui allait nous juger, le procès du racisme d'État qui a engendré le coup d'État ? En effet, pour sa concrétisation, cette dernière hypothèse exigeait la reconnaissance explicite du coup

d'État, sa ferme revendication, son apologie, la mise en exergue des raisons politiques qui l'ont motivé.

Expression d'une lacune majeure dans la conception du putsch, l'inexistence d'une ligne de conduite à tenir en cas d'échec devant les enquêteurs, donna lieu, à ce stade de l'affaire, à deux attitudes opposées de la part des putschistes : avouer ou nier le coup d'État. Pendant que mes camarades adoptaient la première, je m'efforçais à appliquer la seconde. Cependant, développées jusqu'au bout, ces deux attitudes toutes opposées devaient conduire nécessairement à un moment donné de l'interrogatoire, à des confrontations.

Ainsi la confrontation entre mon ami le lieutenant Sarr Amadou et moi, dans la nuit du 27 octobre 1987. Ce sera mon dernier interrogatoire.

Quand, menottes aux mains, je fus introduit dans la salle, mon regard parcourut rapidement les deux enquêteurs, N'Diaga et Ahmed ould M'barek, pour se poser sur cet officier aux menottes qui était avec eux : le lieutenant Sarr Amadou. Vêtu d'une tenue claire déjà très malmenée par la détention, il était debout, serein, face au capitaine Ahmed ould M'barek assis derrière un bureau. A ses côtés le commandant N'diaga, mains dans les poches, et dont le visage trahissait une expression de satisfaction qu'il s'efforçait d'intérioriser. Quand je fus à portée de sa vue, il me fixa d'un regard qui semblait vouloir dire « tu disais ne rien savoir, n'avoir rien à dire. Nous saurons ce qu'il en est maintenant ».

Quand mon regard et celui, toujours pétillant de malice de mon ami Sarr se croisèrent, il me dédia cet éternel sourire qu'il avait et qui laissait apparaître tout l'éclat de la blancheur de ses dents. Il ne me sembla nullement impressionné, ni par la gravité de la situation, ni par la présence des deux officiers enquêteurs. Toute son attitude en ces instants délicats, à la fois empreinte de désinvolture et de dignité, semblait plutôt narguer nos deux enquêteurs. Et comme si à ses yeux la présence de ceux-ci ne comptait guère, il me lança tout naturellement un : « ça va ? ». Comme il l'eût fait dans des conditions normales, autres que celles présentes.

Nous nous saluâmes pendant quelques secondes. Les deux enquêteurs nous laissèrent finir nos échanges de salutations. Certainement moins par courtoisie que pour mieux noter nos premières réactions avant la confrontation.

D'emblée, je compris que toute délicate et périlleuse qu'allait être cette épreuve de confrontation, que si différentes et contradictoires que fussent nos approches et versions des faits, à l'origine de cette confrontation, celle-ci serait surmontée par nous deux sans grand encombre ; dès que l'un, après avoir écouté l'autre, aura répondu. Tant il est vrai que notre amitié était doublée d'une complicité à tous égards, telle qu'il suffisait à l'un d'exprimer sa pensée pour que l'autre fût à mesure de l'achever.

Après notre réponse affirmative à l'inévitable question classique en pareille circonstance, posée par Ahmed ould M'barek : « Est-ce que vous vous connaissez ? », le capitaine Ahmed ould M'barek lut la partie de la déclaration du lieutenant Sarr (recueillie sur la base du procédé question-réponse) qu'il estimait me concerner directement. Elle faisait état d'un groupe de jeunes lieutenants dont je faisais partie. Lequel groupe, en réaction à la situation d'injustice raciale dont étaient victimes les militaires négro-africains, se proposait de renverser le régime...

Faite par le lieutenant Sarr, en application de l'option tout avouer, la déclaration ne pouvait être qu'exhaustive et pertinente. Pour les enquêteurs, elle traduisait la réalité telle qu'elle existât. Le contexte était évoqué avec précision, les faits exposés avec cohérence et clarté, les acteurs presque personnalisés par leurs propos. Réfuter en bloc tous les faits que mentionnait cette déclaration, n'aurait à mon sens aucune vraisemblance et ne convaincrait personne. Mais les admettre, maintenant, après les avoir niés avec force, c'était se dédire, faire preuve de versatilité. C'était rompre avec la ligne de conduite que j'avais suivie jusqu'ici. Pour tenter de sauver la face, paraître crédible, tout en étant en accord avec ma ligne de conduite, il me fallait tenir compte de la déclaration du lieutenant Sarr. Y puiser quelques éléments, les interpréter, et les présenter de telle sorte qu'ils paraissent crédibles. C'est à tout ceci que je réfléchissais quand, après avoir fini la lecture de la déclaration du lieutenant Sarr, le capitaine Ahmed ould M'barek me de-

manda ce que j'avais à dire par rapport à la déclaration en question. Je reconnus l'existence du groupe d'officiers auquel j'appartenais. Je notai qu'il s'était naturellement constitué à la faveur des affinités qui existaient entre ses différents membres. Je soulignai au passage qu'il nous arrivait souvent de discuter des problèmes qui se posaient à nous dans la profession et des perspectives d'avenir qui s'offraient à nous. Et pour dissiper tout soupçon quant à une vocation répréhensible que pouvait avoir le groupe, je lui assignai une mission, sa raison d'être : constitution d'un fonds de solidarité et d'entraide pour faire face aux difficultés et imprévus de la vie. Je concluais que, si le groupe avait une autre fonction, je l'avais toujours ignorée. Peut-être du fait que je me trouvais en dehors de Nouakchott.

– Qu'en dites-vous ? demanda le capitaine Ahmed ould M'barek au lieutenant Sarr.

Celui-ci, sans paraître décontenancé, « admit » la vocation de solidarité et d'entraide de notre groupe. Il conclut en affirmant qu'il pensait que j'avais connaissance du projet de putsch.

Avais-je convaincu nos deux enquêteurs ? Où étaient-ils plutôt fondés à croire, au sortir de cette confrontation, à la réalité du putsch et surtout à mon implication ? En tout état de cause, il me semblait avoir improvisé et développé là, une version des faits qui, à défaut de convaincre, pouvait constituer une base de défense. Le commandant N'Diaga, auquel j'avais rendu son papier, vierge lors de notre premier entretien, me tendit cette fois encore, son sempiternel papier, m'invitant à y rédiger ce que je venais de dire. Se délectant intérieurement à l'idée que cette fois-ci, je le lui rendrai bien noirci, même de quelques lignes. Ce que je fis en y résumant ma version des faits en quelques phrases. Celle-là même que j'exposerai devant le tribunal. Ainsi s'achevait ma confrontation avec le lieutenant Sarr Amadou.

Reconduit dans notre maison-prison, je fus définitivement séparé du lieutenant Yongane et installé dans une cuisine-cellule. J'en étais le seul locataire. Elle mesurait à peine un mètre sur deux. La suie qui recouvrait ses quatre murs et bien d'autres indices, révélaient à qui en doutait, que ce lieu fut bien une cuisine. Quoique bien des aspects incitaient à croire le contraire, où laissaient penser

qu'aucune cuisson n'y fut faite depuis belle lurette. Son plafond était recouvert par un essaim de toiles d'araignée, pendant que le plancher, crevassé, recelait dans ses recoins des dépôts d'immondices. La porte fissurée, ne se fermait qu'à l'aide d'une corde. Derrière elle se tenait en permanence un soldat armé. La solitude que présentait ma nouvelle cellule était compensée par la possibilité qui s'offrait désormais à moi, de sentir, percevoir mon environnement extérieur immédiat, par l'observation à travers les interstices et autre pertuis de la porte de ma cellule.

Grâce à ces séances d'observations auxquelles je me livrais assez souvent, quand je n'étais pas sollicité par la méditation, je pus très tôt identifier certains de mes camarades dont la présence en ces lieux m'était inconnue jusqu'ici, photographier mentalement plusieurs geôliers. A chaque fois que j'entendais le grincement d'une porte, signe annonciateur que l'un des camarades des autres chambres-cellules allait sortir, soit pour aller aux toilettes, soit pour un interrogatoire, je me mettais immédiatement derrière le judas de ma porte en position d'observation. Ainsi, je pus reconnaître le lieutenant Dia Abdarrahmane, identifier le lieutenant Kane Mamadou.

Du côté des geôliers qui, pour nous surveiller se relayaient à intervalle régulier, deux soldats pour des raisons toutes différentes captèrent mon attention. L'un, Abdy, parce qu'il me spolia purement et simplement. L'autre, Ahmed, pour la sympathie et les égards — trésors précieux et rares en l'occurrence — qu'il eut pour moi, suscita mon estime et mon admiration.

Le premier, Abdy, est le prototype même du geôlier, produit abject du système carcéral raciste de Taya. Du détenu négro-africain, cette espèce de cerbères n'avait que mépris et haine. Nourris de la propagande mensongère et raciste du pouvoir, officieuse et feutrée en période d'accalmie, carrément ouverte en temps de conflit intercommunautaire, ce que ces geôliers perçoivent, au-delà du détenu, c'est le Négro-Africain. Et celui-ci, même en liberté, ne mérite « considération » que s'il consent à être réduit au statut de « citoyen » de seconde zone.

Devenu prisonnier, il va sans dire qu'à ses yeux, il vaut moins qu'un chien, tout juste bon pour être déshonoré, humilié, chosifié.

Conservait-il avec lui quelque objet de valeur : vêtement, bague, montre etc., sous prétexte de confiscation, on les lui volait. Abdy était de cette espèce de cerbères.

Un matin, je fus réveillé par le bruit de la porte que l'on ouvrait. Abdy pénétra dans ma cellule, et sans mot dire, récupéra et mon ceinturon et mes rangers. Exécutait-il des instructions ? Je pensais plutôt qu'il agissait de sa propre initiative. Ayant remarqué que mon ceinturon et mes chaussures étaient neufs, il ne put résister à la tentation de s'en approprier. Sachant que la circonstance rendait peu probable une plainte de ma part.

Encore que même faite, celle-ci avait peu de chance d'être considérée. Ainsi mon ceinturon et mes rangers devinrent la propriété d'Abdy. En effet, vingt-quatre heures plus tard, de mon poste d'observation, derrière ma porte, je l'aperçus, chaussé de mes *rangers*, et portant mon ceinturon, faisant les cent pas dans la cour, contemplant sans gêne son « butin ».

L'autre soldat fut celui avec lequel j'eus des relations d'estime et de sympathie réciproques. Mieux, je dirais qu'entre nous s'était établie une espèce de complicité tacite. Et pourtant nous nous sommes rarement parlé. Et quand bien même cela arrivait, notre échange se réduisait à une question-réponse. Comment dans ces conditions, pourrait-on dire, put-il s'établir entre un prisonnier et son geôlier, une telle relation de complicité ?

Il est des gestes, des regards, des sourires qui véhiculent des messages qui, quoique codés par essence, sont suffisamment expressifs pour être interprétés par le destinataire. Et la spécificité des circonstances où ces messages sont formulés en terme de gestes, de regards, de sourires, d'attitudes, fait qu'il est très rare de se tromper sur leur signification réelle. On discerne tout de suite la méchanceté de la bonté, la sympathie de l'antipathie, l'amitié de l'animosité, l'amour de la haine. Par son attitude, ses faits et gestes à mon égard, le soldat Ahmed me fit comprendre d'entrée de jeu, plus que l'aurait fait un discours, toute sa sympathie pour moi. Un jour, je voulus me rendre aux toilettes. C'était aussi un prétexte pour sortir. Me dégourdir les jambes, respirer l'air pur, avec l'espoir de croiser dans la cour quelques camarades. Alors, je tapai à la porte. Ahmed qui était de faction vint m'ouvrir. Quand nos

regards se croisèrent, j'eus l'intuition d'avoir devant moi, et au-delà du masque du soldat, un homme de bonté. Tout en lui contrastait presque d'avec les circonstances présentes et le rôle qu'il assumait et pour lequel on eut pensé qu'il n'était pas fait. Il était posé. Parlait doucement. Son regard, tout pénétrant qu'il fût, n'exprimait aucune méchanceté. Il vous écoutait patiemment. Son visage semblait exprimer une espèce de mélancolie.

Je lui dis mon désir d'aller aux toilettes qui étaient à trois pas de ma cellule. Il m'autorisa à y aller. Au moment de regagner ma cellule, je lui demande une cigarette. « C'est bien dommage, me dit-il, je ne fume pas. » Cinq minutes plus tard, il ouvre la porte de ma cellule, m'offre deux cigarettes et une boite d'allumettes. Ce geste m'émut et me surprit agréablement. Même si, pour l'avoir souvent vérifié, je croyais très fort à ce proverbe pulaar, suivant lequel « là où il y a le mauvais, il y a le bon ». Mon instinct ne m'avait pas trompé. Ahmed m'offrait bien sa sympathie, son amitié. Et cette amitié-là, même si elle ne pouvait s'exprimer qu'en cachette, m'était très précieuse. Dans un environnement fait d'animosité, de brutalité, de haine raciale, quel grand réconfort moral que cette sympathie, cette amitié.

De cet instant jusqu'à mon transfert dans une autre cellule, pas un jour ne s'est écoulé, sans que Ahmed ne m'apporte soit une cigarette, soit des mégots qu'il ramassait et gardait avec lui jusqu'à ce que se présente à lui l'occasion de me les donner. Il le faisait alors de main à main, sinon il les faisait passer par le trou de la porte de ma cellule.

Le 6 décembre 1987, Ahmed tout en tristesse, tout en deuil devrais-je dire, fut le seul geôlier qui, d'un signe des deux mains, tenta de nous informer que nos trois camarades avaient été passés par les armes. Dans cet îlot de méchanceté et de haine qu'était le fort-mouroir de Oualata, un autre Ahmed viendra égayer nos cœurs attristés et endeuillés.

Pour les besoins et la durée du procès qui allait s'ouvrir, la base de Jréïda enterra sa vocation strictement militaire. Son personnel « épuré » en cette occurrence de tout militaire négro-africain, renforcé par la gendarmerie et par des éléments de la 6ème région militaire, se métamorphosa en geôliers ; et son infrastructure, en centre

pénitencier. Ainsi le camp des mariés, dont une partie inhabitée fut transformée en cellules de détention. Ainsi, le domicile du commandant de base qui eut lui aussi sa part de détenus. Quant au gros lot que ceux-ci formaient, il fut attribué au fortin de la base. Et tandis que le dortoir des hommes de troupe fut réquisitionné pour le procès, les bureaux de la base qu'abrite le bâtiment en forme de L, furent à la fois le quartier général des enquêteurs et du juge d'instruction, Ahmed ould Bekrine. Et provisoirement celui des avocats qui s'y entretinrent avec leurs clients. Quant aux quatre cellules en béton armé d'à peine 1 m^2 de superficie avec leur porte blindée, situées en retrait au nord-est de la base et construites en 1982 (pour « accueillir » le colonel Moustapha, l'ancien premier ministre Bnéïjara, l'ancien ministre Baham ould Mohamed Laghdaf et l'adjudant-chef Bnéïjara), elles eurent pour locataires, pendant quarante-cinq jours, le capitaine Sy Bocar, le lieutenant Diako Abdoul Kerim, le lieutenant N'gaïdé Aliou Moktar. A la veille de l'ouverture du procès, la quatrième cellule abritera, après son extradition de l'Algérie où il était en stage, le lieutenant Bâ Abdoul Ghoudouss.

Dans l'exiguïté de ces cellules en béton armé, le détenu a, en permanence l'impression d'être à l'intérieur d'une bouteille fermée, elle-même déposée au fond de l'océan. Ainsi coupé de l'environnement dont il n'a plus un écho significatif, il est perpétuellement habité par le sentiment d'être dans un monde extraterrestre. Il y règne, à vous faire perdre toute notion du jour et de la nuit, une obscurité presque totale. En quête constante d'un certain « mieux être » physique, le détenu est obligé le plus souvent de se tenir debout. Car, assis, faute d'espace, il est contraint d'avoir en permanence ses jambes pliées. Position intenable à la longue. Dans ces conditions, on imagine aisément tout ce que fut, quarante-cinq jours durant, le calvaire psychologique et physique de nos camarades. Et pour cause. Imaginez une tombe ! Dans laquelle on installe une personne vivante. Sur laquelle on dépose, pour la recouvrir, une porte blindée munie d'un petit trou d'aération. Et vous voilà avec l'image qui se rapproche le plus de la réalité de ces cellules, vécue de l'intérieur.

Dès le dixième jour de novembre 1987, les interrogatoires semblaient avoir touché presque tous les détenus. Cette raison, autant que celle de commodité de surveillance, autorisèrent-elles que tous les détenus fussent regroupés dans différents lieux de détention ? En tout cas, à part les quatre cellules individuelles spéciales de 1 m^2, il n'y eut plus de cellule pour un seul détenu.

Ainsi, notre maison-prison fut vidée de tous ses occupants. Nous y remplacèrent, notamment dans le salon-prison où Yongane et moi fûmes enfermés lors de notre première nuit à Jréïda, le colonel Anne Amadou Babaly, l'ex-capitaine Diop Djibril, le lieutenant M'Baye N'diaye Fall.

Malgré une « cohabitation » d'une quinzaine de jours, nous ne nous étions presque jamais vus. Aussi, ignorions-nous les uns et les autres qui était détenu dans ces lieux. Pour la première fois, nous nous découvrions les uns les autres. Étaient là les lieutenants Thiam Moctar, Dia abdarrahmane, Kane Mamadou, l'adjudant-chef Sy Baba, le sergent Sarr Ousmane. Le lieutenant Yongane n'était plus de notre effectif. Vers 17 heures, rassemblés en file indienne, nos éternelles menottes aux poings, nous fûmes transférés au nord-est de la base, dans l'une des deux cellules-jumelles de 5 m^2. Celles-ci furent construites en même temps que les quatre cellules individuelles de 1 m^2 à proximité desquelles elles se situent. Sous escorte nous nous dirigeâmes vers notre nouvelle « demeure ». A voix basse, on se taquinait les uns les autres. Question de se donner le moral. Justement, notre moral ? Il était étrangement au beau fixe. En revanche, nous avions mauvaise mine. Pour avoir une image de soi-même, il suffisait simplement de jeter un coup d'œil sur ses compagnons. Au plan vestimentaire, allure d'ensemble, chacun de nous était la réplique presque exacte de l'autre. Quinze jours de détention, menottes aux poings, sans se doucher, couchés à même le sol avec la même tenue ; et avec pour toute nourriture, un bol de riz froid, insipide, volontairement saupoudré de sable par nos geôliers, tout cela avait fini par avoir raison de notre aspect physique. Au moment où nous couvrions les cent mètres qui nous séparaient de notre nouvelle cellule, tout en nous suggérait l'image d'écureuils affamés, sortis de leur repaire, en quête de nourriture. Nos vêtements étaient recouverts de pous-

sière, notre corps de crasse. Chacun de nous exhalait une odeur nauséabonde, produit d'un composé de crasse et de sueur. Une fois arrivés, nous fûmes scindés en deux groupes. A chaque groupe, on affecta l'une des deux cellules-jumelles. Notre groupe, auquel s'étaient ajoutés d'autres détenus, prit possession de la cellule A.

Il se composait des lieutenants Diop Moussa Elimane, Kane Harouna, Dia Abdarrahmane, Sarr Amadou, Sy Saïdou, Kane Mamadou, Niang Amadou Ousmane, Barro Moussa Gomel et moi. Il arrivait que sa composition variât. Souvent, on y ajoutait ou retranchait des éléments.

Mais globalement sa composition fut celle-là. Quant à la cellule B, elle fut occupée par un groupe de sous-officiers jusqu'à la fin du procès.

Tout comme les quatre cellules individuelles, ces deux cellules-jumelles sont en béton armé. Chacune est dotée d'une porte en fer blindée et possède, comme fenêtre, un petit trou de vingt centimètres sur vingt, situé en haut de l'un des quatre murs côté est.

Quand notre groupe s'installa à l'intérieur de la cellule A, nous constatâmes que nous y avions été précédés par d'autres. Le plancher était recouvert de sable blanc dont nos prédécesseurs s'étaient servis en guise de natte ou de moquette, pour atténuer les effets du frottement de leur corps contre le plancher nu. Peut-être aussi s'en servirent-ils comme cache. En effet, nous ne tardâmes pas à découvrir, enfouie sous la couche de sable qui recouvrait le plancher, une clé pour menottes. Comment l'avaient-ils obtenue ? Était-elle tombée des mains d'un soldat, puis l'avaient-ils ramassée ? Nous ne nous attardâmes point sur les réponses à donner à ces questions. Seul importait pour nous le fait que cette clé fût entre nos mains. Aussitôt, elle fut testée. On l'introduisit dans toutes les serrures de nos menottes. Elle s'y adapta. On la fit manœuvrer. Elle obéit, nous libérant de nos menottes. Désormais, quiconque le voulait pouvait, grâce à cette clé miraculeuse, se défaire de ses menottes. Et les remettre dès qu'il entendait le grincement de la porte blindée que la sentinelle ouvrait. Ainsi, cette fameuse clé faisait-elle au cours d'une journée, plusieurs fois le tour de tout le groupe. Allant d'une main vers l'autre. Pour la réclamer, chacun y allait de son mot de passe formulé en pulaar : « où est le secret ? », « qui a l'affaire ? »,

etc. Immédiatement on savait que l'objet désigné c'était la clé. Du reste, très vite, chacun de nous eut sa propre clé de fabrication carcérale locale. Je n'ai plus souvenir de celui qui de notre groupe en fut l'inventeur. Toujours est-il que, à partir d'un morceau de fil de fer ramassé à la faveur de nos sorties de la cellule, ces clés furent confectionnées en série.

Le procédé de mise au point des clés était simple : un morceau de fil de fer de deux à trois centimes de long, plié à l'un de ses bouts de façon à lui donner la forme de la lettre L. Adapter le bout inférieur du morceau de fer ainsi modelé, à la serrure des menottes. Actionner légèrement jusqu'à accrocher le verrou de la serrure des menottes, et tourner. Et les menottes s'ouvraient. Les menottes que nous avions étaient-elles d'une qualité aussi médiocre qu'une telle clé de fortune pût les ouvrir ? Nous le pensions.

En tout état de cause, les ouvrir avec nos clés était devenu pour nous un jeu d'enfant.

Jréïda, du fait de sa proximité avec l'océan, bénéficie, même pendant l'été, d'un climat froid. De ce climat froid, nous ne pûmes point bénéficier. Il s'arrêtait derrière notre porte blindée. Par contre, à l'intérieur de notre cellule-vase clos où nous étions entassés à dix, parfois à quinze, ce qui nous accablait le plus, au point de nous étouffer, c'était la chaleur et le manque d'aération.

L'air tout court, *a fortiori* l'air pur, nous manquait beaucoup. Pour le chercher, deux solutions s'offraient à nous. Entre la partie inférieure du cadre de notre porte et le bas de celle-ci, il y avait un petit espace. Se coucher à plat ventre, placer ses narines contre cet espace, inspirer profondément, cela nous procurait momentanément un bien-être. A tour de rôle, on s'adonnait à cet exercice. Telle était la première solution. La deuxième consistait, pour aérer notre cellule et jouir de l'air pur, à trouver un prétexte pour obliger la sentinelle à ouvrir la porte. Généralement nous demandions à sortir pour aller aux toilettes. Une fois la porte ouverte, nous profitions des bouffées d'air qui pénétraient dans notre cellule. Cependant, nos demandes répétées de sortir finirent par agacer les sentinelles. Si bien qu'au bout du compte, et comme si elles avaient compris notre astuce, elles refusaient désormais de nous ouvrir lorsqu'on frappait à la porte. C'est pour contraindre la sentinelle à

nous ouvrir, qu'un jour de ce mois de novembre 1987, nous mîmes au point un scénario avec, pour acteur principal, le lieutenant Barro Moussa. Il s'agissait de simuler l'évanouissement par suffocation. Barro Moussa, qui se révéla en la circonstance bon comédien, se proposa pour jouer ce rôle. Autour de Barro Moussa couché, torse-nu, haletant, tout en sueur, les yeux mi-clos, le visage défait par, dirait-on, une profonde douleur, nous formions un cercle. Autour de lui, chacun de nous l'éventait avec, en guise d'éventail, sa chemise pliée.

La mise en scène terminée, on chargea l'un de nous de frapper à la porte aussi longtemps qu'il le faudrait jusqu'à ce qu'elle soit ouverte. Ainsi alertée par les coups que l'on frappait à la porte, la sentinelle sans ouvrir, nous demanda ce que l'on voulait. On lui fit savoir que nous avions un malade à l'intérieur. Après quoi, elle ouvrit la porte. Entra et nous trouva au « chevet » de Barro Moussa. Après avoir constaté que le « malade » était vraiment « souffrant », il ordonna qu'on le fît sortir. Barro restera pendant une bonne quinzaine de minutes dehors. Et pendant qu'il reprenait progressivement « conscience », nous profitions de ce que la porte était durant tout ce laps de temps ouverte pour souffler...

La nourriture, principalement à base de riz, à laquelle nos geôliers ajoutaient de temps à autre du sable, et l'eau qu'on nous servait, dont la salubrité était douteuse, furent sans doute à l'origine de l'épidémie de diarrhée et de dysenterie qui sévissait dans les groupes des cellules A et B. Ces diarrhées et dysenteries furent d'autant plus pénibles pour nous, que sans cesse nous étions obligés d'aller à la selle. Et quand ce cas se présentait, faute de toilettes sur place, le prévenu allait se soulager sous un arbuste à quelques mètres de nos cellules. Tout en se soulageant, il se donnait ainsi, malgré lui, en spectacle au soldat qui se tenait debout à quelques pas derrière lui et dont le canon de l'arme était presque braqué sur ses fesses nues.

Avec le juge d'instruction : le capitaine Ahmed ould Bekrine

En octobre 1987, au moment des faits, le juge d'instruction auprès de la Cour spéciale de Justice était le lieutenant N'Diaye Daouda. Parce qu'il est noir, cet officier dont le sérieux et le professionnalisme étaient reconnus de tous fut tout simplement dessaisi du dossier des putschistes. Lequel fut alors confié pour instruction à Ahmed ould Bekrine qui était en même temps l'avocat général.

En juillet 1978 quand je fus muté à la quatrième région militaire (Tidjikja), j'eus comme premier commandant d'escadron Ahmed ould Bekrine, alors sous-lieutenant. Pendant une année, je fus son adjoint.

De taille et de corpulence moyenne, travailleur infatigable, le sous-lieutenant Ahmed ould Bekrine était aussi un excellent tireur, comme le sont souvent les gauchers comme lui. Contre toute apparence, il était doté d'une force physique et d'une résistance admirables. Un jour, non content d'un équipage qui mettait plus de temps qu'il n'en fallait pour embarquer deux tonnelets de cinquante litres pleins, il en saisit un, et, comme s'il eut saisi une bouteille d'un litre, en un mouvement il le mit, avec autant de facilité que d'aisance, dans un véhicule Land Rover.

Officier honnête, juste, attachant, très respectueux des autres, taciturne et posé, pour donner ses ordres et se faire obéir, il n'avait nullement besoin de hausser le ton. Homme de terrain, en permanence au milieu de ses hommes, il y était aussi à l'aise qu'un poisson dans l'eau. Ses qualités, autant humaines que professionnelles, faisaient du sous-lieutenant Ahmed ould Bekrine un officier respecté, admiré et aimé par ses hommes. Dès les premiers jours, il me conquit par son exemplarité. Et au fil du temps, il devint pour moi plus qu'un chef, un ami, un frère.

L'habit d'avocat général qu'il portait, et celui de juge d'instruction qu'on lui confectionna pour la circonstance, ne m'ont jamais semblé être faits pour lui. Les aurait-il portés si cela ne tenait qu'à lui ? J'en doute fort. Non pas qu'il fut dépourvu, pour l'exercice de ces fonctions, de la qualification requise. Bien au

contraire. N'est-il pas un officier de gendarmerie de formation ? Mieux, dans un contexte d'un État de droit, d'indépendance réelle et non fictive de la justice, où il a toute la latitude d'exercer librement, à l'abri de toutes pressions, d'ordres venant d'en haut, le capitaine Ahmed ould Bekrine serait tout indiqué pour assumer cette fonction. Il en a la compétence. Et ses qualités d'honnêteté et de droiture l'y prédisposent.

Officier en activité, exerçant dans un système judiciaire d'un pays où la justice est réduite à la volonté d'un homme : Taya ; que pouvait-il faire qui ne fût inspiré, ordonné par cet homme et son système ?

Il y a tout lieu de penser que le réquisitoire extrêmement sévère — onze peines capitales — qu'il fit au cours du procès, lui fut dicté, imposé. Quand bien même les onze peines capitales seraient demandées suivant la fameuse logique qui consiste à trop demander pour obtenir le minimum.

Notre collaboration prit fin en octobre 1978 à Awsred (Sahara). Depuis cette date, nous ne nous sommes plus jamais revus. Le destin voulut que, neuf ans après notre séparation, l'on se retrouve face à face. Chacun dans un rôle tout nouveau pour lui. Lui, dans celui de juge d'instruction d'abord, celui d'avocat général ensuite. Moi, dans celui de prévenu.

Dans la première semaine de novembre 1987, je fus conduit dans le bureau où se trouvait le juge d'instruction. Je trouvai le capitaine Ahmed ould Bekrine assis derrière un bureau. Il était revêtu d'un boubou. Il m'invita à m'asseoir. Nous nous saluâmes. Il me sembla gêné, ému. A mon égard, il ne manifesta aucune hostilité ni gestuelle, ni verbale. Égal à lui même, il fut courtois, calme, posé.

Après un bref échange de salutations, il me dit : Vous êtes accusé de complot contre la sûreté de l'État, de dévastation de biens et de massacre de la population. Reconnaissez-vous cette accusation ?

– Non ! Je ne la reconnais pas.

Il prit note puis enchaîna.

– Vous avez le droit de choisir votre avocat. Sinon on vous en choisit un.

– Je choisis Maître Diabira Maroufa pour me défendre.

– Bien ! Vous pouvez disposer, dit-il, en guise de conclusion à notre entretien. Je le retrouverai à l'ouverture du procès, cette fois-ci en tant qu'avocat général.

Le colonel Anne Amadou Babaly

Quand le juge d'instruction eut fini d'entendre tous les prévenus, ce fut au tour des avocats d'entrer en scène. De prendre contact pour la première fois avec leurs clients. A cet effet, tous les cinquante et un militaires négro-africains qui seront jugés et condamnés par la cour spéciale de justice, furent rassemblés devant les bureaux du P.C. de la base de Jréïda. Pendant ce temps, plus de cinquante autres militaires et gendarmes étaient entassés, enfermés dans les locaux du fortin de la base. Eux ne seront pas jugés. Mais ils seront révoqués en même temps que plusieurs centaines d'autres et assignés à résidence dans leur région d'origine durant plusieurs mois après le procès.

Presque quinze jours après nos arrestations, nous voilà donc, pour la première fois, tous regroupés dans un même endroit. L'heure était à l'euphorie. La joie des retrouvailles était nettement perceptible. Chacun s'enquérait de l'état des autres, après ces premières épreuves, parfois endurées en solitaire, après l'isolement vécu dans certaines cellules, se retrouver au milieu des siens, de ses compagnons avec lesquels on savait que désormais on allait partager le même destin, tout cela nous revigorait, nous rendait joyeux.

De chacun de nous il se dégageait spontanément une telle jovialité, et à l'ensemble que nous formions une telle allure de désinvolture, que sans la chercher, nous créâmes une ambiance qui, en tout point de vue, semblait narguer les circonstances pourtant graves que nous traversions, et braver ceux qui s'apprêtaient à sceller notre sort.

L'ensemble que nous formions en l'occurrence, suggérait l'image de guerriers certainement vaincus et désarmés, mais dont on n'était pas parvenu pour autant, à tuer la dignité.

Par son grade et son passé d'homme d'État d'abord, par son âge ensuite, mais aussi par son élégance naturelle et la grande dignité qui rayonnait en lui, celui qui fut la vedette de ce rassemblement et du procès fut naturellement le colonel Anne Amadou Babaly. Deuxième officier d'intendance de l'armée mauritanienne, après le colonel Louly, le colonel Anne Amadou fut, après le coup d'État de 1978 qui renversa Daddah, successivement membre du C.M.R.N. (Comité Militaire de Redressement National), et du C.M.S.N. (Comité Militaire de Salut National). Il dirigea plusieurs ministères, dont celui des Finances et celui de l'Intérieur. En décembre 1984, en tant que chef d'État-major adjoint de l'armée, il était le premier collaborateur du colonel Taya. Lequel était alors chef d'État-major national de l'armée.

C'est précisément en sa qualité de chef d'État-major adjoint, qu'il fut — cela est bien connu aujourd'hui — le concepteur et le principal artisan du coup d'État du 12 décembre 1984, qui renversa le colonel Haïdalla et porta au pouvoir le colonel Taya. A ce titre, il n'est pas exagéré de dire que Taya lui doit en grande partie son accession au pouvoir.

Il est ministre de l'Intérieur lorsque, en avril 1986, le manifeste du Négro-Mauritanien opprimé fut publié par les F.L.A.M. Pour n'avoir pas ordonné l'arrestation des auteurs dudit document, considérant que le seul fait de l'avoir publié ne la justifiait pas, il fut destitué de ses fonctions ministérielles. Il est remplacé par le colonel Djibril ould Abdallah dont la première décision politique fut de procéder à l'arrestation des militants F.L.A.M. La suite tragique d'une telle décision est bien connue : le début d'une répression systématique, généralisée et ininterrompue pendant cinq ans – de 1986 à 1991 – contre les négro-africains.

Musulman fervent, la mosquée est son lieu de prédilection. Le chapelet, son fidèle et inséparable compagnon. Par sa culture, autant que par son éducation islamique, il a sur la vie et les choses un regard désabusé. Les épreuves et les coups bas, il les affronte avec philosophie. Conscient que rien ne peut arriver à l'homme qui ne lui soit prescrit par Dieu. L'injustice, quelle que soit sa dimension, ou la forme sous laquelle elle se manifeste, il la condamne. N'est-elle pas proscrite par les préceptes de l'islam, sa religion.

L'honneur ! La dignité ! Pour lui, ces notions ont un sens et ne se réduisent pas simplement à une abstraction. Elles sont à ses yeux des vertus cardinales qu'il fait siennes. Homme affable et ouvert, quand il vous l'offre, son amitié est entière, sans réserve. On peut toujours y compter dans les moments de bonheur, comme dans ceux d'épreuves.

Cet officier supérieur, presque au bout d'une carrière bien remplie, quoique simplement âgé de cinquante-trois ans à l'époque des faits, dont la trajectoire professionnelle faite de hauts connut aussi des bas, cet homme-là, le destin voulut qu'il fût là... avec nous, dans ce rassemblement que composaient ces militaires dont il était à la fois le supérieur en grade et le doyen d'âge. Ces deux dernières qualités, dans cette séquence précise, de ces circonstances dures et pathétiques, le désignaient à juste titre comme le chef de file de la troupe que nous formions. A ce titre, n'était-il pas investi à notre égard, d'un devoir d'exemplarité ? Sans nul doute, qu'en ces instants, et tout au long du procès, il voulut nous insuffler cette fierté et cette noblesse que dégageait son comportement. Nous communiquer son attitude majestueuse et son courage dans l'épreuve. Son calme olympien, sa désinvolture, nous les transmettre, pour que nous les fassions nôtres. Toutes ces qualités, les siennes, il nous les offrait, toutes matérialisées dans cette posture à la fois belle et mémorable, significative et éclatante : celle du lutteur africain. Le spectacle que le colonel Anne Amadou nous offrit ce jour, par sa beauté, mise en relief par la gravité de la circonstance, est inoubliable.

Il était habillé d'un somptueux boubou de basin joliment azuré et superbement brodé à la main, sous lequel apparaissait une chemise cousue à l'africaine : « daande turki »[6]. Sa barbe était bien taillée. Son visage rayonnant était mis en relief par un front dégagé. Sitôt terminées les salutations, de quelques pas vifs, il se détacha du groupe. Auquel il fit alors face. Et prit la posture que voici : le pied gauche en avant, le pied droit en retrait d'une cinquantaine de centimètres. Le buste légèrement incliné en avant. Les deux

6. Désigne en milieu Halpulaar, la chemise traditionnelle avec col fermé et manches courtes ou longues, généralement du même tissu que le boubou sous lequel elle est portée.

membres supérieurs à moitié tendus vers l'avant, l'un au-dessus de l'autre, et écartés autant que le permettaient les menottes qu'il portait. Alors, s'adressant au groupe, sourire aux lèvres, il dit : « Qui parmi vous a le courage de se mesurer à moi dans une séance de lutte ? » A cette posture qui, dans une arène de lutte symbolise l'invitation à un duel, faite par un lutteur à un autre, vinrent répondre nos applaudissements brefs et spontanés, accompagnés de nos rires joyeux.

Cette posture, évocatrice du sang froid, de la vitalité, du courage, de la détermination à affronter l'épreuve, exprimait la solidité de son moral, traduisait ses dispositions psychologiques. A travers elle, voulut-il sans doute nous exhorter au courage dans l'épreuve. Et par rapport à la réaction quelle suscitera de notre part, évaluer l'état de notre moral.

L'ambiance était gaie, le moral haut. En attendant l'arrivée des avocats, les causeries et plaisanteries allaient bon train. Le lieutenant Dia Abdarrahmane, quand il était en stage à Montpellier, y rencontra dans son école un colonel instructeur en administration. Ce dernier, quand il sut que Dia Abdarrahmane était mauritanien, lui demanda les nouvelles du colonel Anne qu'il avait connu à l'occasion d'un stage que celui-ci avait effectué en France.

Le lieutenant Dia Abdarrahmane qui n'avait encore jamais côtoyé de près le colonel Anne, s'approcha de lui. Déclina son identité. Le salua. Puis lui parla de ce colonel rencontré en France et qui demandait de ses nouvelles.

Avec maître Diabira Maroufa

Assurément cette exigence de la procédure judiciaire – l'entretien avec nos avocats – fut pour nous dans cette même journée l'occasion d'établir des contacts à deux niveaux. D'abord, elle nous donna l'opportunité de nous rencontrer, de discuter. Ensuite, elle nous permit, à travers nos avocats, d'établir le contact avec nos familles dont on devine qu'elles étaient toutes dans l'angoisse.

Toute cette journée fut consacrée à l'entretien des avocats avec leurs clients. Il y avait, pour assurer notre défense, presque tout le

barreau de Nouakchott, y compris le bâtonnier feu maître Chéïn. Plus de quinze avocats négro-africains et arabo-berbères confondus avaient la délicate tâche d'assurer notre défense. Chacun d'eux, librement choisi par nous, avait à défendre un, deux, trois ou quatre clients. Inversement, un client pouvait avoir pour sa défense, un ou plusieurs avocats. Pour ma part, j'avais choisi un seul avocat : Maître Diabira Maroufa.

Il m'appela. Je le suivis dans la salle où il s'était installé. Nous nous saluâmes. Il s'enquit de mon état et me questionna sur les conditions de détention. Il me demanda pourquoi mon choix s'était porté sur lui pour ma défense.

– Parce que, lui répondis-je, en 1982, lors du procès du colonel Moustapha et de ses compagnons, ici dans cette base que je commandais à l'époque, l'occasion me fut donnée de vous voir plaider.

Après ces questions en guise d'introduction, Maître Diabira sortit une pile de documents constituée de dépositions de tous les cinquante et un prévenus que nous étions. Puis me demanda :

– Avez-vous une idée de ceux parmi vos camarades qui ont parlé de vous dans leur déposition ?

– En dehors du lieutenant Sarr Amadou, je n'ai pas encore connaissance de quelqu'un d'autre, lui dis-je.

Il feuilleta pendant quelques minutes ses documents. Il y trouva la déclaration de J. qui mentionnait mon nom parmi tant d'autres. Que J. ait cité des noms passe encore. En l'absence de directives quant à une ligne de conduite à tenir, nous l'avons souligné, chacun y est allé de son inspiration... L'étrange dans la déposition de J. réside dans le fait qu'il citait des noms de personnes avec lesquelles il n'a jamais eu le moindre contact en rapport avec le putsch.

En conclusion de notre seul et unique entretien avant le procès, maître Diabira s'ouvrit à moi :

– En vérité, il y a une chance sur cent pour obtenir votre acquittement. Nous l'exploiterons au maximum.

Tous les avocats avaient fini de faire le tour de leurs clients. Pour mieux préparer leur plaidoirie, sans doute auraient-ils voulu s'entretenir avec eux plus amplement et plus tôt que cela ne se fît.

Le procès

Il s'ouvrit dans la matinée du 18 novembre 1987. Et se déroula deux semaines durant, dans le grand dortoir des hommes de troupe de la base. Disponibilisé et aménagé à cette fin, ce lieu sera particulièrement ceinturé par un important dispositif de sécurité. Le public n'était pas convié au procès. En revanche, il fut ouvert aux officiers et sous-officiers de tous les corps. Ils constituaient, avec quelques avocats stagiaires, l'essentiel de l'assistance. Les chaises installées au fond de la salle leur furent affectées.

Nos avocats qui ne semblaient nullement décontenancés par le caractère sommaire et tardif des entretiens qu'ils eurent avec nous, nous parurent avoir bien affûté leurs armes et être tout prêts à se dépenser pour assurer notre défense. Ils étaient à la fois concentrés et décontractés. Ce qui nous mit en confiance.

Dans la salle, ils n'avaient pas de place fixe. Ils étaient souvent mobiles. Par petits groupes, ils étaient sans cesse en aparté. Avant les plaidoiries, ils intervenaient en se tenant à côté de leurs clients, à chaque fois que ceux-ci passaient devant la barre.

Le capitaine Ahmed ould Bekrine avait troqué son habit de juge d'instruction contre celui d'avocat général. En tant que tel, il s'était installé derrière une table située à droite de la cour et à deux mètres en face de ce qui tenait lieu tantôt de barre, tantôt de box des accusés : une chaise placée à trois mètres face à la cour.

Les accusés, au cours de cette première audience à laquelle ils assistaient tous à la fois, — ça ne sera pas toujours le cas — étaient regroupés. Assis à même le plancher, tout au long de la partie latérale ouest de la salle. Parmi eux, on pouvait distinguer le lieutenant Bâ Abdoul Khoudouss qui venait tout juste d'être extradé de l'Algérie où il était en stage. Au bout de la salle, face à l'assistance, une estrade était aménagée pour la circonstance. Y était installée une longue table. Derrière cette table, se trouvaient trois chaises : celles des trois membres de la cour.

Au centre, était assis le colonel de gendarmerie Cheikh ould Boïdé président de la cour. A sa droite, El arby ould Mohamed Mahmoud assesseur. A sa gauche, le capitaine de l'armée Baby ould Housseïnou assesseur.

Le décor était planté, tous les acteurs présents, et les rôles connus. Le simulacre de procès pouvait commencer.

L'audience de la journée du 18 novembre 1987 fut consacrée à l'exposé par le président de la cour, à l'intention de chaque prévenu, des chefs d'inculpation :

– Atteinte à la sûreté de l'État

– Dévastation des biens et massacre de la population.

Une fois son tour arrivé, l'accusé accompagné de son avocat se présentait à la barre. Devant lui, massif, entouré de ses deux assesseurs figés comme des statues, le président de la cour lui exposait les chefs d'accusation. Une fois que sa voix, belle, claire et forte, couvrant toute la salle, avait éveillé votre attention, c'était – à la faveur d'une articulation impeccable – pour ne plus la lâcher. Ces qualités vocales, le colonel Cheikh ould Boïdé les tenait sans doute moins de sa carrière militaire que de sa formation et de son expérience d'instituteur.

Dans l'exposé des chefs d'accusation qu'il faisait, et quoiqu'ils fussent toujours les mêmes, par lui ressassés à l'intention de chacun des cinquante et un accusés que nous étions, pas un instant nous ne ressentîmes une quelconque monotonie. Tant il sut à chaque fois varier sa voix. Lui donner, d'un accusé à autre, une tonalité si spécifique, un cachet si différent, qu'on eut cru qu'à chaque accusé s'adressait un autre président de la cour. Il est vrai que le colonel Cheikh, toujours en qualité de président de la cour, est un grand habitué de procès de putschistes. C'est lui qui présidait la cour spéciale de justice qui condamna à mort les auteurs du coup d'État du 16 mars 1984. Quoique peu enviable dans un pays où règne la tyrannie raciale, où la justice est sous la botte de l'exécutif, la fonction finit par donner à celui qui l'exerce une certaine expérience. Que le colonel Cheikh semblait mettre à profit quant à la conduite des audiences.

Il paraissait très à l'aise dans cette fonction. L'aimait-il vraiment, cette fonction qui semblait être créée pour lui, qui semblait fait pour l'exercer ? Où bien en officier discipliné s'était-il résigné à l'exercer à défaut d'autre chose ? Ce qui est sûr, c'est que le co-

lonel Cheikh connut plus de bonheur professionnel avec le pouvoir civil que sous le règne des militaires.

Parmi les premiers officiers du pays, il est l'un des plus anciens au grade de colonel. Sous le pouvoir civil, il assuma des responsabilités de très haut niveau.

Il fut successivement chef d'état-major de la garde nationale et de la gendarmerie nationale. Avec l'accession des militaires au pouvoir, il devint plus un pantin qu'autre chose. Et connut plutôt des périodes d'éclipse d'où il n'émergeait que pour présider la fameuse cour spéciale de justice. A la tête de celle-ci, les verdicts qu'il rendait furent toujours entachés de peines de mort. Il en fut ainsi avec le verdict qu'il rendit en 1981 lors du procès des colonels Kader, Ahmed Salem ould Sidi, des lieutenants Niang Mamadou Moustapha et Mohamed Ould Doudou Seck. Il en fut ainsi avec celui du 3 décembre 1987 qui condamna trois des nôtres à la peine de mort.

En réponse aux chefs d'accusation exposés par le président de la cour, tous les cinquante et un accusés plaidèrent non coupables. Après quoi, selon les particularités de chaque cas, l'accusé était soumis à un interrogatoire de la cour. En règle générale, seul le président questionnait. Les deux assesseurs restèrent le plus souvent muets. Leurs rares interventions, quand elles avaient lieu, se faisaient par un murmure à l'oreille du président de la cour. Lequel traduisait le murmure en question à l'intention de l'accusé. Le président, quand il estimait que la cour avait fini de poser ses questions, donnait la parole à l'avocat général qui en exprimait au préalable la demande. C'est à cette occasion, et après que j'eus plaidé non coupable, que l'avocat général me soumit à un interrogatoire.

Ces questions furent toutes relatives à ma déclaration au cours de ma confrontation avec le lieutenant Sarr Amadou. Elles étaient orientées sur le groupe d'officiers dont il était question au cours de cette confrontation.

La première question de l'avocat général fut :

– Quels étaient les objectifs du groupe d'officiers auquel vous apparteniez ?

– Il n'avait pour objectif que la création d'un fonds de solidarité et d'entraide. C'était sa raison d'être.

– Quel était le montant des cotisations de chaque membre du groupe ?

– Il n'était pas fixé. Chacun devait cotiser selon sa situation, ses possibilités du moment.

– Quel était le montant des fonds réalisés ?

– Je n'en ai aucune idée. Étant en dehors de Nouakchott, j'ignore l'état des finances du groupe.

La deuxième journée consacrée au réquisitoire de l'avocat général, eut ceci d'étrange qu'elle se tint en plein air. A côté de la salle d'audience, il fut creusé un cratère de plus d'un mètre de profondeur et de trois mètres de diamètre. A quelques mètres, face au cratère, une tente fut dressée. Elle abrita la cour. Les accusés, les avocats, l'assistance réduite à quelques militaires, formèrent un cercle tout autour de ce cratère.

Ce fut dans ces conditions que l'avocat général fit son réquisitoire. Il l'articula principalement autour de trois points :

-1) La réalité du coup d'État.

-2) Son caractère racial.

-3) Les putschistes en tant qu'aile militaire des F.L.A.M.

Parmi tant d'autres, les onze peines capitales qu'il requit furent le point culminant de la conclusion du réquisitoire de l'avocat général.

Dans l'assistance, au niveau des avocats et des accusés, rien ne semblait exprimer une quelconque émotion par rapport à la sévérité du réquisitoire qui venait d'être prononcé. Abstraction faite de la gravité de la situation dont l'enjeu était le devenir de cinquante et une personnes, ce réquisitoire aurait au moins fait sourire. Tant il est vrai qu'il était en décalage absolu avec les faits visés, replacés dans leur contexte réel. En effet, quand bien même il y eut coup d'État, il fut déjoué avant de connaître un début d'exécution. Cela est indubitable. Or, à cet égard, les articles 83 et 84 du code pénal mauritanien sont clairs. La peine maximale pour des putschistes dans ce cas, est la détention à perpétuité. Ayant flairé la lourde menace qui se précisait et pesait sur leurs clients, nos avocats exploitèrent à fond lesdits articles lors de leur plaidoirie.

Nos avocats dans l'arène

Ils étaient tous au rendez-vous. Les aînés dans la profession : feu Maître Cheïn, feu Maître Diagana Mamadou, Maître Diabira Maroufa, Maître Bal, aussi bien que de jeunes et talentueux avocats. Dans leur majorité, ils étaient de grands habitués de procès de putschistes. Parmi eux, beaucoup avaient assisté aux procès de 1981 et de 1982. Pour l'essentiel, ils avaient un capital d'expérience fort appréciable. Les méandres de la justice du pays n'avaient pour eux aucun secret. Mieux que quiconque, ils avaient conscience, que dans ce pays, la justice est tributaire d'un pouvoir incarné par un seul homme : le colonel Taya.

D'ailleurs, ce fait qui faillit dégénérer en incident entre la cour et nos avocats n'était-il pas révélateur de la mainmise de la présidence dans les affaires judiciaires du pays, du moins dans ce procès ? En effet, dès l'ouverture du procès, un cameraman se mit à filmer l'audience. Pour le compte de qui ? De la télévision mauritanienne ? Peu probable. Il était impensable qu'il fût donné au public l'occasion de suivre en différé à la télévision un procès auquel on l'avait empêché d'assister. En outre, le pouvoir se serait volontiers abstenu d'aggraver la tension perceptible dans le pays par la diffusion d'images d'accusés crasseux, menottes aux poignets, et dont l'état physique commençait déjà à accuser gravement les conditions de détention.

Le cameraman filmait disait-on pour le compte de la présidence.

Retranché dans les recoins de son palais, le roitelet tenait à suivre au jour le jour le déroulement du procès à travers une cassette-vidéo.

Les avocats se saisirent de l'affaire, se concertèrent. Il y eut des conciliabules avec la cour. On ne vit plus de caméra. De part et d'autre, on fit comme si de rien n'était. L'incident fut clos. Mais il indiquait que l'enjeu du procès n'était pas d'ordre juridique mais politique. Autrement dit, il s'agissait moins d'identifier les délits tels que définis par le code pénal et de leur appliquer les peines correspondantes prévues par la loi, que de donner, à travers un semblant de procès sanctionné par un verdict sévère, une leçon pour décourager toute velléité de récidive dans l'avenir.

Nos avocats étaient-ils convaincus que la bataille qu'ils s'apprêtaient à livrer était perdue d'avance ? Que le verdict était déjà prêt avant même l'ouverture du procès ? Sans doute avaient-ils conscience de tout cela. Quoiqu'ils n'en laissèrent rien paraître.

Tous (avocats négro-africains et arabo-berbères) solidaires, soudés comme un seul homme, assumèrent la défense de leurs clients avec talent et enthousiasme, parfois fois avec fougue. Chacun pour ses clients, tous pour tous les accusés, telle fut, avec l'évolution du procès, la stratégie qu'ils adoptèrent dans leur plaidoirie.

Chaque avocat, dans sa plaidoirie, développait une argumentation à deux niveaux. D'abord, en s'appuyant sur le chef d'accusation commun à tous les accusés : atteinte à la sûreté de l'état, il orientait sa plaidoirie vers une défense globale de tous les accusés. Ensuite, il l'achevait en prenant en charge le cas spécifique de son client. Dans chaque plaidoirie, deux points revenaient sans cesse, et étaient largement développés par nos avocats :

1) Par rapport aux onze peines capitales demandées par l'avocat général dans son réquisitoire, les avocats s'appuyèrent sur les articles 83 et 84 du code pénal. Ils le décortiquèrent à fond. Et démontrèrent qu'en l'absence d'un début d'exécution du coup d'État, il ne pouvait être question pour les accusés de condamnation à la peine de mort.
2) Le coup d'État n'est considéré comme atteinte à la sûreté de l'État, donc comme délit répréhensible aux termes de la loi, que lorsqu'il ne débouche pas sur la prise du pouvoir. Que lorsque ses auteurs sont arrêtés et jugés. Mais dès lors qu'il est conduit à son terme et que ses auteurs accèdent au pouvoir, alors, le délit s'efface. L'atteinte à la sûreté de l'État évolue en redressement ou salut national. Et le nouveau maître du pays au lieu d'être un traître à la nation, en devient le père.

La défense des accusés fut assurée avec cœur et métier. Les plaidoiries furent magistrales. Parfois pathétiques, notamment celles de maître Bal qui les commençait toujours par la récitation d'un verset coranique.

Nos avocats avaient rempli leur contrat.

A ce niveau, la seule fausse note que nous relevâmes et qui nous indigna, fut émise par l'avocat arabisant de l'adjudant-chef Diop Sileye. Si nous ne nous fîmes pas l'indécence, et à lui l'injure, d'affirmer que cette fausse note fut volontaire, nous ne pouvions nous empêcher de noter qu'elle relevait d'un manque d'inspiration et de tact dans la plaidoirie, intolérable chez un avocat, fut-il un novice.

Cet avocat, en essayant de disculper l'adjudant-chef Diop Sileye, crut bon d'affirmer avec beaucoup de mollesse du reste :

–... Mon client étant originaire de Kaeïdi (Ce qui est faux. L'intéressé est de M'bagne), ne peut en aucun cas être considéré comme un putschiste. Le coup d'État étant l'affaire des ressortissants de Boghé...

Cette défense qui visait à disculper son client, tout en inculpant ses compagnons, abstraction faite de son inélégance, était franchement minable dans sa formulation et squelettique dans son fond.

Nous pensâmes que l'avocat qui en était l'auteur était un néophyte. Petit à petit, nous l'oubliâmes. Lui et sa « plaidoirie ».

Après plusieurs journées consacrées à la plaidoirie de nos avocats, il y eut une courte pause. Quand les audiences reprirent, la parole fut donnée aux accusés.

Une fois à la barre, le président de la cour demandait à chacun des accusés s'il avait quelque chose à dire : une observation, un souhait. Auquel cas, la parole lui était donnée. Plusieurs de nos camarades ne voulurent pas faire usage de ce droit à la parole qui leur était accordé. Le colonel Anne, les lieutenants Sarr Amadou, Dia Abdarrahmane et moi, entre autres, profitâmes de l'occasion.

«... Si, avait déclaré le colonel Anne, le peuple mauritanien estime que j'ai commis un délit, alors je suis prêt à en répondre devant lui ». Par dessus la tête du président de la cour, il en appelait au témoignage du peuple et à son verdict.

En réponse à l'accusation de « racistes » qui était portée contre les putschistes par l'avocat général dans son réquisitoire, nous nous attachâmes, les lieutenants Sarr, Dia et moi, dans nos déclarations, à démontrer le contraire.

Après avoir mentionné qu'en 1982 c'est moi qui commandais la base de Jréïda, je poursuivis :

– Dans cette base, se trouvent encore aujourd'hui, plusieurs militaires qui furent sous mes ordres en 1982. Depuis que je suis là en tant que prévenu, j'ai eu l'occasion, à chaque fois que je les rencontre, que nos regards se croisent, de noter leur sympathie et leurs égards à mon endroit. Ces sentiments, ils ne me les auraient pas manifestés si, quand ils servaient sous mes ordres en 1982, ici même, ils avaient eu de moi l'image d'un officier raciste. En guise de conclusion, j'enchaînai rapidement :

– Puisse Allah faire en sorte que demain la postérité n'ait pas à retenir qu'en octobre 1987 il s'est tenu, à Jréïda, un procès entaché d'erreurs judiciaires.

Un verdict inique

Les accusés avaient plaidé non coupables. L'avocat général avait requis, nos avocats plaidé. Il restait à la cour à délibérer et à rendre son verdict. Ce qu'elle fit le 3 décembre 1987 vers 9 heures du matin.

La salle d'audience était archi-comble. L'importance de l'assistance était à la mesure de l'événement : l'annonce du verdict tant attendu.

Aux accusés qui étaient presque tous au fond de la salle, et aux avocats, s'était ajoutée une assistance nombreuse, composée essentiellement de militaires. Sur les visages, se lisait l'angoisse qui précède l'annonce d'une décision grave. L'attente du verdict dont l'annonce était pourtant imminente parut une éternité. Le silence, identique à celui qui précède la tempête, dans cette salle, pourtant exceptionnellement pleine, était presque total. Enfin le président et ses assesseurs pénétrèrent dans la salle. Et s'installèrent. Quand le président de la cour, de sa voix forte et posée commença à donner lecture du verdict, tout le monde retint son souffle. Soudain, tout dans la salle parut inanimé.

Après lecture des interminables « vu » et autres « attendu », le président de la cour poursuivit la lecture du verdict par :

« déclare coupables de crime d'atteinte à la sûreté de l'État : lieutenant Bâ Seïdy, lieutenant Sarr Amadou, lieutenant Sy Saïdou. Sur la base de l'article 88 du code pénal, les condamne à la peine de mort… »

Suit l'énumération des peines :

– Travaux forcés à perpétuité : 18 condamnations.

– Vingt ans de travaux forcés : 09 condamnations.

– Dix ans d'emprisonnement et une amende de trois cent mille ouguiya : 05 condamnations.

– Cinq ans d'emprisonnement et une amende de trois cent mille ouguiya : 03 condamnations

– Cinq ans d'emprisonnement et une amende de trois cent mille ouguiya avec bénéfice du sursis : 06 condamnations

—Déclarés non coupables et acquittés : 07.

Je me trouvais entre le colonel Anne Amadou à ma droite et le lieutenant Sarr amadou à ma gauche. Quand le président de la cour eut terminé la lecture du verdict, je vis des larmes couler des yeux du colonel Anne Amadou.

Ces larmes, venant d'un homme de sa trempe, tirent leur source du fond du cœur. C'étaient des larmes de chagrin, des larmes de douleur, des larmes d'un homme meurtri. Il venait d'être acquitté. Il réalisait que pour lui l'aventure s'arrêtait là. Là où, précisément, prenait fin la vie de trois jeunes officiers. Là où commençait l'aventure périlleuse de trente-cinq de ses compagnons, dont l'issue était incertaine.

Il savait que son acquittement lui ouvrait le chemin de la liberté. Mais sa liberté, quel sens pouvait-elle avoir, dès lors qu'au même moment trois de ses compagnons en étaient privés à jamais. Et que trente-cinq autres n'étaient pas assurés de la recouvrer un jour.

C'est sans doute en pensant à tout cela qu'il ne put retenir ses larmes.

La clémence du couple Taya-Djibril ould Abdallah, qui y croyait vraiment ? Peu de personnes en réalité. Mais mêmes ceux, nombreux, qui ne se sont jamais fait d'illusion quant à la sévérité du verdict, n'ont, à aucun moment, été jusqu'à envisager de peines de mort. Quand bien même celles-ci furent demandées par l'avocat

général. Nous l'avons déjà souligné, les onze peines sentaient tellement le trop-plein, qu'en fin de compte, personne ne s'attendait à ce qu'elles fussent cautionnées par la cour. Elles avaient plutôt l'allure du demander trop pour obtenir peu. Mais même en ce cas, le peu, dans l'entendement de beaucoup de gens, ne pouvait être en aucune manière les trois peines de mort que venait de mentionner le verdict.

L'application du code pénal par rapport au putsch (qui n'a pas connu de début d'exécution), exclut clairement toute peine de mort pour ses auteurs. Cette argumentation juridique, nos avocats se firent forts de la développer devant la cour. De ce seul point de vue, l'iniquité du verdict qui sanctionna le procès ne fait l'ombre d'aucun doute, pour tout observateur impartial. Et la coloration raciale, voire ethnique que le pouvoir et ses partisans voulurent donner au putsch, si tant est qu'elle existe, n'y change rien.

L'étude comparative des verdicts qui sanctionnèrent les procès des auteurs des coups d'État qui eurent lieu dans le pays en 1981, 1982, 1987 et 1988, démontre l'existence dans l'appareil judiciaire du pays de deux poids, deux mesures, selon que les accusés soient arabo-berbères ou négro-africains. Mansuétude pour les premiers, châtiment pour les seconds.

Laissons de côté le coup d'État du 16 mars 1981 dont les principaux auteurs furent exécutés. Il présente trois particularités qui font qu'il ne peut être comparé aux autres :

1) Il avait la bénédiction manifeste du Maroc d'où étaient partis le colonel Kader et ses compagnons.
2) Il avait connu une exécution très avancée.
3) Il provoqua malheureusement des morts.

Examinons les deux autres. Celui de 1982 et celui de 1987 des militaires négro-africains. Ils ont ceci en commun qu'aucun des deux n'a connu un début d'exécution. Ce qui, aux termes du code pénal exclut d'entrée de jeu toute peine de mort.

Abstraction faite de la réalité du coup d'État de 1982, des circonstances atténuantes dont auraient pu bénéficier les auteurs réels ou supposés de ce putsch, on peut dire à ce niveau que le code pé-

nal fut appliqué. En ce sens qu'il ne pouvait être question de peine de mort. Et il n'en fut point.

Pourquoi alors en fut-il autrement avec les putschistes négro-africains qui, par rapport à la loi se trouvaient dans la même situation que ceux de 1982 ? Car, là aussi, il n'y avait pas de début d'exécution.

On ne peut s'empêcher, sur la base de cette comparaison, de faire le constat d'une justice à deux vitesses. Et le fait que le procès de 1982 ait eu lieu sous la présidence du colonel Haïdalla et non sous celle de Taya n'altère en rien la déduction tirée de la comparaison des procès de 1982 et 1987. D'ailleurs, en 1988, justement sous la présidence de Taya, et dans des conditions identiques à celles des putschs de 1982 et 1987 (c'est-à-dire sans début d'exécution), les putschistes baathistes bénéficièrent de la même clémence du pouvoir.

Il est manifeste que rien ne justifiait l'extrême sévérité du verdict du 3 décembre 1987. Les trois peines de mort retenues contre nos camarades ne sont rien d'autre que l'aboutissement de l'injustice et de la haine raciale élevées à leur paroxysme.

Pour gérer la crise intercommunautaire, lancinante en 1986 avec l'arrestation des militants F.L.A.M. et qui, avec le putsch des militaires négro-africains, prenait des dimensions encore jamais connues dans le pays, deux options s'offraient au pouvoir :

1) Un verdict d'apaisement à l'égard des putschistes négro-africains. Prélude à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique qui prenne en charge l'ensemble des problèmes à l'origine de la crise.
2) La radicalisation dans la politique d'exclusion et de marginalisation de la communauté noire. Et pour commencer, le bâton pour les putschistes, pour dissuader toute autre tentative de remise en cause du statu quo politique par rapport à la cohabitation des communautés noire et blanche en Mauritanie.

En décidant d'exécuter trois jeunes officiers, parce qu'ils étaient noirs, parce qu'ils avaient osé, au nom de l'égalité communautaire,

partir à la conquête du pouvoir, le pouvoir avait retenu la deuxième option.

Ce faisant, le couple Taya-Djibril offrait à la communauté négro-africaine les premiers martyrs de son émancipation politique, culturelle et économique. Et créait ainsi, un précèdent dangereux dans la difficile cohabitation des arabo-berbères et négro-africains.

Le verdict était tombé. Désormais, seule la grâce du chef de l'État pouvait éviter à nos trois camarades le peloton d'exécution. Quoique l'espoir de l'obtenir fut mince, en concertation avec leurs avocats, nos trois camarades la sollicitèrent. Comme le stipule la procédure. Leurs avocats se chargèrent, dans les délais prévus par la loi, de présenter la demande de grâce à qui de droit.

Dans la salle d'audience, tout le monde, (avocats et autres condamnés) se rua sur nos camarades condamnés à mort. En ces instants pénibles et pathétiques, tous voulurent leur manifester plus que jamais leur sympathie et leur soutien, leur donner courage. Le courage ! Incontestablement ils en avaient à revendre. Si l'annonce de la peine de mort les avaient secoués, ils n'en laissaient rien paraître. Ils étaient calmes, sereins. Comme si ce verdict inique qui venait d'être rendu et qui demandait leur tête, ils s'y attendaient. Et s'y étaient préparés. Décontractés, ils causaient et riaient. Ils seront, dans le courant de la journée, enfermés chacun dans l'une des cellules individuelles. Ils y remplaceront les lieutenants Diacko Abdoul Kerim, N'gaïdé Aliou Moctar, Bâ Abdoul Khoudouss et le capitaine Sy Bocar.

Nos camarades acquittés et ceux condamnés à cinq ans d'emprisonnement avec sursis furent regroupés. Ils étaient libres et devaient retrouver leur famille le même jour.

Tandis que le gros des condamnés était enfermé à l'intérieur du fortin, quelques sous-officiers prenaient notre place dans la cellule A. Notre groupe fut transféré dans la cellule B. N'en faisaient plus partie les lieutenants Sarr Amadou, Sy Saïdou, Niang Amadou Ousmane. Les nouveaux venus étaient le capitaine Sy Bocar, les lieutenants Bâ Abdoul Khoudouss, N'gaïdé, Diacko, Yongane.

Nos camarades condamnés à la peine de mort étaient au centre de nos préoccupations, objets de nos pensées. Dans ces moments douloureux, peut-être les derniers de leur existence, nous aurions bien aimé qu'ils fussent parmi nous.

Mais ils étaient à un mètre derrière notre cellule B, enfermés chacun dans l'une des cellules individuelles accolées.

Derrière chacune de ces cellules individuelles de moins d'un mètre carré, en haut du mur opposé à la porte blindée, il y avait en guise de fenêtre un petit trou d'aération de dix centimètres de diamètre environ. Grâce à cette lucarne, nous essayâmes de réduire l'isolement de nos trois camarades en maintenant à distance le contact avec eux. Pour cela, à tour de rôle, nous trouvions un prétexte pour sortir. Curieusement, nos demandes pour sortir étaient le plus souvent exaucées. Avions-nous reçu de nouvelles sentinelles plus sensibles à nos petits problèmes quotidiens de prisonniers ? La présence de Ahmed parmi les soldats qui composaient notre poste de surveillance, nous le faisait croire.

Toujours est-il qu'à chaque fois que nous le demandions, on nous faisait sortir à tour de rôle. Et par bonheur, la sentinelle ne nous escortait plus mais se tenait à bonne distance. Ce qui nous permettait de passer derrière les cellules de nos camarades. Et à chaque fois, comme si c'était convenu par avance, l'un des trois, ou tous, avaient le visage collé à la lucarne de leur cellule, comme s'ils guettaient justement notre arrivée.

Alors, on se saluait. On échangeait quelques paroles.

Ce procédé, nous l'utilisions chaque jour. Chaque matin, chaque après-midi, il devint pour nous comme un rite sacré. Il nous permit de maintenir le contact avec nos trois camarades. A l'intérieur de notre cellule, le débat sur notre sort était lancé. Il tournait autour des questions suivantes :

– Allions-nous purger toutes nos peines ? Auquel cas, quel serait notre lieu de détention, Jréïda ou ailleurs ?

– Ou bien, serions-nous amnistiés sous peu de temps ?

Toutes ces questions étaient en réalité sous-tendues, inspirées par l'espoir d'une volonté d'apaisement de la part du pouvoir.

Cet espoir, beaucoup d'entre nous le nourrissaient. C'est pourquoi, à nos yeux, la grâce de nos camarades condamnés à mort était chose presque acquise. Pas un instant nous n'avions pensé qu'ils allaient être exécutés.

Le 4 décembre 1987, le lieutenant Bâ Seïdy fut transféré de sa cellule individuelle à la nôtre. Il avait demandé ce transfert provisoire pour faire le jeûne le 5 décembre 1987 en vue de rattraper un jour manqué lors du mois de ramadan passé. Il passa avec nous la nuit du 4 au 5 décembre 1987. Et observa le jeûne dans la journée du 5 décembre 1987. Il était serein, gai. Naturellement jovial et grand causeur, rien en lui ne laissait penser à l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête depuis le 3 décembre 1987. De notre côté, nous faisions tout pour égayer l'ambiance. Pour oublier la peine de mort retenue contre lui et nos deux autres camarades. N'étions-nous pas d'ailleurs presque convaincus que cette peine de mort allait être commuée en détention à perpétuité ?

Au crépuscule de cette journée du 5 décembre 1987, un soldat ouvrit la porte de notre cellule. Il se planta à la porte et demanda au lieutenant Bâ Seïdy s'il voulait prendre un bain. Cette magnanimité soudaine, si elle ne nous échappa point, ne nous alerta pas non plus. Nous la considérions comme une faveur faite au lieutenant Bâ Seïdy, en raison du fait qu'il observait le jeûne, par quelques nouveaux soldats soucieux de nous rendre service à l'insu de leurs chefs.

Le lieutenant Bâ Seïdy répondit favorablement à cette offre de bain inattendue. Au moment de sortir, le soldat lui dit d'amener avec lui tous ses effets, car, lui dit-il, après son bain il allait regagner sa cellule individuelle. Bâ Seïdy s'exécuta. On se dit au revoir. On aurait dû se dire adieu. Car, plus jamais nous ne le reverrons.

Quelques instants après, un autre soldat vint me chercher. Il me conduisit à la cellule ou était enfermé le lieutenant Sarr qui avait demandé à me voir. Sa cellule était ouverte. Je le trouvai debout. Le sourire toujours aux lèvres. Il me dit, mi-figue mi-raisin :

– Boye, je crois que les gens vont nous exécuter demain à l'aube.

– Non ! pourquoi dis-tu de telles choses... ?

– Un camion 11/13 vient de passer. J'y ai aperçu des planches et des cordes, certainement pour confectionner les poteaux d'exécution. (Il avait vu tout cela à travers la lucarne de sa cellule.)

– Mais cela ne veut rien dire, cela doit être du matériel pour la base.

– Si, si, je suis presque sûr qu'ils nous exécuteront demain.

Il me tendit une pâte dentifrice et une montre plaqué or (qui me sera escroquée de manière déguisée à Oualata par nos geôliers) et me dit :

– Prends ça.

Le soldat qui était à quelques mètres de nous semblait s'impatienter.

– Ne te fais pas de soucis pour ce camion, lui dis-je, il n'y aura pas d'exécution. Ce n'était pas dit simplement pour le réconforter moralement ou parce que je croyais qu'il était pris d'hallucination. C'était presque ma conviction intime. Je me trompais lourdement. J'étais loin d'imaginer que je venais de passer là mes derniers instants en compagnie d'un très grand ami. Je n'allais plus revoir le lieutenant Sarr Amadou, dit Demba Dimo.

Qu'elle apparaisse par le biais d'une maladie, ou dans un champ de bataille, ou à la suite d'un accident, ou sous quelque autre forme que ce soit, la mort, quand elle cible, quand elle traque, quand elle s'apprête à terrasser, on la sent le plus souvent venir, dit-on.

Indépendamment de la vision du camion transportant des planches et des cordes, Sarr Amadou, avait-il senti sa mort imminente ? Était-ce pour cette raison qu'il avait demandé à me voir, pour me faire, sans le dire, ses adieux ?

De retour dans notre cellule, je racontai à mes camarades l'histoire du camion transportant des planches et des cordes. Cependant, nous nous étions tellement inculqués l'idée d'une grâce du chef de l'état que nous balayions d'un revers de main toute hypothèse d'exécution. Nous oubliâmes, plutôt nous ignorâmes le camion et ses planches, et ses cordes. Et pourtant ces planches et ces cordes que transportait ce camion, étaient bel et bien destinées à la confection des poteaux d'exécution. Le lieutenant Sarr Amadou avait vu juste. Son sixième sens ne l'avait pas trompé.

Aux planches qu'il avait vues, lui, Bâ Seïdy et Sy Saïdou, allaient être adossés. Avec les cordes qu'il avait aperçues, ils allaient tous trois être attachés, avant d'être passés par les armes à l'aube du 6 décembre 1987.

Ce jour, notre matinée commence comme d'habitude : réveil et prière matinale. Ensuite commencent nos sorties pour vider la vessie, se soulager. Et surtout pour établir le contact journalier avec nos trois camarades à travers la fenêtre-trou de leur cellule. Mais ce jour, de retour dans notre cellule, les premiers à sortir nous firent savoir que les cellules de nos trois camarades semblaient étrangement désertes. Et que contrairement à l'accoutumée, elles ne donnaient aucun signe de vie. En effet, depuis qu'ils étaient dans ces cellules, à chaque fois qu'on faisait signe de notre présence, nos camarades se manifestaient. Soit en apparaissant à la lucarne de leur cellule. Soit en répondant quand nous leur adressions la parole. Or, rien de tout ceci n'eut lieu dans cette matinée du 6 décembre 1987. Et cela nous intrigua fort.

Qu'est-ce qui pouvait expliquer le silence de nos camarades ? Dormaient-ils ? Certains d'entre nous le pensèrent. Mais cela ne leur était jamais arrivé. Et d'ailleurs, l'attente pour eux angoissante, d'une réponse à leur requête de grâce, était-elle propice à un sommeil aussi profond ? Nous ne le pensions pas. Aussi éliminions-nous l'hypothèse du sommeil. D'autres estimèrent que nos camarades ayant obtenu la grâce du chef de l'État, seraient transférés ailleurs au cours de la nuit du 5 au 6 décembre 1987. Possible ! Car, la grâce du chef de l'État, nous continuions à y croire. Mais si transfert de nos camarades il y a eu dans la nuit précédente, pourquoi n'avions-nous pas entendu l'inévitable grincement des portes blindées quand on les ouvrait ? Ce n'est que lorsque nous nous posâmes cette question que nous prîmes conscience d'un fait bien étrange, sur lequel nous ne nous serions peut-être jamais attardés, s'il n'avait pas coïncidé avec ce que nous pensions être la « disparition » de nos camarades de leur cellule. En effet, dans cette nuit du 5 au 6 décembre 1987, un sommeil profond s'empara comme par hasard de tous les occupants de notre cellule. Pas un seul d'entre nous ne se réveilla au cours de cette nuit. Pas un seul, au cours de son sommeil, ne changea de position. Comme il était

fréquent que cela arrivât. On aurait dit que nous avions tous pris de fortes doses de somnifère. Dans ces conditions les portes blindées des cellules pouvaient avoir été ouvertes, et nos camarades avoir été transférés sans que nous fussions alertés.

Après interrogations et analyses, nous étions parvenus, au milieu de cette journée du 6 décembre 1987 au moins à une certitude : nos trois camarades n'étaient plus dans leur cellule. Du reste, celles-ci, comme si elles voulaient exprimer leur mécontentement du départ de leurs locataires, semblaient curieusement silencieuses. Une espèce de tristesse semblait émaner d'elles. A celui qui les observait, elles donnaient une impression d'abandon, de frustration. Eurent-elles une âme ? on eut dit qu'elles étaient meurtries et endeuillées. Témoins muets et sourds, elles semblaient avoir assisté, choquées et impuissantes, au départ de nos trois camarades. Que nous aurions aimé pouvoir leur demander : « Oh cellules, que sont-ils devenus nos camarades ? Quand et comment vous ont-ils quittées ? » Hélas les cellules n'avaient ni la faculté d'entendre ni celle de parler. Et comme pour compenser ce handicap, se disculper quant au sort de nos camarades, nous alerter sur leur « disparition » ; comme si elles avaient pressenti la mort de leurs valeureux locataires, elles avaient pris un aspect lugubre.

Les lieutenants Bâ Seïdy, Sarr Amadou, Sy Saïdou, furent exécutés à l'aube du 6 décembre 1987. A quelques cinq cents mètres au sud-ouest de la base de Jréïda. Le même jour, à Nouadhibou où elle se trouvait, Banno, l'épouse du lieutenant Sarr Amadou, comme pour prolonger la vie de son époux qui venait de s'éteindre, mettait au monde son troisième rejeton.

Nos camarades n'étaient donc plus de ce monde depuis le 6 décembre 1987. Mais nous ne le saurons que le 8 décembre 1987 vers minuit lorsque, à la faveur de notre transfert sur Oualata, tous les prisonniers furent regroupés pour le départ. C'est en ce moment que nos camarades qui étaient enfermés dans le fortin de la base nous informèrent que le 6 décembre 1987 à l'aube, ils avaient bien entendu plusieurs coups de feu qui devaient très probablement être ceux du peloton d'exécution. Ils provenaient, disaient-ils, non loin de la base, du côté sud-ouest. Ce qui se comprend aisément pour qui connaît les lieux. Le fortin dans lequel se trouvaient nos cama-

rades est plus proche du lieu d'exécution que les cellules où nous étions. Mais nous-mêmes aurions peut-être entendu les coups de feu si, durant cette nuit notre sommeil n'eut été aussi profond qu'il le fût. Dès cet instant, nos illusions quant au sort de nos camarades se volatilisèrent, cédant la place à l'évidence : la mort de nos trois camarades était désormais presque certaine. Nous ne tarderons pas à nous le voir confirmer.

Le fort[7] de Oualata : même destination pour un même destin

Le 8 décembre 1987, vers 23 heures 30, un soldat ouvrit la porte de notre cellule B. Il me dit d'en sortir. Au moment de le faire, il me demanda de prendre mes effets. Je pris mes maigres bagages et le suivis. Sans me dire quoique se soit, il me conduisit dans l'une des cellules individuelles et m'y enferma. Quelques temps plus tard, j'entendis un grand remue-ménage. On sortait les prisonniers pour les regrouper avant leur transfert. Le même soldat vint m'ouvrir. Ce soldat, je me rappelais avoir commenté son comportement à notre égard. Ce dont il ne semblait pas être content. Aussi sachant notre départ imminent, avait-il voulu, à sa manière, me régler mes comptes en me faisant « découvrir » l'enfer étouffant de ces cellules individuelles.

Tous les trente-cinq détenus étaient regroupés, menottes aux poignets, devant les bureaux de la base. Chacun avait avec soi ses petits effets. Quelque part dans ces effets, était cachée la clé providentielle des menottes. Après nous avoir comptés, on nous fit embarquer dans des camions. Il était une heure du matin quand notre convoi sortit de la base de Jréïda. Il prit la direction de la ville. Arrivé à la hauteur du centre émetteur, situé entre Nouakchott-ville et la base de Jréïda, il bifurqua. Puis, à quelques cent mètres du centre émetteur, il s'immobilisa au milieu de la broussaille. On nous fit descendre. Il faisait sombre. Cependant, nous pûmes constater la présence sur les lieux d'un grand camion-remorque

7. Ce fort fut transformé en prison par décision n° 1507 du 8 décembre 1987.

bâché. Il était entouré d'un peloton de la garde nationale. Alignés, nous fûmes fouillés par les gardes. Des boites d'allumettes et des briquets furent saisis. Nous assistions à une passation de consignes. Les militaires de la base de Jréïda passaient la main aux gardes auxquels il revenait désormais de nous prendre en charge.

L'opération, du côté des gardes était supervisée par le lieutenant D. que je connais. Il me vit, mais fit semblant de ne m'avoir jamais connu. Ce qui ne m'étonna guère. Déjà, avant lui, le lieutenant W. s'était comporté de la même manière à mon égard. Il est étrange de voir certaines personnes vous fuir, éviter même vos regards, faire comme si jamais vous ne vous étiez rencontrés, ni connus, simplement parce que vous avez changé de statut. Parce que, devenu prisonnier, et eux, chargés de vous surveiller, ils se croient contraints, d'un trait, d'effacer tout le passé qui, à un moment ou à un autre vous lia. Comme si vous avoir connu constitue en soi un péché, un délit. Comme subitement atteintes d'amnésie, ces personnes vous oublient. Elles vous ignorent. La peur d'être soupçonné de complaisance, de complicité à l'égard des détenus, d'être réprimandé, semble bien être à l'origine de ce honteux jeu de cache-cache auquel de telles personnes se livrent avec les détenus qu'ils connaissent bien.

Quand la passation de consignes fut terminée et que le contrôle des détenus fut effectué, les gardes ouvrirent la porte arrière du camion-remorque. Un à un, nous y embarquâmes. Alors seulement nous nous rendîmes compte qu'à l'intérieur du camion-remorque bâché, se trouvaient des personnes qui, à cause de l'obscurité, ne pouvaient être identifiées. Qui étaient elles ? Probablement d'autres détenus ? Nous ne fûmes pas longs à le savoir. Dans l'obscurité, ils nous saluaient et nous parlaient en pulaar. Très vite nous sûmes qu'il s'agissait des militants F.L.A.M. Arrêtés en septembre 1986, ils étaient détenus depuis cette date à la prison civile de Nouakchott, où toute visite leur était interdite. Mais quand le procès des putschistes négro-africains fut ouvert, le pouvoir, pour faire diversion, détourner l'attention du procès, ouvrit grandement les portes de la prison civile. Il savait qu'y afflueraient des pères, mères, enfants, épouses, frères et sœurs, venant aussi bien de Nouakchott que de tous les coins du Fouta, avides de voir, de tou-

cher des êtres chers, arbitrairement arrêtés pendant plus d'une année.

En ces jours, la population négro-africaine fut massivement présente à la prison civile. Elle le fut tout aussi bien en pensée, à Jréïda où se tenait le procès des putschistes. De ceux-ci, le pouvoir, n'avait-il pas dit par la voix de l'avocat général, qu'ils étaient l'aile militaire des F.L.A.M ? De ce point de vue, n'est-ce pas avoir de la suite dans les idées – au moins pour une fois – que de les mettre tous (militants F.L.A.M et Putschistes) dans le même panier. Puisqu'ils filaient le même coton, autant leur réserver le même destin. Les voilà donc tous, vingt-sept militants F.L.A.M et trente-cinq putschistes, entassés comme des sardines dans le camion. Lequel avait maintenant son chargement au complet. Escorté par l'élément de la garde nationale commandé par le sous-lieutenant Yacoub il quitta le centre émetteur de la radio le 9 décembre 1986 vers trois heures du matin. A travers les trous de la bâche, on pouvait observer l'itinéraire du camion. Il passa devant le stade olympique, remonta vers l'ambassade de France en empruntant l'axe bitumé qui relie le stade à la capitale. Il prit la direction du quartier « B.M.D », prolongea le carrefour « B.M.D » – avenue Nasser. Arrivé au niveau de la polyclinique, il emprunta l'axe est qui passe devant l'état-major de la garde nationale et que prolonge la route de l'espoir.

Dès cet instant, nous savions que trois destinations possibles s'offraient à nous :

1) La région du fleuve (Brakna, Gorgol, Guidimakha). Cette région, en raison de sa dominance négro-africaine ne pouvait être notre destination.
2) La région des deux hodh.
3) La région du Tagant que l'on pouvait prendre à partir d'Aleg.

Mais nos camarades civils nous fixèrent très tôt sur notre destination réelle, à savoir Oualata. Ils avaient su, par le biais de leurs visiteurs, qui l'avaient appris grâce à quelques indiscrétions de

l'administration, qu'ils allaient être transférés[8] au fort de Oualata en même temps que les putschistes, dans la nuit du 8 décembre 1987.

Grâce à nos camarades civils, nous eûmes aussi la confirmation absolue de l'exécution de nos trois camarades à l'aube du 6 décembre 1987. Depuis l'ouverture des portes de leur prison, ils avaient droit à la lecture et pouvaient écouter la radio. Par la voix de RFI d'abord, par leur famille ensuite, ils avaient très tôt appris l'exécution de nos camarades le jour même où elle eut lieu. C'est alors seulement, en passant rétrospectivement en revue les moments d'angoisse, les faits et gestes de cette journée du 6 décembre 1987 à Jréïda, que nous nous rappelâmes ce geste du soldat Ahmed la sentinelle qui surveillait ce jour notre cellule. En effet, le matin du 6 décembre 1987, profitant d'un moment où la porte de notre cellule était ouverte, Ahmed, de l'endroit où il se trouvait, s'adressa à nous en croisant et décroisant les bras. Et comme de la main nous lui demandions de quoi il s'agissait, il répéta trois fois la même opération. La proximité du poste de garde auquel il appartenait ne lui permettait pas d'être plus explicite. Aujourd'hui, le sens de son geste, dans toute sa limpidité, nous apparaissait. Par ce geste, il avait voulu, lui dont on savait toute la sympathie qu'il avait pour nous, nous signifier que c'était fini pour nos camarades. Hélas, conditionnés, aveuglés par cet espoir fou et en réalité absurde d'une grâce présidentielle pour nos camarades, nous ne pûmes ni déchiffrer le geste, ni interpréter correctement la tristesse qui se lisait sur son visage. *A fortiori* la lier à une exécution de nos camarades.

Quand les premiers rayons du soleil qui se levait percèrent la bâche de notre camion, et vinrent éclairer l'intérieur de celui-ci, nous étions déjà très loin entre Boutilimit et Aleg. Maintenant qu'il faisait jour, tous les occupants du camion pouvaient se voir. En plus des vingt-sept militants F.L..A.M et des trente-cinq détenus

---

8. Ce transfert fut fait sur la base de la décision 1503 du 8 décembre 1987 « portant transfert de certains détenus condamnés sur Oualata ».

militaires, étaient du voyage une quinzaine de détenus de droit commun. Il s'agissait essentiellement de détenus maures. Il nous sembla que leur présence parmi nous répondait au souci de ne pas présenter la prison de Oualata comme uniquement faite pour des détenus noirs.

Les salutations commencèrent, suivies d'échanges d'informations sur la situation des uns et des autres. Beaucoup ne se connaissaient pas. Se voyaient pour la première fois. Du côté des civils on notait des noms dont la notoriété dépassait les frontières nationales, notamment Ten Yousouf Guéye, écrivain, Djigo Tabsirrou, ancien ministre, Kane Saïdou, historien et chercheur, Sarr Ibrahima, journaliste et poète. Mais, pour la plupart des militaires, ces noms leur étaient beaucoup plus familiers que les visages de ceux qui les portaient.

En dehors de Bâ Mamadou Sidi, technicien supérieur de santé, ami de longue date, de Bâ Mamadou Bocar, professeur de physique, de Sarr Ibrahima, tous les autres civils m'étaient inconnus. Je les découvrais pour la première fois.

Avec nos clés de fortune, nous libérâmes nos camarades civils de leur menottes. Ils en furent très ravis. Et agréablement surpris de découvrir que nous pouvions les ouvrir. Plusieurs kilomètres après Aleg, notre camion quitta la route de l'Espoir.

Il s'engouffra au milieu de quelques arbustes. Et s'arrêta. Il était à peu près treize heures. On nous fit descendre. Cet arrêt nous permit de nous soulager, de boire. Mais manger, il n'en fut point question. Une dizaine de minutes après, nous reprîmes notre route. Vers la fin de l'après midi, nous arrivâmes à Aïoun El Atrouss. Au sortir de la ville, dans la direction de Nema, nous fîmes une escale aux pieds de quelques dunes de sable. Elle fut mise à profit pour nous servir, à chacun une boite de sardine et un morceau de pain. En tout et pour tout, c'était notre déjeuner-dîner. Notre unique repas dans cette journée. Cette ration pour une journée, quoique maigre, restera pourtant dans notre vie carcérale à Oualata, pendant plusieurs mois, le repas le plus savoureux, le plus copieux qu'on ait eu.

Au crépuscule de cette journée du 9 décembre 1987, nous arrivâmes à l'entrée de Nema. Précisément au niveau de l'aéroport

situé à quelques kilomètres de la ville. Le gros du trajet, en terme de distance, venait d'être couvert. Cent vingt kilomètres seulement nous séparaient désormais de notre destination. Mais les avaler n'était pas une mince affaire. Le trajet, par bien des égards, ressemblait à un tronçon du rallye Paris-Dakar. En effet, la route Nema-Oualata n'est pas bitumée. Elle est plutôt mauvaise, faite de segments tantôt sablonneux, tantôt rocailleux. Seuls les véhicules tout terrain pouvaient l'emprunter avec un minimum de risque. Notre camion-remorque était tout ce qu'il y avait de moins indiqué pour ce type de trajet. C'est pourquoi, deux camions « unimog » tout terrain nous attendaient à l'entrée de Nema. Nous y embarquâmes après qu'on nous eut remis à chacun une couverture.

Oualata : le fort

Née vers le VIIe siècle, la ville de Oualata était très vite devenue un carrefour florissant. S'y rencontraient, en provenance de l'Afrique blanche et du « pays des Noirs », d'importantes caravanes commerçantes. Selon la chronique Tariq El Sudan, « on y voyait (à Oualata) affluer les caravanes de tous les pays et de grands savants, de pieux personnages ; des gens riches de toutes races et de tous pays s'y fixèrent ». On le voit, Oualata constituait déjà de fait une zone tampon, un trait d'union entre l'Afrique blanche et à travers elle, le monde arabe et l'Afrique noire.

Cette vocation de trait d'union entre le monde arabe et l'Afrique noire, qui était déjà au VIIe siècle celle de Oualata, n'est-ce pas elle qui aurait dû être celle de la Mauritanie toute entière ? Mais à aucun moment elle ne put l'assumer de façon constante et conséquente. Car, pour qu'elle pût prendre corps, il eut fallu à cette vocation, une sève nourricière : une diplomatie créative et équilibrée entre le monde arabe et l'Afrique Noire. Mais comment une telle diplomatie pouvait-elle être sécrétée par une politique raciale ? Cité de paix, de rencontres, Oualata était une espèce de melting-pot. Tout le monde y venait. Et y trouvait quiétude. Située au sud-est de la Mauritanie, à cent vingt kilomètres de Nema, cette ville historique, jadis prestigieuse, aujourd'hui enclavée, délaissée, mé-

ritait mieux que de voir son nom associé à un centre carcéral macabre.

Ironie de l'histoire : jadis Oualata était entrée dans l'histoire en tant que havre de paix, carrefour commercial et culturel, terre de rencontres de toutes les races. En 1987, cette vieille ville rappelle au monde son existence à travers son fort-prison-mouroir devenu un symbole de la discrimination raciale sur le plan carcéral.

Le fort de Oualata, vieux et délabré, probablement construit au début de l'occupation coloniale, ne semblait plus être là que pour abriter des détenus. Le président Moctar ould Daddah, quand il fut destitué en 1978 par un coup d'État militaire, y fut emprisonné, avant d'être évacué en France. Le colonel Zéïn, ancien chef d'État-major de la gendarmerie y était détenu après le coup d'État du 12 décembre 1984 qui porta au pouvoir le colonel Taya. Il ne fut transféré ailleurs qu'à la veille de notre arrivée pour nous céder les lieux. Accusé de complot en 1982, en même temps que le colonel Moustapha, l'ancien ministre Baham y séjourna lui aussi. Mais toutes pénibles, parfois impitoyables que furent les conditions de détention de tous ces prisonniers, à aucun moment, elles ne furent aussi inhumaines, aussi bestiales que celles que vécurent les détenus négro-africains.

Isolé à quelques deux kilomètres à l'est de Oualata, dressé sur une colline, le fort domine entièrement la ville et ses environs immédiats. Cette position permettait à la sentinelle, à partir de sa guérite sur le toit du fort, d'avoir des vues fichantes dans un rayon de plusieurs kilomètres. Une seule porte en fer à deux battants ouvrant sur le nord permettait d'accéder à l'intérieur du fort. Une fois le seuil de cette porte franchi, on pénétrait dans une première cour située entre deux rangées de locaux. Ces locaux, pour l'essentiel, abritaient les gardes chargés de notre surveillance. Deux d'entre eux étaient affectés à certains détenus de droit commun qui étaient avec nous. Un mur séparait la première cour d'une deuxième qui se trouvait au fond du fort. De la première, on passait à la deuxième cour par une porte en bois. Deux chambres accolées, celles du régisseur du fort et de ses adjoints, étaient construites dans cette deuxième cour. Dans la partie ouest du fort, perpendiculairement aux deux rangées de locaux situées dans la première cour et au mur

qui séparait les deux cours, se trouvait la grande salle rectangulaire dans laquelle nous serons entassés.

Son unique porte en bois à deux battants qui ouvrait sur la première cour, était à portée de vue des gardes. Une sentinelle armée y veillait en permanence.

Dans l'obscurité, nous y fûmes introduits. Exténués par le voyage, nous nous endormîmes aussitôt installés dans notre nouvelle demeure. A l'aube de la journée du 10 décembre 1987, nous fûmes réveillés par les appels à la prière du matin de Djigo Tabssirou. Doyen d'âge des détenus après Ten Youssouf Guéye, Djigo Tabssirou dirigera toutes les prières. Son âge et sa profonde connaissance du Coran en firent tout naturellement notre imam attitré. Cette fonction, il l'assumera dans toutes ses dimensions avec compétence et enthousiasme jusqu'à sa mort. Diallo Abou Bakri le secondera efficacement avant de le remplacer.

Nous venions de passer notre première nuit dans le fort de Oualata. Le matin il n'y eut pas de petit déjeuner. En ses lieu et place, chacun parachevait son installation, inspectait les lieux, repérait la place des uns et des autres.

La salle, d'une largeur de deux mètres cinquante sur une longueur de quinze à vingt mètres, était autrefois un simple hangar. Il servait de parking aux véhicules de l'armée qui occupait les lieux pendant les dernières années de la guerre du Sahara. Pour les besoins de la détention, ce hangar fut modifié et aménagé en salle. Sa toiture était faite en zinc troué et fissuré en plusieurs endroits.

Ses murs très épais présentaient des traces de l'écoulement des eaux de pluie qui pénétraient dans la salle par la toiture. Le plancher n'était pas damé. Recouvert de terre dans un espace presque hermétiquement clos, il dégageait, au contact de plus de soixante-dix paires de pieds, une poussière qui nous asphyxiait souvent. Les asthmatiques qui étaient parmi nous en souffriront beaucoup. Pour toute fenêtre, il n'y avait, de part et d'autre des deux longueurs de la salle que deux petits triangles isocèles d'une quarantaine de centimètres de côté. Une salle d'aisance était accolée à l'extrémité sud de la salle. Pour s'y rendre, on traversait une antichambre. A l'image de la grande salle, ce lieu d'aisance était lui aussi délabré. Son plafond était recouvert de toiles d'araignées. Quelques chau-

ves-souris y avaient élu domicile. Et gare à celui qui, la nuit venue, se hasardait à violer l'intimité de leur demeure. Il s'exposait alors inévitablement aux gifles que ces petits oiseaux infligeaient avec leurs ailes. Il y avait, à quelques quarante centimètres du plancher, dans le mur est qui donnait sur l'extérieur du fort, deux petites ouvertures horizontales d'aération. Entre ces deux ouvertures, se trouvaient les W-C dont le siège, construit en ciment, était prolongé par une canalisation d'évacuation des excréments vers l'extérieur du fort.

Sa mission terminée, le sous-lieutenant Yacoub qui commandait l'élément de la garde qui nous escortait, était rentré à Nouakchott. Notre sort était maintenant entre les mains du régisseur[9] du fort, l'adjudant-chef Mohamed ould Boubaly et de ses gardes. Nos geôliers, une trentaine d'hommes, encadrement compris, étaient tous armés de fusils kalachnikov. Pendant qu'ils prenaient possession des lieux, dans notre salle chacun s'était trouvé une place, un voisin. Ceux qui ne se connaissaient pas, se découvraient, faisaient connaissance. Il fallait désormais s'adapter aux dures réalités de la prison. Se préparer psychologiquement à la rigueur des conditions de détention qui s'annonçaient déjà pénibles.

Les travaux forcés, la provocation, l'arrogance parfois bestiale de certains geôliers, le dénuement et les privations de toutes sortes, la nudité, la compagnie agaçante des poux, la saleté, les mauvaises odeurs, le froid et la chaleur, le manque d'hygiène et de soins médicaux les plus élémentaires, dans le contexte carcéral, ce sont là autant de fronts de batailles qui, tout aussi redoutables qu'ils soient pour le détenu, n'en sont pas moins insurmontables. Avec de l'imagination, de l'intelligence, de la ruse, on pouvait les affronter. Et à défaut de les vaincre, composer avec sans trop de dommage. Mais la faim, que pouvait-on contre elle ? Rien. Elle vous usait, vous consumait lentement. Et infailliblement, elle vous menait, à petit feu, à la mort. La faim, plus que toute autre chose, allait être

9. La décision n° 1508 du 08/12/1987 « portant nomination d'un régisseur pour la prison civile de Oualata » est ainsi libellée :
Art. 1-Mohamed ould Boubaly adjudant-chef de la garde nationale, matricule 1726, est nommé régisseur de la prison civile de Oualata.

pour nous, l'épreuve la plus redoutable et la plus périlleuse de notre existence carcérale.

Nos menottes, ces compagnons encombrants, chacun de nous s'en libérait quand il le voulait, grâce aux clés que chacun savait maintenant confectionner. Pour cela, il suffisait que nous fussions seuls dans notre dortoir, à l'abri des regards des geôliers.

Le premier jour notre repas fut servi à 10 heures du matin. Peut-être cette heure si avancée pour un repas, fut-elle délibérément choisie pour compenser le petit déjeuner qui ne nous fut point servi ? Mais au vu de la qualité et de la quantité du repas, on se rendait compte que le souci de combler cette lacune ne semblait guère avoir motivé les geôliers. En effet, servi dans des plats de campagne (de l'armée) à moitié remplis, le repas était en tout et pour tout composé d'une pâte de riz : résultat d'une cuisson réalisée simplement avec de l'eau et du riz. Un riz avarié qui était sans huile, sans sel, sans viande, sans condiment, sans saveur. Ainsi préparé et servi, un tel repas n'entre dans aucune catégorie culinaire du pays. Pour être consommée en tant que telle, cette pâte doit être accompagnée d'une sauce avec viande ou poisson cuisinée à part. Pâte de riz et sauce formant un ensemble qui en fait un plat alimentaire complet, appelé selon la variété de la cuisson, riz à la sauce ou *mafé*. Dans ces cas, la pâte de riz tout court est appelée « gnankata ». Le « gnankata » fut notre premier repas à Oualata. Pendant plusieurs mois, il sera invariablement notre déjeuner et notre dîner. Ainsi, « gnankata » passera désormais parmi les expressions les plus usitées de notre vocable carcéral.

Pour prendre nos repas, des groupes de cinq à six personnes furent définitivement formés. A chacun d'eux un plat était affecté. Faute de mieux, et quoiqu'il fût insipide, nous dévorions toujours notre « gnankata ». Du moins, pendant les premiers mois. Car, au fil du temps, préparé avec un riz avarié, servi à midi et le soir, le « gnankata » était devenu presque non comestible. Pour le porter à la bouche, il fallait presque se boucher le nez tant il était nauséabond. Pour cette même raison son passage de la gorge à l'estomac s'accompagnait de grimaces. Les premiers jours, nous mangions sans nous laver les mains. Et pour cause. Pour boire, il y avait à peine de l'eau. Comment y en aurait-il eu pour se laver les mains ?

C'était en l'occurrence un luxe. Nous n'y pensâmes guère. Après avoir fini de manger, certains, pour se nettoyer les mains, les frottaient sur leur tête, à la manière des petits élèves des écoles coraniques traditionnelles du Fouta. D'autres les nettoyaient avec les vêtements qu'ils portaient. Avant que ceux-ci, usés par le temps et la saleté, ne fussent réduits en lambeaux. Pour se désaltérer, chaque détenu avait deux rations journalières. Et quelles rations ? Chacune correspondait au contenu d'un pot de lait « Gloria » vide.

Le transport des bidons de soixante-dix litres d'eau

Sans être encore systématiques et rigoureux, les travaux de puisage et de transport de l'eau du puits au fort, avaient commencé dès les premiers jours.

Pour les exécuter, nous formions, chaque jour, sur la base du volontariat, deux équipes le matin, et deux autres l'après-midi. Chaque jour, avant le début des travaux, les gardes enlevaient les menottes à toutes les équipes de service. Et les remettaient dès la fin des travaux.

A l'aide d'un tire-eau fait d'une peau tannée, de forme circulaire, relié à une longue corde, nous cherchions l'eau à une vingtaine de mètres au fond du puits. Celui-ci se situait à un peu moins d'un kilomètre à l'est du fort. Les équipes de corvée d'eau constituées chacune de quatre personnes, étaient escortées par trois ou quatre gardes armés. Entre le puits et le fort, elles effectuaient chaque matin et chaque après-midi plusieurs rotations de transport d'eau. Autour du puits, les membres de chaque équipe se relayaient pour le puisage. L'eau, au fur et à mesure qu'elle était puisée, était mise dans de gros bidons bleus de soixante-dix litres.

Chaque bidon rempli était étalé sur un sac de riz vide. L'équipe se mettait alors autour du sac muni de son contenu. L'opération transport pouvait commencer. Deux détenus se plaçaient devant. Chacun tenant une des deux extrémités avant du sac. Les deux autres se mettaient derrière, chacun tenant l'une des deux autres extrémités arrière du sac. De telle sorte que l'équipe se déplaçait en

colonne par deux. Le sac sur lequel reposait le bidon de soixante-dix litres d'eau, se trouvait ainsi placé à la hauteur des genoux et entre les deux détenus de devant et les deux autres de derrière. Ainsi transportée jusqu'au fort, l'eau était transvasée dans une bassine rectangulaire construite avec des briques en ciment. Pour couvrir le trajet qui sépare le puits du fort, trois à quatre arrêts étaient nécessaires aux équipes pour récupérer leurs forces. La pente de quinze à vingt mètres qu'il nous fallait escalader pour atteindre le fort, fut l'étape la plus douloureuse de ce trajet. Quand on sait toute l'énergie qu'il faut dépenser pour franchir une pente même sans charge, on imagine facilement toute la souffrance physique des détenus dans cette étape, avec, entre les mains un bidon de soixante-dix litres, et plus tard, avec les pieds ferrés. Mais elle n'était pas que physique, la souffrance que nous ressentions pendant ces travaux. Elle était aussi morale. Au moindre prétexte, nous étions rudoyés, grondés comme des petits enfants, insultés. Certains geôliers enragés n'hésitaient pas à nous qualifier de juifs. Le mot ainsi employé dans ce contexte, avait une forte teneur péjorative. Dans l'entendement des geôliers, il était synonyme de mécréant. Ils l'utilisaient pour exprimer leur négation de notre qualité de musulmans. Pas un jour ne passait sans que nous ayons notre ration journalière en injures et autres provocations sous forme d'observations gratuites. Le détenu soutenait-il le regard haineux du geôlier qu'il s'entendait dire avec férocité : « Qu'est-ce que tu me regardes comme ça imbécile... »

Et pendant le transport des bidons de soixante-dix litres d'eau, leur arrivaient-ils de s'arrêter pendant quelques minutes, pour souffler, qu'ils se voyaient brutalement intimer l'ordre de continuer leur chemin en des termes insultants. Cependant, au fur et à mesure que les semaines s'écoulaient, que nos contacts avec les geôliers devenaient fréquents, que nous les jaugions, et eux, nous découvraient ; leurs masques tombaient, en même temps que se dissipaient les clichés qu'ils se faisaient de nous. Les détenus, par leur tenue, leur dignité dans l'épreuve, avaient fini par imposer le respect de tous les geôliers. Et chez certains susciter la sympathie. Ainsi, nous fut-il donné d'assister agréablement à la métamorphose du garde Cheikh. Il était grand, corpulent et grincheux. Il nous

parlait toujours avec méchanceté. Ses propos, rythmés par des gesticulations, étaient toujours amers. Il avait l'allure d'une véritable brute. Qu'il ne nous portait pas dans son cœur, il ne s'en cachait pas. Et pourtant, c'est cet homme qui, presque sans transition, se débarrassa de sa carcasse de méchanceté et de haine. Et se prit de sympathie soudaine pour nous. Qu'est-ce qui a pu produire dans son âme un tel déclic ? Nous ne le saurons pas. En revanche, nous constations l'intérêt de plus en plus croissant qu'il nous manifestait. Il devint agréable, aimable. Quand il faisait partie de l'équipe qui nous surveillait pendant les travaux, il causait tant et si bien avec nous, que nous en oublions qu'il n'était pas des nôtres. Et s'il s'apercevait que l'un des quatre détenus qui transportaient le bidon de soixante-dix litres était fatigué, il lui arrivait souvent de le remplacer sur une bonne distance. Il se confondait ainsi aux détenus, le temps d'une séance de corvée. Ainsi, peu à peu, une certaine affinité se créa entre lui et les détenus.

Les égards qu'il avait pour nous, nous enchantaient en même temps qu'ils nous inquiétaient. Nous craignions qu'à cause d'eux, il lui arrive des ennuis avec les responsables du fort qui verraient d'un mauvais œil qu'un geôlier nous manifeste à ce point une telle sympathie. L'avenir ne tarda pas à justifier nos appréhensions. Quelques jours plus tard, nous constatâmes que Cheikh était absent du fort. Quand nous fîmes notre petite enquête, nous apprîmes qu'il était affecté à Nouakchott. Sans nul doute qu'il s'agissait là d'une mutation disciplinaire.

Le « gnankata », cette fameuse pâte de riz, constituait notre unique alimentation. Il nous était servi au déjeuner aussi bien qu'au dîner. Le petit-déjeuner, lui, n'était pas encore entré dans les habitudes alimentaires du fort. Au niveau de notre consommation en eau, nous appliquions l'adage : charité bien ordonnée... Maintenant que nous effectuions chaque jour des travaux de puisage et de transport d'eau, nous nous servions à volonté... Pour se faire, chacun de nous avait avec soi plusieurs bouteilles d'huile, vides, d'un litre. Une fois leur contenu utilisé pour la cuisson des repas (ceux des geôliers, car les nôtres étaient toujours sans huile), ces bouteilles étaient jetées. Alors nous les ramassions, les nettoyions et y

mettions de l'eau pour notre consommation, à chaque fois qu'on se rendait au puits.

Ces bouteilles, plus tard, nous les assemblions par deux ou quatre. Et avec un morceau de sac de riz vide, nous leur confectionnions des housses. Humectées, celles-ci apportaient de la fraîcheur à l'eau contenue dans les bouteilles. Les adjudants-chefs Thiam Djiby et Diop Abdoulaye excelleront dans l'art de confectionner les housses des bouteilles d'eau. Ils les décoraient en y dessinant, à l'aide de fils blancs en nylon, de jolis motifs qui mettaient en relief l'aspect esthétique des bidons. Ceux-ci, ainsi embellis avec les moyens du bord, faisaient désormais partie de nos instruments d'utilisation courante. Et entraient dans la composition du décor carcéral de notre salle.

Puisage et transport d'eau le matin et l'après-midi. « gnankata » à midi, « gnankata » le soir. Les semaines passèrent ainsi, presque calmement, en tout cas sans incident majeur. Nos geôliers étaient-ils sollicités par leur installation non achevée et l'organisation de la gestion des détenus non encore au point ? Étaient-ils dans l'attente de directives des autorités centrales nous concernant ? Quoiqu'il en soit nous n'avions pas encore senti de fortes pressions de leur part. Hormis le régime alimentaire qui annonçait déjà des lendemains critiques, la première fouille systématique des détenus le 27 décembre 1988, au cours de laquelle argent, montres, cigarettes et autres effets que nous avions furent confisqués, nous n'avions pas encore relevé d'autres indices alarmants. La pression morale et physique que nous redoutions tant de la part des geôliers n'était pas encore perceptible. Était-ce le calme qui précède la tempête ?

Un matin, une dizaine de jours après notre arrivée, l'adjudant-chef Boubaly entre subrepticement dans notre salle. Ceux qui étaient à côté de la porte et qui l'avaient vu à temps, remirent discrètement leurs menottes à leurs poignets. Mais n'eurent point ni le temps, ni le moyen d'alerter leurs camarades du fond de la salle. L'adjudant-chef s'y dirigeait déjà. Et là, il trouva un groupe qui, occupé à jouer à la belote, ne l'avait pas vu arriver.

Naturellement tout en jouant, chacun avait déposé devant soi ses menottes. Quand le groupe vit Boubaly qui était maintenant debout à ses côtés, il était trop tard pour réagir. Aussi, personne ne

songea à remettre ses menottes. Et en attendant la suite des événements, chacun fit comme si de rien n'était. Pendant ce temps, le spectacle pour lui surréel et inattendu qui se présentait devant lui, semblait lui avoir fait perdre l'usage de sa langue. Il était là, ébahi, massif, figé comme un tronc d'arbre. Ses yeux, naturellement gros, sous l'effet de l'étonnement semblaient l'être davantage encore. Ils étaient grand ouverts et fixaient les menottes posées par terre. Sans doute qu'en ce moment, il se demandait, depuis quand et par quelle astuce ces menottes avaient-elles pu être enlevées des poignets. Il était à ce point étonné que, sans mot dire, il sortit du dortoir. Il ne fit aucune observation, aucun commentaire. Mais ce qui, à cet instant le tenailla, le bouleversa le plus au point qu'il en perdit sa langue (nous le saurons plus tard), fut moins la vision des menottes enlevées à son insu, que la déduction qu'il fit de ce constat.

De ce constat, il ressentait un sentiment d'insécurité né de l'idée que, dès lors que nous étions capables d'enlever nos menottes, cela signifiait que nous voulions nous évader. En s'en prenant éventuellement aux gardes. Sinon, que nous étions à tout moment en mesure de le faire. Aussitôt sorti du dortoir, il adressa à ses supérieurs un message alarmiste sur ce qu'il venait de voir. Dans ce message, il mentionna que les menottes que nous portions ne garantissaient aucune sécurité. Car nous étions en mesure de les enlever quand nous le voulions. Qu'en conséquence, nous pouvions affronter à tout moment les gardes et nous évader. Cette dernière affirmation, y croyait-il sincèrement ? Où était-elle une surenchère sciemment faite en vue de durcir nos conditions de détention ? Surenchère inspirée, il est vrai par la propagande du pouvoir. Laquelle nous présentait comme des éléments dangereux qui se proposaient de « massacrer la population blanche et de dévaster les biens ». La réaction des autorités de Nouakchott au message de Boubaly ne se fit pas attendre. Elle se traduisit par une double décision : l'affectation à Oualata d'un lieutenant pour commander le fort et l'envoi de grosses chaînes pour ferrer les détenus.

Diligentée par le colonel Brahim ould Aly N'diaye alors chef d'État-major de la garde nationale, la fabrication de ces chaînes fut confiée à des forgerons. Elles furent acheminées à Oualata le

3 janvier 1988 avec les soins du lieutenant Ghaly nouveau commandant du fort.

Ghaly : le lieutenant « flingueur »

« ... Je m'en fous, celui qui déconne je le flingue et je rends compte qu'il est mort de diarrhée ». C'est le lieutenant Ghaly nouveau patron du fort qui parle. Il s'adresse à un groupe de détenus. Et c'est pendant ses tout premiers jours au fort. Des énormités de cette facture-là, à base de cynisme, d'enfantillage ou de vulgarité, qui illustrent bien certains traits de sa personnalité, le lieutenant Ghaly nous en fournira une bonne quantité. Presque quotidiennement, pendant tout le temps qu'il fera au fort. Cette sortie sadique et gratuite lui vaudra de la part de certains détenus le surnom de « flingueur ». Le lieutenant Ghaly avait-il eu de la part de ses chefs pour consignes de nous rudoyer ? Et en officier béni oui-oui, s'était-il borné à exécuter à la lettre ces instructions, sans discernement ? Ou bien s'estimant nanti du feu vert de ses chefs, donna-t-il libre cours, dans l'application des instructions qu'il avait, à des excès de zèle, à l'arrogance, au cynisme ? Tout ceci réuni pourrait avoir dicté son comportement à l'égard des détenus. Quoiqu'il en soit, le lieutenant Ghaly débarque au fort le 3 janvier 1988 avec une volonté manifeste de maltraiter les détenus en les humiliant. Dans ses bagages, les fameuses chaînes destinées à nous ferrer. Ainsi que six de nos camarades : Gorgui Sarr, Sambou Youba, Ly Moussa Hamet, Diallo Alassane, Toumbo Haby et Sy Abdoulaye Malikel. Arrêtés en septembre 1986 à Nouadhibou, ils y furent jugés et emprisonnés jusqu'à leur transfert à Oualata.

Autant par ses expressions argotiques tantôt teintées d'enfantillage, tantôt de vulgarité, que par sa démarche et sa manière de porter son pistolet, le lieutenant « flingueur » donnait plus l'image d'un personnage d'un western que celle d'un officier. Pour un rien il fulminait contre les détenus. Durcissait les conditions de détention. Infligeait des sanctions extrêmes sans aucune mesure avec ce qu'il qualifiait de faute. Il avait un côté théâtral répugnant. Tout était pour lui prétexte pour montrer qu'il était seul maître à

bord. Comme si quelqu'un contestait cette fonction nullement enviable. Il lui arrivait aussi de manifester une propension aux débats avec les détenus. Mais oubliait que sur ce plan, la qualité de « patron » du fort ne se conjuguait pas forcement avec qualité du raisonnement et lucidité analytique. Il ne supportait pas la contradiction. Il la considérait comme un délit de lèse-majesté, une atteinte à son autorité, une avanie. Dans ce cas, il sévissait. Ce qui arriva le 6 janvier 1988. Trois jours seulement après son arrivée au fort. Ce jour-là, au cours d'une discussion qu'il provoqua, notre camarade Sall Ibrahima lui fit remarquer que les chaînes que les détenus portaient aux pieds étaient incompatibles avec les travaux qu'ils effectuaient et qu'elles relevaient d'une pratique esclavagiste d'un autre siècle. Assortie d'exemples historiques, la réflexion de notre camarade faite avec autorité et sur un ton professoral, fut perçue par le « flingueur » comme une offense personnelle.

Toujours à l'affût du moindre prétexte pour sévir, le « flingueur » ne laissa pas l'occasion lui échapper. Il décréta que notre camarade fût ligoté, torturé et exposé au soleil au milieu de la cour, de façon qu'il soit visible des autres détenus.

Ferrement des détenus

Aussitôt déchargées, les chaînes furent mises au cou-de-pied des détenus. Désormais, elles remplaceront les menottes devenues inefficaces. Formée de gros maillons, chaque chaîne était longue de quarante centimètres environ et avait à chacun de ses deux bouts un gros anneau. Cet anneau, une fois le *cou-de-pied* introduit, se fermait avec un gros cadenas. Les chaînes étaient en quantité suffisante pour tous les détenus. Il y en avait une réserve importante, stockée dans des caisses à munitions vides. Si bien que chaque détenu pouvait se retrouver avec une chaîne autour du *cou-de-pied.* Mais cela ne semblait pas être suffisant aux yeux de nos geôliers pour annihiler ce qu'ils estimaient être le pouvoir de nuisance des détenus. Il fallait encore réduire davantage, gêner leur mobilité.

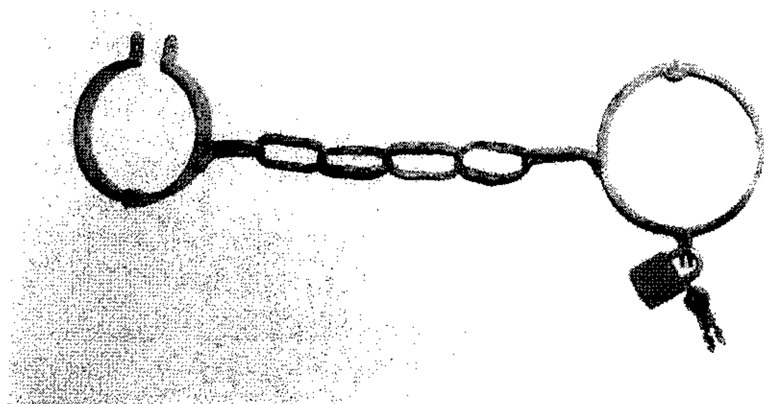
Ainsi, au lieu de la formule une chaîne pour un détenu, les geôliers optèrent pour celle d'une chaîne pour deux détenus. A partir

du 3 janvier 1988, tous les détenus furent ferrés non pas individuellement mais par deux, de la façon suivante : un anneau de la chaîne ceinturait le *cou-de-pied* droit d'un détenu, pendant que l'autre ceinturait le *cou-de-pied* gauche du second détenu.

Ainsi ferrés, les deux détenus ne pouvaient, qu'ils fussent debout où assis, être éloignés l'un de l'autre plus que ne le permettait la longueur de la chaîne qui les reliait. C'est-à-dire quarante centimètres environ. Accolés, enchaînés comme ils l'étaient, aucun des deux détenus ne pouvait se déplacer, faire quoique ce soit sans l'autre. Pour aller d'un endroit à un autre de la salle, il fallait aviser son codétenu jumeau, et faire le déplacement avec lui. De même, la nuit, pour éviter que son sommeil ne fût interrompu, il fallait avant de dormir, s'assurer que son codétenu jumeau n'avait plus de déplacement à effectuer.

Ce procédé de ferrement des détenus, au-delà de ce qu'il recelait d'anachronique et de barbare, présentait un aspect indécent et impudique intolérable. Il créait entre les deux détenus enchaînés ensemble, une telle proximité que l'intimité de l'un et l'autre s'en trouvait violée, sa pudeur bafouée. Aucun compte n'était tenu des différences d'âge, parfois importantes, qui existaient au sein des détenus. Ainsi, Ten Youssouf Gueye fut-il enchaîné avec Kane Ibrahima qui pouvait être son fils. Mais ce n'était pas tout.

L'acte de soulagement, quand il devait être accompli, symbolisait à lui tout seul, tout ce que l'enchaînement des détenus par deux avait d'immoral, d'impudique. Enchaînés comme ils l'étaient, nous l'avons souligné, les deux détenus étaient obligés de se déplacer ensemble, presque côte à côte, y compris quand ils allaient dans la salle d'aisance. Une fois sur place, celui qui s'était pris du besoin de se soulager, le satisfaisait à quarante centimètres de son camarade (longueur de la chaîne qui les reliait) et presque sous son re-



Cette chaîne est la réplique de celles qui entravaient les pieds des détenus à Oualata.

gard. Encore qu'avant d'en arriver là, leur fallait se livrer à une véritable petite gymnastique. En effet, le siège des W-C était rectangulaire et assez élevé pour des enchaînés. Celui qui se soulageait devait s'y installer en position accroupie. Mais pour qu'il puisse le faire, il fallait que son camarade, du fait de la hauteur du siège, soulève son pied enchaîné, afin d'accompagner le sien, lui aussi enchaîné, pour lui permettre de se poser sur le siège des W-C. L'accompagnateur devait maintenir cette position de déséquilibre jusqu'à ce que son camarade satisfasse son besoin. Pour ce faire, de ses deux mains, il prenait appui sur le mur auquel étaient adossés les W-C.

C'est l'évidence, ce système de ferrement des détenus d'un autre siècle n'était pas seulement dicté par des impératifs de sécurité. Il visait à humilier, à rabaisser le détenu au rang d'animal. Aussi, nous n'eûmes de cesse de demander à l'administration carcérale, que le procédé de une chaîne pour deux détenus, soit remplacé par celui de une chaîne pour un détenu. Au bout d'une semaine, nous eûmes gain de cause.

Il faut dire que l'incommodité du procédé par rapport aux travaux que nous effectuions, a dû militer en faveur de notre requête. En effet, pour séparer celui qui était de corvée de celui qui ne l'était pas, il fallait retirer les chaînes au début des travaux et les remettre à la fin. Ce qui n'était pas pratique et occasionnait une grande perte de temps. De ce jour, et pendant plusieurs mois, il n'y avait plus pour chaque détenu qu'une chaîne autour du *cou-de-pied*.

Les chaînes nous offrirent la première occasion de manifester une volonté de remise en cause de certaines pratiques carcérales. Et dès cet instant, l'esprit de contestation ne nous quittera plus. Mieux, tout en l'adaptant aux différentes épreuves que nous traversions, nous le développions à mesure que se durcissaient nos conditions de détention. Et ce, jusqu'à ce que la faim et les maladies viennent émousser notre pugnacité. Les anneaux des chaînes reposaient sur nos chevilles. Pour soulager celles-ci de leur poids, nous soulevions les anneaux jusqu'à la hauteur de nos mollets. Car, le diamètre des anneaux leur permettait de coulisser entre la partie inférieure des mollets et les chevilles. Mais au fil des jours, les

travaux quotidiens aidant, le frottement des anneaux au *cou-de-pied* fut insupportable. Il provoquait des douleurs aiguës, puis des plaies. Pour nous en protéger, nous enroulions des morceaux de chiffon autour des anneaux.

La nuit, une seule et vieille lampe à pétrole était mise à notre disposition. Elle n'éclairait qu'une maigre partie de notre salle. Tandis que le reste était plongé dans la pénombre. Une fois le dîner servi, les plats sortis, la porte du dortoir refermée, il était peu probable que nous fussions importunés. Aussi, disposions-nous, pour ainsi dire de tout notre temps nocturne. Nous le consacrions à l'organisation de plusieurs conférences et causeries. Parfois, pour rire, oublier les tracasseries quotidiennes, se détendre, nous organisions des séances de blagues. Saïdou Kane et Mamadou Haby Bâ nous en offraient de très savoureuses qui nous plongeaient dans une telle hilarité, qu'on se serait cru ailleurs que dans une prison. Les nuits furent aussi l'occasion privilégiée de débattre des questions posées par notre existence quotidienne, de définir une stratégie de lutte appropriée pour faire aboutir nos revendications, notamment l'amélioration de l'alimentation et des soins.

Au bout d'un mois de séjour, les effets des travaux, de l'alimentation à base de « gnankata », commencèrent à se faire sentir. Plusieurs cas de maladies consécutives à la malnutrition ou aggravées par elle, furent enregistrées : gastro-entérite aiguë, diarrhée, constipation, troubles visuels, altération de la santé sans cause apparente (maigreur, vertiges, asthénie, saignement des gencives). D'autres maladies se signalèrent : broncho-pneumopathie, dysenterie. Sy Mamadou Youssouf fut victime d'un saignement du nez pendant quatre jours. D'autres cas similaires furent signalés entre le 27 et le 28 janvier 1988. Cinq cas de grippe furent notés. Toutes ces maladies furent aisément diagnostiquées par notre camarade Bâ Mamadou Sidi, technicien supérieur de santé. Il y avait un garde infirmier au fort. Mais il lui manquait de toute évidence la qualification. Il compensait cette lacune par sa disponibilité et son amabilité. Choses certainement nécessaires dans son métier et en l'occurrence fort utiles pour nous mais qui ne pouvaient à elles seules nous soulager de nos maux. C'est pourquoi, nous oeuvrâmes

pour que l'infirmier fût épaulé dans sa tâche par notre camarade Bâ Mamadou Sidi. Mais sans moyens, sans médicaments, que pouvait-il réellement faire contre ces maladies qui se répandaient parmi nous ?

Les cinq détenus de droit commun qui étaient dans notre dortoir, seront une précieuse source de renseignements pour nous. Mieux considérés par les geôliers, ils n'inspiraient pas méfiance. Ils étaient souvent utilisés pour des travaux de nettoyage et d'entretien en ville, dans les bureaux ou chez les responsables administratifs. Ils y récoltaient une quantité d'informations auxquelles s'ajoutaient celles qu'ils obtenaient auprès des gardes et des autres détenus de droit commun qu'ils côtoyaient tous les jours. La nuit, une fois de retour dans notre salle ils nous livraient tous les résultats de leurs écoutes et observations. C'est par leur biais que nous apprîmes l'arrivée imminente d'une mission de contrôle dirigée par un officier B2 (bureau de renseignements) de la garde. Effectivement, celle-ci arriva au fort le 24 janvier 1988 à 14 heures. C'est alors que nous comprîmes que le remue-ménage et l'agitation des geôliers, les jours précédents, annonçaient cette visite. Cette délégation était composée du lieutenant Dahy commandant le groupement régional basé à Néma, de l'officier B2, de l'adjudant Nouess.

25 janvier 1988. Il était huit heures passées et nous n'étions pas encore sortis pour les travaux journaliers. Il fallait pour qu'il en fût ainsi, une raison majeure. Et pendant que nous nous interrogions sur les causes de ce retard dans nos activités, la délégation d'inspection venue la veille, guidée par le « flingueur », pénétra dans notre salle. L'officier de renseignements et Boubaly, probablement occupés à autre chose, n'étaient pas des visiteurs.

Le comportement de l'adjudant Nouess à l'égard de l'ensemble des détenus, et en particulier à l'égard de ceux qu'il connaissait, nous surprit agréablement. Il échangea avec l'ensemble des salutations chaleureuses, et avec ses vieilles connaissances, des accolades. A tous, il distribua des amabilités et des arachides. Et tout ceci, se fit sous le regard hébété du « flingueur » qui en perdit sa langue pourtant très remuante et très acerbe. L'adjudant Nouess

venait de nous « dédiaboliser ». Il nous salua correctement. Manifesta de l'intérêt pour notre situation. Nous écouta respectueusement. Tout détenus que nous étions, nous demeurions à ses yeux des êtres humains et non des bêtes. Il venait d'illustrer avec éclat et devant le « flingueur » le fait que les rapports geôliers-détenus peuvent et doivent être humanisés, sans que la fonction des premiers ne soit entravée ou limitée, ni que le statut des seconds ne soit modifié.

Nous posâmes nos problèmes : alimentation, soins, restitution de nos effets confisqués. Le lieutenant Dahy nous écouta attentivement tout en prenant des notes. Après quoi, la délégation prit congé de nous. Vers 18 heures trente, la délégation à laquelle s'était joint le lieutenant du B2, se réintroduit dans notre salle. Le lieutenant Dahy nous demanda s'il y avait eu amélioration de notre repas de midi. Nous lui répondîmes qu'il n'y en avait pas eu.

Ce fut la première mission venue au fort. Était-elle une mission d'inspection de routine ? Était-elle une mission de vérification de certains renseignements ? Comme le laissa supposer le « flingueur » selon qui, parlant de lui, « des BR (bulletins de renseignements) ont été faits sur moi. On a dit que j'ai pendu des prisonniers » (allusion à notre camarade qu'il fit ligoter et torturer). Quoiqu'il en soit, nous verrons défiler, au fil des mois, plusieurs missions composées de personnalités. Au fur et mesure que se dégraderont dangereusement nos conditions de détention, et que la mort, par quatre fois viendra frapper à la porte de notre salle.

Si l'arrivée de cette mission n'eut aucune incidence heureuse sur l'alimentation, elle eut, au moins pour quelque temps, le mérite d'améliorer le comportement du « flingueur » à notre égard. Il devint souriant et affable.

Et comme pour faire oublier ses bévues, il tenait des propos modérés et conciliants : « je n'oblige personne à travailler disait-il, car ce travail ne m'apporte rien. Mais j'estime qu'il vous fait du bien... Désormais, qui ne le veut pas, est libre de ne pas travailler ». La conclusion incitait plus à la méfiance qu'à l'optimisme. Qui aurait travaillé, si le choix lui en était laissé, dans l'état de carence nutritionnelle et d'affaiblissement physique où nous étions ? De toute façon, nous savions le « flingueur » trop imprévi-

sible, versatile, pour nous fier à ses propos. Et l'avenir très proche nous donna raison. Le 3 février 1988, le « flingueur » tout en rage fit irruption dans notre salle. Il interrogea Oumar Gueye sur les raisons de sa dispute avec un geôlier et fit sortir tous les détenus pour les travaux, excepté les malades et les exemptés, faisant ainsi fi de l'organisation interne que nous avions établie avec sa bénédiction. Sur notre demande, cette organisation des groupes de travail et leur emploi, nous avaient été laissés. Ce qui nous permettait une meilleure répartition du temps de repos entre les détenus et d'économiser ainsi ce qui nous restait d'énergie.

Ce faisant, nous espérions reculer le plus loin possible le moment fatal, inéluctable où, essoufflés par le travail, affaiblis par la faim et l'accumulation des maladies, nous serons réduits à l'état moribond.

Une proposition de quatre groupes composés de plusieurs équipes de quatre personnes, soumise au vote avait été retenue parmi tant d'autres. Un emploi du temps pour les groupes était établi. Chaque groupe avait son responsable désigné.

Une commission regroupant tous les responsables de groupe avait pour mission d'assurer le suivi des travaux et la gestion de nos problèmes internes. Elle était dirigée par Bâ Oumar Moussa. Hormis les détenus de droit commun, tous les autres étaient intégrés dans les groupes de travail.

Étaient exemptés des travaux, Ten Youssouf Gueye et Djigo Tabssirou en raison de leur âge, Diallo Abou Bekri, Barry Abdoulaye, chargés par le « flingueur » de dispenser l'enseignement du Coran aux détenus. S'ajoutaient à eux, Bâ Alassane Oumar, malade couché depuis notre arrivée et les autres malades dont le nombre grossissait chaque jour.

Le commissaire Ly Mamadou, Diop Djibril, Ly Moussa Hamet, présentaient un cas spécial qui fit que la question de leur participation aux travaux ne se posa même pas. Très tôt, ces trois compagnons de détention avaient bénéficié d'un régime carcéral qui, pour n'être pas meilleur que le nôtre sur certains points, n'en était pas moins particulariste. Ils étaient certes, comme les autres détenus, enchaînés, et mangeaient le « gnankata » ; mais en plus du fait qu'ils ne participaient pas aux travaux, ils étaient mis dans une

chambre à part. S'y trouvaient à trois aussi à l'aise qu'on puisse l'être dans une prison. Et avaient plus de contacts avec les geôliers qu'ils côtoyaient presque quotidiennement qu'avec les autres détenus. Ils seront à l'abri des épreuves que nous traverserons (fouilles quotidiennes, provocations, etc....).

Quelques jours après notre arrivée, nous eûmes droit au petit déjeuner, ou à ce qui était présenté comme tel : le café. Il nous était servi chaque matin dans une grande marmite. Mais le mélange eau, sucre, café et lait était si mal dosé, qu'on avait plus affaire à un liquide insipide qu'à du café. Il nous était souvent fourni sans pain, parfois avec des biscuits. La grande marmite qui contenait le café était introduite dans notre salle par le cuisinier. Lequel était généralement accompagné par le brigadier Brahim dit brigadier « mon cher », ainsi surnommé à cause de son tic verbal (« mon cher »). Il ne pouvait pas parler sans recourir à son cher « mon cher » qui apparaissait au début, au milieu, et à la fin de chacune de ses phrases. Et comme c'était une véritable pie qui ne finissait pas de discourir, il se produisait dans ses propos une overdose de « mon cher » qui en occultait le sens et en atténuait la portée. Le brigadier Brahim par ses bavardages interminables, ponctués par ses sempiternels « mon cher », était franchement fastidieux. Mais, même avec ses « mon cher », nous le préférions au garde Abdallahi aux regards haineux et au mutisme dédaigneux et dont il était à bien des égards, l'antithèse. Le brigadier Brahim était certes bavard, mais correct et pondéré. Son travail de geôlier, il l'accomplissait jusqu'au bout mais sans méchanceté ni haine. Et s'il n'était pas content de nous, il nous le notifiait calmement, sans arrogance. Quant au garde Abdallahi, s'il y eut parmi les geôliers un pisse-vinaigre, ce fut bien lui. Il était exécrable.

Nous ne l'avions jamais vu sourire. Il ne nous parlait que quand il avait un ordre à donner. Nous arrivait-il de lui adresser la parole pour demander quelque chose, il répondait par un balancement de la tête : de haut en bas pour donner son accord, ce qui était très rare. De la droite vers la gauche, pour exprimer son refus. Et même si, d'aventure sa langue le démangeait, il n'avait pour toute ré-

ponse, formulée en hassaniya[10] que oui ou non. Pas plus. Il mourût dans un accident de voiture entre Nema et Nouakchott, alors qu'il allait en permission.

En plus des maladies déjà signalées et que, faute de soins appropriés, nous traînions, des plaies au niveau du cou-de-pied, dues au frottement des chaînes et aggravées par les mouvements à l'occasion des travaux, se multipliaient. Il n'y avait pas de soins. En revanche nous essayions d'améliorer notre hygiène corporelle. Avec l'eau que nous rapportions du puits dans nos bidons, on pouvait se baigner, laver nos haillons. Ceux dont ce n'était pas le jour de travail, mettaient à profit leur repos pour combattre les poux qui les envahissaient. Ils étaient partout, dans les cheveux, sur les vêtements. Ils étaient d'autant plus agressifs qu'ils étaient aussi affamés que leur victime dont le corps, sur lequel ils évoluaient, squelettique et anémique, était incapable de les rassasier. Pendant les séances de chasse aux poux, les détenus pour mieux bénéficier de la lumière qui s'infiltrait à l'intérieur de la salle par les interstices de la porte, se regroupaient auprès de celle-ci. Alors, on les voyait s'affairer, qui avec une chemise, qui avec un pantalon. Et dès qu'un poux était repéré, il était saisi, placé entre les ongles des deux pouces, et écrasé. Ou alors il était mis sur un objet (bout de carton, pierre) et écrasé avec l'ongle du pouce ou un autre objet.

Le temps de repos, pour certains, était consacré aux jeux de dames et d'échec. Un carton carré sur lequel les cases étaient tracées à l'aide de charbon ou d'un stylo à bille tenait lieu d'échiquier. Tandis que les pièces étaient admirablement sculptées dans du bois ramassé au cours des travaux. Le damier était lui aussi fait à partir d'un carton. De petites pierres nous servaient de pions. Des championnats d'échecs et de dames furent organisés. Samba Thiam était le champion indétrônable au jeu de dames. Tandis que Fara était imbattable aux échecs.

Les séances de traduction du Coran, organisées par Djigo Tabssirou attiraient, elles aussi, un auditoire très important.

---

10. Dialecte parlé par les Maures.

Les fouilles des détenus

Notre camarade Djiby Doua trouvait que la tête de Boubaly, du fait de sa forme et de sa grosseur, avait quelque ressemblance avec celle d'une brebis. Aussi le surnomma-t-il en pulaar « hoore mbaalu », c'est-à-dire tête de brebis.

« Hoore mbaalu », depuis qu'il nous surprit sans menottes, avait institué des fouilles périodiques des détenus. Bien qu'elles ne révélèrent jamais quoique ce soit, et malgré nos chaînes aux pieds, ces fouilles furent maintenues. Elles se faisaient toujours à l'improviste. Les geôliers s'introduisent dans le dortoir. Font sortir tous les détenus. Dans la cour, ceux-ci forment plusieurs colonnes. Chacun ayant devant soi ses effets : sacs, pots, bidons, ballots etc. Pendant que certains geôliers veillent, les autres fouillent. Le contenu des sacs, pots, ballots est versé et inspecté. L'intérieur des poches contrôlé. Le vêtement porté, tâté pour s'assurer qu'il ne cache rien.

C'est au cours de la première fouille que Boubaly confisqua entre autres choses, montres et argent que certains détenus avaient sur eux. A ces effets confisqués s'ajouteront plus tard les vêtements des détenus civils envoyés par leur famille.

L'argent nous permit d'acheter sur le marché de Oualata quelques produits alimentaires : lait, sucre, biscuits, arachides. Ces produits furent pour nous d'un grand secours. Ils compensèrent en quelque sorte notre carence alimentaire. Sans nul doute qu'ils contribuèrent à retarder notre dépérissement. Sur notre demande, Boubaly faisait établir une liste desdits produits. Et débloquait la somme nécessaire aux achats à effectuer. Elle était défalquée de l'avoir de chaque détenu et remise à un garde qui réalisait les achats sur le marché de Oualata. Le « chrout », condiment fait d'un mélange de piment, de poivre, d'oignons secs, que nous découvrîmes par le biais des détenus de droit commun, vint s'ajouter aux produits que nous commandions. C'est que le « chrout » saupoudré dans du « gnankata », en atténuait l'odeur nauséabonde et lui donnait un certain goût qui le rendait quelque peu comestible.

Quant aux arachides et biscuits, nous étions si affamés, et notre sens gustatif était depuis si longtemps habitué à la fadeur du

« gnankata » que nous les trouvions très appétissants. Ils furent pour nous comme les meilleurs aliments qu'on ait jamais mangés. Certains détenus n'aimaient pas les biscuits. Ne les avaient jamais mangés. Mais pour en goûter, ils ne se firent point désormais inviter. Et depuis lors, ils les dévorèrent jusqu'au dernier morceau. C'est que, quand la faim atteint un tel degré qu'il vous tord l'estomac et vous empêche de dormir, l'allergie par rapport aux aliments s'évanouit. Tout aliment, à moins qu'il ait la puanteur du « gnankata », devient succulent.

Le détenu-vendeur, le geôlier-acheteur

– Combien tu me le vends ?

– 1 000 ouguiya[11].

La réponse peut varier selon la nature et la valeur de la « marchandise ».

– NON ! C'est cher, je te l'achète à 300 ouguiya.

Le vendeur acquiesce même s'il est conscient de céder sa « marchandise » à un prix dix fois inférieur à sa valeur réelle. Ce dialogue pourrait bien être celui banal et coutumier entre un commerçant et son client dans une échoppe de Nouakchott, ou dans le fameux marché « thiéb-thiéb »[12] de la Sebkha. Cependant l'insolite et le burlesque ici, c'est que le cadre de ce dialogue c'est le fort-prison de Oualata ; le vendeur, un détenu ; le client, un geôlier ; la « marchandise », une montre, un boubou, un sac, un pantalon. L'entrebâillement de la porte ou la lucarne de notre salle tenait lieu de comptoir. Une fois le marché conclu, l'acheteur emporte sa marchandise tandis que l'argent de celle-ci est viré dans le « compte » du vendeur-détenu, géré par le régisseur. Le détenu peut en disposer dans le cadre de ses commandes de produits alimentaires au marché. Contraints, pour survi-

11. Monnaie nationale de la Mauritanie : 30 ouguiya = 1FF (environ).

12. Terme qui désigne la débrouille. Dans son sens le plus péjoratif l'expression recouvre l'arnaque et le racket. Ce marché est ainsi appelé parce qu'au début ne s'y vendaient que des produits malhonnêtement acquis.

vre, de céder à des prix modiques tous les objets de valeur qu'ils avaient sur eux, les détenus avaient tacitement accepté cette forme de vol déguisé, d'escroquerie.

C'est ainsi que pour 300 ouguiya le brigadier Moustapha « acheta » la montre plaqué or d'une valeur de plus de 30 000 ouguiya que le lieutenant Sarr Amadou m'avait remise à Jréïda. Dans les circonstances où la vente et l'achat de nos « marchandises » eurent lieu, nous étions plus victimes d'escroquerie que vendeurs. Plusieurs vêtements, montres, sacs quittèrent ainsi les mains des détenus pour se retrouver dans celles de nos geôliers. En contrepartie, nous obtenions une somme d'argent, certes très en-deçà de la valeur réelle de la « marchandise » cédée, mais en mesure de nous procurer quelques biscuits, arachides et autres petits produits.

Mais tout salutaires pour nous que furent ces produits, ils ne pouvaient indéfiniment constituer notre unique nourriture. Aussi, au bout de deux mois d'un régime alimentaire de « gnankata », les premiers signes de notre déchéance physique apparurent : nous n'étions plus que des êtres amaigris, fébriles, squelettiques. Chaque jour qui passait emportait avec lui un peu de force qui restait.

Un jour, pendant que nous effectuions la prière de quatorze heures, nous entendîmes une violente chute : pris de vertiges consécutifs à la faim et à l'affaiblissement, Dia El Hadj s'écroula, évanoui. Le béribéri qui allait trouver dans notre alimentation et notre état physique un terrain propice à son apparition et à son développement, n'allait plus tarder à se manifester. Et à faire des ravages.

Il fallait essayer de réagir vite pendant que nous en avions encore la force. C'est ainsi que le 5 février 1988, saisie par certains camarades, la commission que nous avions désignée, exposait à l'ensemble des détenus une proposition de rédaction d'une lettre au C.M.S.N (Comité Militaire de Salut National) instance suprême du pays. Soumise aux débats, cette proposition suscita deux tendances :

- a) Pour les tenants de la première tendance, il fallait adresser au C.M.S.N une lettre sur nos conditions de détention, l'irrégularité de nos procès, la réaffirmation de notre position sur la situation du pays, notamment par rapport à la question nationale.

- b) Les partisans de la deuxième tendance soutenaient qu'une telle lettre, dont la teneur est déjà connue des destinataires, est superflue. Qu'elle serait bloquée au niveau du fort, et occasionnerait des représailles de la part du « flingueur ». Le débat, très animé fut suspendu jusqu'au 6 février 1988 à cause des travaux de l'après-midi. Repris à la date prévue, il consacra la confirmation des deux tendances. Faute d'accord, la proposition fut abandonnée.

La collecte des rêves

Les nuits hivernales, dit-on en milieu *haal pulaar*, sont propices aux rêves. Était-ce pour cette raison qu'en ces premières nuits à Oualata, une bonne partie des détenus en faisait beaucoup ? Peut-être ? Mais il est aussi bien probable que l'idée, obsessionnelle chez certains détenus, d'une libération imminente, conditionnait bien des rêves. Et parce que la lecture de ces rêves faisait toujours entrevoir la perspective d'une libération, ils suscitaient un engouement et un intérêt de plus en plus grandissant. A telle enseigne qu'ils furent l'objet d'une séance de collecte et d'interprétation. Diacko s'était confié cette mission. Chaque matin, il faisait le tour des détenus pour collecter les rêves faits la nuit dernière. Sa moisson de rêves terminée, il l'exposait à Bâ Alassane Amadou. Ce dernier qui semblait avoir quelques aptitudes en matière de décodage de rêves, procédait à leur interprétation. Ce travail d'interprétation achevé, Diacko en communiquait le résultat aux détenus.

Tous les rêves que Diacko collectait présentaient une particularité commune : tous avaient trait à une possible libération des détenus à court terme. Et même si ces rêves n'exprimaient pas explicitement cette libération, l'interpré-tation qu'on en faisait, y aboutissait mécaniquement presque toujours, tant l'espoir de voir cette libération se réaliser rapidement était si fort chez certains détenus. Ainsi en était-il du rêve de Bâ Alassane Oumar. Il le fit au cours de l'une des dernières nuits de juillet 1988. Dans ce rêve, un vieil homme dont les cheveux et la barbe étaient tout blancs, lui-même tout de blanc vêtu, se présenta à lui et lui dit tout simplement : « Ce

sera le 26... ». Et sans même lui laisser le temps d'en savoir plus, le vieil homme disparut aussi subitement qu'il s'était présenté à lui. Ce rêve, quelques jours après l'avoir fait, Bâ Alassane Oumar nous le raconta à Bâ Mamadou Sidi et moi. Il était venu se joindre au groupe que nous formions à notre place et auquel s'étaient ajoutés deux autres camarades. Quand il eut fini de nous narrer son rêve, nous fûmes alors, toujours sous l'emprise de l'idée d'une libération, tous unanimes à considérer que le « Ce sera le 26... », prononcé par le vieil homme dans le rêve, correspondrait à la date de notre libération prochaine. Nous nous donnâmes pour consigne de guetter tous les 26 de chaque mois. C'était fin juillet, début août 1988.

Il n'y aura point de libération le 26 août. Cependant, phénomène étrange, cette date coïncidera avec le premier événement funèbre de notre vie carcérale. En effet, Bâ Alassane Oumar s'éteindra le 26 août 1988 à 15 heures 05. Rêve prémonitoire ? Même s'il s'est réalisé dans un sens tout autre que celui dans lequel on s'attendait qu'il se réalisât ? Bâ Alassane Oumar, dans son rêve, s'était entendu dire par le vieil homme en blanc : « Ce sera le 26... ». Et c'est le 26 août que sa mort eut lieu. Mais naturellement ni lui, Bâ Alassane Oumar, qui avait fait ce rêve, ni nous à qui il l'avait raconté, n'avions un seul instant pensé que le « Ce sera le 26... », allait correspondre à la date de sa mort plutôt qu'à la libération des détenus. Étrange coïncidence.

Mais au fond, l'enthousiasme que suscitaient les rêves, et leur lecture, toujours suggestive d'une libération des détenus, correspondaient moins à un crédit accordé aux rêves, qu'à un exercice rituel d'exorcisme. Il s'agissait beaucoup plus d'un dérivatif qu'autre chose.

Otages, dans des conditions de détention épouvantables, de geôliers sans scrupules, aux caprices infantiles et sadiques, les détenus voyaient leur état physique se détériorer au fil des jours. Tandis que leur moral était sans cesse soumis à rude épreuve par les humiliations quotidiennes, les insultes et autres tracasseries de toutes sortes. Ajouter à cela l'incertitude qu'avaient les détenus quant à leur sort (certains étaient condamnés à perpétuité) et nous voilà avec tous les ingrédients d'un dépérissement physique et

moral presque assuré. Les détenus, étaient embarqués dans un processus de mort lente. L'adjudant-chef Boubaly dit « Hoore mbaalu », n'avait-il pas lui même dit : « Sachez qu'on vous a amenés ici pour vous tuer à petit feu ». Il nous fallait à tout prix, à défaut de pouvoir arrêter le processus de mort lente, en retarder l'aboutissement, en luttant contre le stress et l'angoisse, en essayant de s'évader mentalement. Il fallait donc imaginer et trouver des dérivatifs. Au nombre de ceux-ci, et sans même qu'on en ait conscience, les rêves qu'on faisait et qui entretenaient en nous l'illusion d'une libération imminente.

Le 9 février 1988 au matin, le lieutenant-colonel Frank, chef d'État-major-adjoint de la garde nationale, accompagné du lieutenant Dahy, débarque au fort. Il apporte avec lui la mutation du « flingueur » dont nous avions eu écho depuis quelques jours. Vers midi, sans bruit ni tapage, contrairement à son arrivée, le « flingueur » quitte le fort sur la pointe des pieds, sans dire au revoir, sans regret de notre part.

De nouveau, Boubaly devient seul maître des lieux. Nous le redoutions sur le plan alimentaire. Un jour, excédé par nos remarques répétées sur l'insuffisance et la médiocrité de l'alimentation, il répondit : « Sachez qu'on vous a amenés ici pour vous tuer à petit feu ». Ces propos, lui avaient-ils été explicitement notifiés par ses chefs ? Les avait-il déduits de l'indigence des moyens mis à sa disposition pour nous nourrir ? Ou étaient-ils le fruit d'un excès de langage d'un geôlier borné ?

Pour l'instant, il était comme nous mais, pour des raisons différentes, ravi du départ du « flingueur » dont la présence au fort, par le fait qu'elle réduisait presque à néant son autorité de régisseur, lui portait ombrage. Et pour marquer sa reprise en main de la gestion des affaires du fort, il remit aux détenus montres et autres effets confisqués le 10 février 1988. Le voyant dans de meilleures dispositions, nous en profitâmes pour l'interpeller sur la nourriture. Il affirme sa disposition à faire de son mieux pour améliorer nos conditions suivant ce dont il dispose ; à réagir à chaque fois qu'il lui sera rendu compte d'une anomalie dans l'alimentation. Bien sûr, il ne s'agissait là ni plus ni moins que d'une opération de charme sans lendemain. Au passage, Boubaly ne manque pas de

griller le « flingueur » qui, dit-il, « sachant qu'il allait partir, prenait des engagements beaux pour vous faire plaisir, mais qu'il ne pouvait respecter ».

Quelques jours plus tard, l'unanimité qui n'avait pu être obtenue à propos de la proposition de rédaction d'une lettre aux autorités du pays, se fit au sujet d'une autre question, et se traduisit par une action de protestation collective. Ce jour, il avait été exigé des éléments de corvée d'eau de transporter, en plus des six bidons du matin, six autres l'après-midi au lieu des quatre habituels. Dix bidons par jour, c'était déjà trop pour nos organismes affaiblis. En ajouter était insupportable. Laisser faire sans dire mot équivaudrait à un accord tacite de notre part et ouvrirait une porte à toutes sortes d'excès et autres caprices des geôliers. Une réaction claire et ferme de notre part s'imposait. Et pour clarifier la situation par rapport au transport des bidons d'eau, il paraissait nécessaire de convenir avec l'administration, une fois pour toutes, du nombre de bidons à transporter par jour. Les six bidons du matin furent transportés. Comme d'habitude. Il s'agissait maintenant de déterminer la conduite à tenir par rapport aux deux bidons de l'après-midi ajoutés aux quatre habituels. Des débats furent engagés dans ce sens après la prière de quatorze heures. Parmi trois propositions, fut retenue celle d'accepter de sortir, mais uniquement pour transporter les quatre bidons habituels. Une fois ceux-ci transportés, tous les éléments de corvée refusèrent d'en transporter davantage. Sauf quatre éléments dont le chef de groupe, qui acceptèrent de transporter le cinquième bidon. Geste qu'ils expliquèrent par un souci de compromis : faire un bidon au lieu des deux exigés, pour montrer la bonne volonté des détenus, ensuite demander à discuter avec le régisseur. Après le refus de la majorité de transporter les deux bidons supplémentaires exigés par les geôliers, et le geste de compromis des quatre éléments, l'ensemble des détenus fut réintégré dans la salle. Sauf deux éléments dont le chef de groupe, retenus par Boubaly. Pourquoi étaient-ils retenus ? Boubaly cherchait-il auprès d'eux des explications ? Ou subissaient-ils une sanction en tant que meneurs supposés de l'action de refus de transporter les deux bidons supplémentaires. Ces questions, les détenus restés dans la salle se les posaient quand le repas fut servi. Pour prévenir

toute action de représailles à l'encontre de nos deux camarades, il fut décidé de boycotter le dîner tant que nos camarades ne nous auraient pas rejoints. Cette décision prise à l'unanimité fut unanimement appliquée. Boubaly était-il paniqué par notre détermination au cours de ces deux actions successives en une seule journée (refus de transporter des bidons supplémentaires et boycott du dîner) ? Ou avait-il fini de palabrer avec nos deux camarades ? Toujours est-il que quelques minutes après notre refus de manger, il ordonna à nos camarades de nous rejoindre vite, car, leur dit-il, parlant de nous, « ils refusent de manger sans votre retour parmi eux ». En fait, il y avait eu pour nos deux compagnons, plus de peur que de mal. Boubaly chercha auprès d'eux des explications. Critiqua notre action. Nos camarades se défendirent.

Parallèlement à ces actions de protestation contre les excès des geôliers et la dégradation de nos conditions de détention, une étude était menée. Discrète, non officielle, elle fut entreprise par une poignée de détenus militaires.

Son objet : déterminer les possibilités d'une évasion, les risques qu'elle présenterait, ses chances de réussite. Perçue comme un ultime recours, l'évasion ne devait être envisagée, si son principe était accepté par tous, que lorsque tous les moyens utilisés n'auraient pas permis d'améliorer nos conditions. Et qu'il apparaîtrait que celles-ci conduiraient inéluctablement à une hécatombe. Mais très vite, l'éventualité d'une évasion fut abandonnée.

En effet, paradoxalement, la condition primordiale qui rendait l'évasion envisageable, était celle-là même qui excluait son exécution. Il fallait que nos conditions de détention fussent très dégradées pour l'envisager. Or dans de telles conditions, deux facteurs nécessaires à la réussite de l'évasion nous feraient sûrement défaut : la lucidité et un état physique au point. En outre, l'évasion devait être collective, pour ne pas soumettre ceux qui seraient restés à d'éventuelles représailles et à un durcissement de leurs conditions. Or, envisagée collectivement elle supposait une neutralisation des geôliers : opération délicate, peut-être réalisable, mais à hauts risques. Mais, même abstraction faite de toutes ces considérations, et à supposer que l'évasion réussisse, il nous faudrait quitter rapidement le sol mauritanien. Auquel cas le point de chute le

plus proche se situerait en territoire malien. Pour y être, il faudrait couvrir quelques centaines de kilomètres de désert à pied. Et dans l'état où nous serions, autant dire que ceux qui seraient lancés à nos trousses, n'auraient point besoin de hâter le pas pour nous mettre la main autour du cou. Ou tirer sur nous comme de petits lapins. A supposer encore que nous arrivions sains et saufs en territoire malien, quelle garantie avions-nous d'être accueillis et protégés au lieu d'être extradés comme le fut notre camarade Bâ Abdoul Khoudouss par l'Algérie ? L'évasion, qu'elle fût collective ou individuelle, était dans notre cas une aventure suicidaire. Son éventualité fut définitivement écartée.

Le béribéri

Plusieurs détenus avaient les membres inférieurs enflés comme s'ils étaient gonflés. Et ce n'était pas là le fait des chaînes aux pieds. Pour d'autres, c'était tout le corps. Enfin pour une dernière catégorie, on eut dit que sous l'effet d'une culture physique intense, leur organisme s'était métamorphosé. Ils étaient bien taillés et faisaient penser à des athlètes de haute compétition. Ils donnaient l'impression d'être tout en santé au moment même où, tapi dans leur organisme, le mal s'apprêtait à les ronger. Étrange paradoxe que celui que recelaient les manifestations de cette maladie : l'aspect physique qu'on croyait exprimer une santé de fer, n'était que la partie visible de l'iceberg qui cachait une maladie insidieuse : le béribéri. Provoqué par l'avitaminose, ceux qui en étaient atteints, étaient envahis par l'asthénie. Ils s'essoufflaient au moindre effort. Étaient condamnés à l'immobilité jusqu'au moment où, faute de soins appropriés, la mort les emportait.

Les colis des détenus civils arrivés au fort le 11 février 1988, furent remis à leurs destinataires le 13 février 1988. Il s'agissait de bagages individuels et de trois grands sacs contenant divers produits alimentaires et autres effets appartenant à l'ensemble des détenus civils. Ces bagages, nos camarades civils avaient été contraints de les laisser à la prison civile lors de leur transfert à Oualata. N'ayant pas été autorisés à emporter quoique ce soit avec

eux lors de leur transfert, les effets qu'ils avaient avec eux finirent par se retrouver entre les mains de leurs épouses. Celles-ci, en véritables amazones, s'étaient très vite constituées en collectif des épouses de détenus.

Dans le cadre de cette structure, elles entameront un combat héroïque, d'autant plus digne d'admiration et d'éloges qu'il fut solitaire : elles se battront dans un environnement fait de l'hostilité des uns, de la méfiance et de l'indifférence des autres. Leur combat inlassable contribuera à sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur nos conditions de détention. Elles le poursuivront sans cesse, avec pugnacité jusqu'au jour de notre libération.

L'envoi de ces bagages à Oualata, c'est au collectif des épouses des détenus qu'on le doit. Elles entreprirent des démarches, contactèrent avocats, autorités, responsables de la L.M.D.H (Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme). Téméraires, pugnaces, rien ne les décourageait, ni ne les arrêtait : ni les rendez-vous donnés et non respectés par des autorités, ni les portes de bureaux qui refusaient ou tardaient à s'ouvrir, ni les mensonges de responsables. Altières et infatigables, elles imposaient leur présence. Et au bout du compte, leurs efforts furent récompensés : les bagages nous furent acheminés.

Tandis que chaque colis individuel était remis à son destinataire, les trois grands sacs dont le contenu appartenait à l'ensemble des détenus furent ouverts et leur contenu, après consultation entre les détenus civils, fut réparti entre les groupes de repas constitués. Ces trois sacs contenaient en grande quantité plusieurs produits : café, sucre, thé, biscuits, beignets, arachides, etc. Cinq grandes boîtes de café et sept boîtes de lait gloria pour incommodité de partage et une meilleure utilisation, ne furent pas partagé, mais confiés à l'imam pour servir à améliorer le café du petit déjeuner.

Les colis de Djigo Tabssirou et de Sy Saghirou contenaient une importante quantité de couscous sec et du lait qu'ils remirent pour distribution aux groupes de repas. L'arrivée des colis et la distribution de leur contenu donnèrent lieu à une véritable ambiance de fête : joie et gaieté se lisaient sur tous les visages. Chacun avait exposé devant soi le contenu de son colis. Qu'il tâtait, examinait, contemplait. Le bonheur que procurait à leurs destinataires la vue

de ces colis était nettement perceptible : ce qu'ils voyaient et tâtaient, au-delà des colis posés devant eux, c'était les êtres chers qui les avaient emballés et expédiés. C'est comme si la perception desdits colis assouvissaient, pour ainsi dire, la nostalgie qu'ils avaient des leurs. Leur bonheur, par effet d'entraînement, se répercuta sur l'ensemble des autres détenus militaires.

Les produits reçus nous revigorèrent. Pendant plusieurs jours, ils nous permirent de varier notre régime alimentaire fait de « gnankata ».

La « forge » de Diacko

Les chaînes aux pieds, au fil des mois, devenaient pour nous de plus en plus insupportables. Elles semblaient encore plus lourdes pour nos corps trop squelettiques du fait des travaux et de la faim. En marchant, le cliquetis que les anneaux des chaînes faisaient au contact du sol, quoique devenu familier à nos oreilles, devenait, la tension nerveuse aidant, déconcertant, agaçant. Quoique devenues nos compagnons fidèles malgré nous, les chaînes aux pieds nous contrariaient même pendant nos moments de « repos ». En plus des plaies au cou-de-pied qu'elles occasionnaient, le comble, c'était comment, quand on voulait se baigner, enlever son pantalon en ayant les chaînes aux pieds. Maintenant que nous avions la possibilité de nous laver, voilà que se débarrasser de son pantalon ou de sa culotte, fut-elle même en lambeaux, était presque impossible à cause des chaînes aux pieds. Demander aux geôliers de nous les retirer pour nous permettre de nous laver ? Nous n'y pensâmes même pas. Il nous fallait par nous-mêmes, trouver une solution à ce casse-tête : pouvoir, le temps d'un bain, ôter son pantalon malgré nos chaînes aux pieds, puis le porter. Ce ne fut guère évident. Et très longtemps nous butâmes contre cette équation. Mais il est bien connu que, face aux dangers, à l'impératif de survie, le réflexe de conservation se déclenche. Cela est encore beaucoup plus vrai pour le détenu dépossédé de tout. Livré à lui même dans un milieu hostile où il est chosifié, réduit à l'animalité, pour survivre, vivoter, le détenu est contraint sans cesse de faire appel à tout son trésor

d'imagination et de créativité. Peut-être, est-ce pour cette raison qu'un jour l'un de nos camarades découvrit la formule. Et très vite elle se propagea dans la salle. Le système s'apparentait à ce point à la prestidigitation, qu'à première vue il semblait impossible d'arriver au résultat escompté : retirer son pantalon en le faisant passer tout entier à travers les mailles du filet que constituaient les deux anneaux de la chaîne au pied.

Le système consistait en ceci : nous avons déjà souligné que le diamètre des anneaux était tel que ceux-ci coulissaient entre les mollets et les deux chevilles du pied sur lesquelles ils reposaient ; cela ne fut possible que parce qu'il y avait entre le *cou-de-pied* et les anneaux un espace de deux à trois centimètres. Toute l'astuce de retirer son pantalon malgré les chaînes aux pieds, résidait dans la capacité, pas évidente à première vue, de glisser et faire sortir le bas du pantalon, puis tout le pantalon, entre l'espace de deux à trois centimètres qui séparait les anneaux du *cou-de-pied*. Cette opération assurément acrobatique et longue, s'exécutait en plusieurs phases. Rappelons que le but de toute la manœuvre était de contourner la présence des chaînes aux pieds afin de pouvoir ôter son pantalon. Il fallait donc :

- 1) faire descendre le pantalon jusqu'à la hauteur des deux anneaux de la chaîne aux pieds.
- 2) faire glisser dans l'espace qu'il y avait entre l'anneau de la chaîne et le cou-de-pied du pied droit, le bas du pantalon.
- 3) jouer sur le bas du pantalon de manière à faire passer toute la jambe droite du pantalon entre l'anneau de la chaîne et le cou-de-pied. Au bout de cette manœuvre, rapide et aisée, ou lente et complexe, selon la nature et l'épaisseur du tissu du pantalon, nous nous retrouvions avec toute la jambe droite du pantalon en dehors du pied droit et du côté extérieur de la chaîne.
- 4) Cette jambe droite du pantalon (libérée de la chaîne et en dehors de la jambe droite du détenu), devait subir la même manœuvre qui la libérait de la chaîne mais cette fois-ci dans le sens inverse. Elle devait repasser par l'anneau d'où elle était passée, pour se retrouver du côté intérieur de la chaîne, c'est-à-dire entre la chaîne et la partie supérieure du corps. Cette

opération visait, une fois que les quatre phases étaient appliquées à la jambe gauche du pantalon, à ôter celui-ci dans sa totalité en le faisant glisser par l'anneau gauche de la chaîne.

Pour porter son pantalon, il fallait suivre la même démarche mais dans le sens inverse. La description de ces manœuvres ne rend pas compte de toute leur complexité. Celle-ci provient de ce que l'exécution desdites manœuvres requiert de la dextérité, de la présence d'esprit et de la patience. Mais avec le temps, la lenteur et la complexité des débuts, cédèrent la place à l'adresse et à la rapidité. En un tour de main, tels des prestidigitateurs, tous les détenus pouvaient, une fois dans la salle, ôter leur pantalon pour pouvoir prendre un bain, et le remettre ensuite. Mais qu'importe. Les chaînes restaient agaçantes, encombrantes. Aussi, pour pouvoir s'en libérer complètement pendant les moments de repos, certains détenus commencèrent tout simplement a casser le cadenas qui maintenait l'anneau de la chaîne autour du *cou-de-pied.*

Les cadenas étaient fracturés à l'intérieur de la salle à l'aide de grosses pierres ramassées pendant les travaux, et rapportées en cachette dans la salle. Les anneaux des chaînes, nous l'avons vu, étaient enroulés de chiffons pour atténuer leur frottement contre le cou de pied. Ces chiffons nous permettaient en même temps de cacher le cadenas cassé. Certains détenus avaient même cassé les deux cadenas des deux anneaux de leur chaîne. Ceux-ci pouvaient, une fois qu'on était seul dans notre salle, se débarrasser complètement de leur chaîne. Comme toujours en pareille situation, la casse des cadenas des chaînes commença par un détenu. Puis ce fut deux. Et, par contagion, le phénomène finit par s'étendre à un bon groupe.

A mesure que le temps passait, les candidats à la casse de leur cadenas se multipliaient. Diacko, toujours dynamique pour ce type d'activités, se spécialisa très vite dans l'art de détruire avec dextérité et diligence les cadenas. Pour tout matériel, il n'avait avec lui que deux grosses pierres. L'une faisait office d'enclume, l'autre de marteau. Ces deux « instruments » inspirèrent à l'adjudant-chef Diop Sileye l'expression « mbayla jaako » : « la forge de Diacko ».

Désormais, tout candidat à la casse de son cadenas faisait appel à Diacko. Et quand Diacko, de son pas rapide, se déplaçait dans la salle muni de son « bistouri » à peine caché sous son mini boubou noir, il n'y avait aucun doute à se faire : sollicité, il partait effectuer d'urgence une opération chirurgicale sur l'un des cadenas des détenus. Il en avait tellement acquis une certaine expérience que l'opération ne lui prenait guère plus de deux minutes. Il en réalisa plusieurs dès le début de la deuxième quinzaine du mois de mars 1988. A cette période, il y avait en tout, vingt-deux détenus dont les cadenas cassés étaient soigneusement dissimulés par des chiffons enroulés sur les cadenas. C'est alors que, le 22 mars 1988, se produisit un incident qui conduira à la découverte des vingt-deux cadenas cassés.

La nuit infernale des 22, le 22 mars 1988

Il était 22 heures ou 23 heures ce 22 mars 1988. La nuit était calme. Les détenus restés dans la salle, malgré la fatigue et le sommeil ne purent dormir. Ils étaient angoissés et se posaient mille et une questions sur le sort de leurs 22 camarades quand, soudain, plusieurs cris de douleurs, tels un coup de tonnerre dans un ciel serein, vinrent oppresser ce calme et cette tranquillité nocturnes. Ces cris dont l'écho était amplifié par la nuit devenaient de plus en plus forts. Ils émanaient de plusieurs personnes et semblaient provenir du côté est du fort. Il n'y avait pas de doute possible : nos 22 camarades étaient soumis à une véritable séance de torture en guise de punition pour leurs cadenas cassés.

Il était 16 heures ou 17 heures ce 22 mars 1988 quand, à l'intérieur de notre dortoir, Sy Alassane dit « Galess », l'un des détenus de droit commun eut une altercation avec un autre détenu. Incident anodin qui aurait pu être circonscrit dans notre dortoir, mais qui, du fait de la fougue et de la turbulence de « Galess », fut porté à la connaissance des geôliers. « Galess » fut convoqué pour explications. Hors de lui, encore sous l'effet de la colère, « Galess » ne s'était pas rendu compte que son cadenas cassé n'était pas dissimulé par les chiffons enroulés sur les anneaux de sa

chaîne. D'emblée, les geôliers s'aperçurent de l'anomalie de son cadenas. Vérification faite, ils se rendirent compte que le cadenas était bien fracturé. Pris à défaut, se sachant exposé à une sanction sévère qu'il ne voulut sans doute pas subir seul, « Galess », qui savait qu'il n'était pas seul dans son cas, fit comprendre aux geôliers que dans la salle il y en avait d'autres dont les cadenas étaient cassés. Il n'en fallait pas plus pour nos geôliers – qui se contentaient de beaucoup moins que ça pour le faire – pour procéder à une fouille systématique de tous les détenus. L'altercation de « Galess » avec un détenu devint une goutte d'eau dans un océan. Elle fut oubliée par les geôliers. L'alerte fut donnée, et tous les gardes mobilisés. Un par un, tous les détenus furent soumis à une inspection systématique de leurs chaînes. Au crépuscule de cette journée du 22 mars 1988, cette opération inspection des chaînes aux pieds révéla 22 éléments qui avaient le cadenas de leur chaîne cassé.

Ces 22 camarades furent aussitôt mis en quarantaine. Tandis que ceux qui étaient restés dans la salle étaient dépossédés de tout : effets (pots, sacs, bouteilles, etc.) confisqués, lampe à pétrole supprimée, les quelques lucarnes de la salle hermétiquement bouchées avec des pierres et du banco. De jour comme de nuit, nous étions dans une obscurité presque totale. C'est dans ces conditions que nous parvinrent, dans la nuit du 22 mars 1988, les cris de nos 22 camarades que les geôliers torturaient à cœur joie, en plein air, au milieu de la nuit.

Ils étaient tous torse-nu, couchés à plat ventre à même le sol caillouteux, les mains et les pieds suffisamment écartés. Alors, tels des charognards autour d'un cadavre, cinq geôliers traitaient le détenu dont chaque membre était plaqué au sol par un geôlier-tortionnaire. Le cinquième, muni d'un fil électrique ou d'un ceinturon, battait à cœur joie le détenu. Et quand il était fatigué de le rouer de coups, l'un des quatre tortionnaires qui maintenait le détenu cloué au sol, prenait le relais. Quand ce n'était pas une grosse pierre qu'ils posaient sur le dos du détenu, le temps qu'ils récupèrent leurs forces. Le détenu restait inerte, affaibli, abîmé. Il n'était plus qu'une loque humaine. Pleurer, crier, gémir, extérioriser sa douleur, il n'en avait plus la force tant il était abîmé. Peut-être que

la douleur physique peut atteindre une telle intensité qu'elle devient indolore et la souffrance, un tel degré qu'elle devient insensible ? La plupart des 22 éléments furent torturés de cette manière. Le résultat de ces tortures atroces fut de grosses plaies au dos, qui mirent plusieurs mois à se cicatriser. Ces plaies ont laissé des marques indélébiles, visibles aujourd'hui encore sur le dos de plusieurs éléments parmi ces 22 détenus.

Nos 22 compagnons, à l'issue de l'œuvre sordide des tortionnaires, étaient plus proches de la mort que de la vie. Mais malgré leur état, ils furent entassés dans un local qui pouvait à peine contenir dix personnes et qui était hermétiquement clos. Sous l'effet des tortures, ils étaient tous méconnaissables. Se tenaient à peine debout. Et quand ils se déplaçaient, ils boitaient. Certains s'aidaient d'un bâton comme béquille. Ils furent maintenus en quarantaine dans cet état pendant un mois avant de nous rejoindre dans le dortoir.

Dans cette période de fin du mois de mars 1988, probablement au moment même où nos 22 camarades étaient soumis à d'atroces tortures, des rumeurs folles étaient largement répandues dans toutes les grandes villes du Sud de la Mauritanie à prédominante négro-africaine. Qu'elles furent véhiculées et entretenues par des Négro-Africains ne réduit en rien l'invraisemblance de ces rumeurs. En effet, parlant des détenus de Oualata, plusieurs personnes racontaient avoir vu certains d'entre eux à Dakar, avoir entendu que d'autres étaient au Maroc. Certains affirmaient même avoir aidé des détenus à traverser le fleuve pour se rendre au Sénégal. Le comble est que ceux qui véhiculaient de telles rumeurs connaissaient les détenus dont ils parlaient avec un tel flot de détails et de précision qu'ils parvenaient à semer le doute chez leurs interlocuteurs qui se trouvaient être le plus souvent des parents ou proches des détenus.

Ceux-ci, sans croire à ces affirmations pour le moins invraisemblables et qu'ils ne pouvaient vérifier, nourrissaient l'espoir qu'elles fussent vraies. D'autant plus qu'elles émanaient des gens qu'ils connaissaient et qui, de leur point de vue, étaient incapables de leur mentir.

La période où de telles rumeurs étaient savamment orchestrées et entretenues, très probablement par les services de renseignements, correspondait à celle où, à Oualata, nos 22 camarades à la suite des tortures de la nuit du 22 mars 1988, étaient plus proches du trépas que de la vie. La propagation de ces rumeurs pourrait avoir été le prélude à une décision du pouvoir de « tuer à petit feu » les détenus. Décision que la pression internationale empêcha de se concrétiser. Auquel cas, il se serait alors agi pour le pouvoir de préparer l'opinion publique pour faire accréditer l'idée de l'évasion des détenus au moment même ou ceux-ci seraient « tués à petit feu ».

« Ce sera le 26... »
ou le début de la série noire

Le béribéri avait littéralement investi notre dortoir. Presque tous les détenus en présentaient les signes. Une quinzaine en était gravement victime. Incapables du moindre effort, ceux-ci étaient cloués sur place. Défigurés par le gonflement pour certains, par la maigreur pour d'autres, tous étaient presque méconnaissables. Sans assistance, ils étaient incapables de se mouvoir. Pour se déplacer, y compris pour aller aux W-C, il leur fallait s'appuyer sur l'épaule de l'un de leurs camarades. Parfois, en raison de la faiblesse extrême des malades, il fallait s'y mettre à deux pour les assister. Le détenu avait beau être malade au point d'en être paralysé, son état, fût-il manifestement critique, il n'était jamais acquis d'avance qu'il fut transféré par les geôliers, comme nous le verrons avec la mort de Bâ Abdoul Khoudouss.

Par rapport à notre régime carcéral, aucune lueur de changement n'était visible à l'horizon. L'alimentation demeurait la même au plan quantité et qualité. Le « gnankata » de plus en plus exécrable était toujours là. Les soins n'existaient toujours pas. Malgré tout, les travaux étaient maintenus. Le béribéri et autres maladies qui rongeaient les détenus, les malades dont le nombre augmentait sans cesse, l'inexistence de médicaments, tout ceci semblait être la dernière des préoccupations de nos geôliers. Dans de telles condi-

tions, à moins d'un miracle peu probable, il devenait de plus en plus clair que la mort n'allait plus tarder à frapper. Il fallait pour ne pas percevoir une telle perspective morbide, être aveuglé par de folles esperances. En réalité, pour beaucoup d'entre nous, la question de savoir s'il y aurait des morts ne se posait plus. Elle était dépassée. Il s'agissait présentement de savoir quand et combien de morts il y aurait au bout de l'épreuve ? Mais s'il est vrai que pour bon nombre d'entre nous, nos conditions de détention suggéraient de telles questions, nous étions loin de penser que huit mois et seize jours après notre arrivée dans le fort de Oualata, nous serions frappés, dans l'espace d'un mois seulement, par plusieurs deuils. Cela commença le 26 août 1988. Ce jour, à 15 heures 5, Bâ Alassane Oumar rendit l'âme.

L'homme était naturellement agréable, sympathique et plein de noblesse. Il était de cette espèce humaine, capable d'entretenir de bons rapports avec des personnes aussi variées qu'antinomiques. Qu'on soit chaleureux, expansif, taciturne ou volubile, courtois ou vulgaire, patient, ouvert ou irascible, on trouvait toujours auprès de Bâ Alassane Oumar compréhension, douceur et agréable compagnie. Ainsi il vécut en liberté. Ainsi il vécut en détention. La prison, malgré ses rigueurs, ses privations, n'y changea rien. Il s'éteignit comme il vécut : avec douceur et noblesse.

Comme beaucoup de détenus, l'adjudant-chef Bâ Alassane Oumar avait fait une méchante diarrhée à Jréïda. Cependant la sienne avait refusé de le lâcher. Il en avait beaucoup dépéri. Il traînera cette diarrhée avec lui jusqu'au fort-mouroir de Oualata. Là où le bien-portant se consumait inexorablement, que pouvait devenir l'organisme déjà si fébrile de Bâ Alassane Oumar ? A cette diarrhée qui le pressait étaient venus s'ajouter le béribéri et sans doute d'autres maladies. Il maigrissait de jour en jour. Son état était tel que, dès le début, nous l'exemptâmes de tous les travaux. Mais pour qu'il recouvrât sa santé et qu'il retrouvât ses forces, il lui fallait des soins appropriés et suivis. Ils ne lui furent pas donnés. Il lui fallait une alimentation saine. Elle ne lui fut jamais donnée malgré nos demandes répétées. Pour résister au mal qui le rongeait, ne pas se laisser abattre par lui, Bâ Alassane Oumar n'avait que son courage moral. Quand sa douleur se faisait moindre, il se déplaçait

dans la salle. C'est dans le cadre de ses déplacements qu'un jour, à notre place, Bâ Mamadou Sidi et moi, il raconta son rêve déjà évoqué, dans lequel le vieil homme en blanc lui disait : « Ce sera le 26... ». Quand il s'en sentait capable, il aimait sortir avec les groupes de travail, pour se dégourdir les jambes. Mais ces moments où l'envie et la force lui permettaient de tels déplacements étaient éphémères. Et ils se raréfiaient à mesure que le temps s'écoulait et que le mal le tenaillait. Alors Bâ Alassane s'alitait. Sa maladie fut longue et pénible. Il la développa dans un dénuement total, sans alimentation, sans soins, sans même une perspective de guérison. Sans doute que pendant les derniers jours qui précédèrent sa mort, lui-même avait pressenti que sa fin était proche. Et pourtant, jamais il ne s'est départi de son calme. Pas un instant il ne prit prétexte de sa maladie pour faire prévaloir une quelconque exigence. Quelle dignité ! Quelle noblesse ! Que celles de Bâ Alassane Oumar. Noblesse dans la privation, dans la douleur. Dignité devant la maladie et la perspective presque certaine d'une mort imminente.

Pendant les huit mois et seize jours qu'il vécut dans le fort-mouroir de Oualata, il resta plus assis, couché que debout. Marcher ? Il ne le fit que très rarement. Dans la dernière semaine du mois d'août 1988, il nous sembla que son état s'empirait. Nous pensions que c'était passager et qu'il allait se rétablir. Mais le 26 août 1988 dans l'après-midi, sa respiration devint si difficile qu'un groupe de camarades vint à son chevet. Ses difficultés respiratoires croissaient de plus en plus. Visiblement Bâ Alassane Oumar agonisait. Et puis, au terme d'un ultime effort pour respirer, il rendit l'âme. Il était 15 heures 5. Aussitôt la nouvelle fit le tour de toute la salle. Elle nous plongea dans une profonde tristesse. Nous informâmes nos geôliers.

En même temps nous leur demandâmes, après qu'ils eurent constaté le décès de notre camarade, l'autorisation de nous occuper de toute la cérémonie funéraire : le lavage et l'enterrement du défunt selon les prescriptions islamiques. Notre demande fut acceptée. Une liste définissant nos besoins pour l'exécution de la cérémonie funéraire fut établie. Elle comprenait sept mètres de tissu de percale pour le linceul, du parfum pour parfumer le linceul, une aiguille et du fil pour coudre les différentes parties du linceul, du

savon pour laver le corps du défunt. Cette liste fut remise au brigadier Moustapha, bras droit du régisseur. Le nécessaire, aussitôt réalisé sur le marché de la ville fut remis à notre imam Djigo Tabsirou qui dirigera toute la cérémonie funéraire.

Pendant ce temps, il régnait dans le fort une grande agitation. Nos geôliers semblaient déboussolés par la mort de notre camarade. Ils nous parurent avoir perdu subitement de leur superbe. Leurs gestes devinrent mesurés, leur voix calme, leurs propos sans agressivité. Était-ce par respect pour la mémoire du défunt et notre deuil ? Ou était-ce le résultat d'un événement inattendu pour eux, et pour lequel ils n'étaient pas préparés ? Aussitôt le constat du changement d'attitude de nos geôliers fait, nous ne nous attardâmes point à en savoir les causes réelles. Nous étions convaincus que de toutes les façons, il n'était que passager.

Le corps du défunt fut transporté dans l'antichambre qui menait aux W-C. Là, il fut déposé sur une large planche. Djigo Tabssirou, notre imam, renforcé par un groupe de camarades, effectua la toilette funéraire du défunt. Quand la séance de lavage du défunt fut achevée, que son corps fut enveloppé dans le linceul et que celui-ci fut abondamment parfumé, nous informâmes nos geôliers que nous étions prêts à accompagner notre camarade dans sa dernière demeure.

A cent mètres au nord-est du fort se trouve un cimetière. Y reposent dans l'anonymat le plus complet quelques détenus de droit commun. Ce cimetière nous fut indiqué par les geôliers. C'est là que devait être inhumé le corps de notre compagnon. Nous l'y transportâmes. Excepté les malades incapables de se déplacer, tous les détenus formèrent une colonne. Et dans un silence tout religieux, escortés par les gardes, ils prirent la direction du cimetière. Quelques camarades chargés de creuser la tombe du défunt, s'y trouvaient déjà. Une fois au cimetière, le corps du défunt fut déposé sur une couverture. Face à lui, nous formâmes plusieurs rangées. Et, sous la direction de notre imam Djigo Tabssirou, la prière à l'intention des morts fut accomplie. Un garde l'effectua avec nous. Lorsque celle-ci fut terminée, le corps fut introduit dans la tombe qui fut alors entièrement recouverte de terre. Ensuite, tous regroupés autour de la tombe de notre compagnon, et toujours sous la

direction de notre imam Djigo Tabssirou, nous récitâmes quelques versets coraniques pour le repos de l'âme du défunt.

Pendant que certains camarades cassaient quelques branches d'arbres pour les mettre sur la tombe du défunt, les autres, assis par petits groupes, attendaient. A les voir ainsi attendre, on eut dit qu'ils auraient aimé prolonger leur attente pour tenir plus longuement compagnie à leur camarade défunt qu'ils ne reverront plus, et sur la tombe de qui, il était peu sûr qu'ils eussent la possibilité de revenir prier.

Assis à côté de Bâ Mamadou Sidi, je méditais. Sur quoi pouvait-on méditer en pareille circonstance, face à la mort ? Sur ce constat simple et limpide mais dont l'évidence ne semble frapper l'esprit, comme pour le rappeler à la réalité, que lorsqu'on y fait face, lorsqu'on s'y trouve confronté : sur ce que la vie a de passager et d'éphémère. Sur ce constat que, qu'ils soient riches ou pauvres, savants ou incultes, souverains ou sujets, quelque soit leur statut social, morts, tous les individus demeurent égaux quant aux derniers traitements dont ils bénéficient en ce bas monde : prières et enterrement. Je pensais aussi au défunt, aux siens qui ne le reverront plus. C'est alors que, par association de pensées, je constatai que nous étions le 26 août 1988. Or, dans le rêve qu'avait fait Bâ Alassane Oumar, on se rappelle que le vieil homme en blanc lui avait dit : « Ce sera le 26... ». Sa mort eut lieu le 26 août 1988. J'interrompis mes pensées et, m'adressant à Bâ Mamadou Sidi, je lui dis : « Te rappelles-tu du rêve de Bâ Alassane dans lequel, nous disait-il, un vieil homme s'était présenté à lui et lui avait dit ce sera le 26... » ?

– Oui, je m'en souviens bien, me répondit Bâ Mamadou Sidi.

– As-tu fait la comparaison entre cette date et celle d'aujourd'hui : 26 août 1988 ?

– En effet nous sommes bien le 26 août, me dit Bâ Mamadou Sidi.

Nous nous tûmes. L'étrangeté de la coïncidence des dates se passait de commentaires. Était-ce cette mort que par insinuation le vieil homme en blanc voulait annoncer à Bâ

Alassane Oumar quand il lui dit : « Ce sera le 26... » ? Étrange rêve ! Étrange coïncidence de dates !

Le soleil s'apprêtait à se coucher quand nous regagnâmes notre salle. Le lendemain matin, tous les maigres effets du défunt : vêtements, couverture, etc., furent rassemblés. Une équipe de détenus se chargea de laver ce qui devait l'être. Le tout fut arrangé dans un sac qui devait attendre des jours meilleurs pour être remis aux parents du défunt.

Le décès de notre camarade, conséquence directe des conditions de détention épouvantables, ne semblait pas engendrer dans l'immédiat une quelconque amélioration de notre situation ni sur le plan alimentaire, ni sur le plan sanitaire.

La vie carcérale reprit son cours habituel : travaux chaque jour, « gnankata » matin et soir. Mais, même si cela ne se disait pas à très haute voix, il était clair pour beaucoup de détenus que la mort de l'adjudant-chef Bâ Alassane Oumar n'était hélas, que le début d'une série noire qui pouvait être très longue. A moins que des améliorations significatives et durables soient introduites dans notre régime carcéral.

Le lieutenant Oumar ould Boubacar

Peu de jours après le décès de Bâ Alassane Oumar, un changement de commandement se produisit au niveau du groupement régional (G.R.) de la garde, dont le P.C. était basé à Nema et dont dépendait le fort de Oualata. Ce changement de commandement, était-il une coïncidence avec la mort de Bâ Alassane Oumar, ou en était-il une conséquence ? Quoiqu'il en soit, vers le 30 août 1988, le nouveau commandant du GR débarqua au fort de Oualata.

Quand il pénétra dans notre salle, les premières mesures prises par le lieutenant Oumar ould Boubacar furent de retirer les chaînes des pieds de tous ceux qui étaient malades et incapables de se mouvoir. Il fit aussi enlever les chaînes des pieds des détenus âgés : Ten Youssouf Gueye et Djigo Tabssirou. Il ordonna que les lucarnes fermées avec du banco et des pierres pour cause de punition, depuis la nuit du 22 mars 1988 soient ouvertes. Nous lui exposâmes l'ensemble de nos problèmes notamment :

– La quantité et la qualité de l'alimentation.
– La prise en charge par nous-mêmes de la cuisson de nos repas.
– L'approvisionnement de l'infirmerie en médicaments.
– L'évacuation dans un centre hospitalier des malades dont l'état est grave.

Il s'engagea à résoudre tous les problèmes qui étaient de son ressort, à exposer à qui de droit ceux dont la solution ne dépendait pas de lui.

Le lieutenant Oumar ould Boubacar était un officier posé et très respectable. Il nous écoutait avec beaucoup de patience et d'intérêt. Il nous parlait calmement et avec respect. Quand il s'engageait à résoudre un problème posé par nous, il le faisait vite et bien. Il se dégageait de sa personne et de son allure un mélange de bonté, de douceur et de maturité. L'homme avait beaucoup d'humanité et suscitait au premier contact sympathie et estime. L'officier était bien pénétré du sens de son devoir et s'en acquittait avec beaucoup

d'intelligence. Il sut toujours être, à la fois, l'un et l'autre. Et cette dualité qu'il incarnait, il sut invariablement la traduire à merveille dans tous ses actes durant toute la période qu'il fit avec nous. Aussi ne mit-il pas de temps à conquérir nos cœurs. Il était basé à Nema mais nous avait promis d'être présent fréquemment au fort de Oualata. C'est ce qu'il fit. Et sa présence nous rassurait, nous réconfortait. Jamais dans notre existence de détenus, un officier, sous-officier, ou garde, n'eut auprès de nous autant d'estime, d'affection qu'en avait eues le lieutenant Oumar ould Boubacar. Il était aimé et respecté de presque tous les détenus du fort de Oualata, y compris des détenus de droit commun.

« ...Vous n'allez pas laisser mourir comme un chien l'un des hommes de culture de ce pays... »

Quand le lieutenant Oumar prit la gestion du fort de Oualata, le mal était déjà fait. Il y avait déjà un mort. Et plusieurs détenus étaient gravement malades, tandis que les autres étaient squelettiques, affamés. Ten Youssouf Gueye, notre doyen qui souffrait depuis plusieurs jours déjà, voyait son état de santé s'empirer sérieusement.

Ten Youssouf Gueye était si souffrant que Bâ Mamadou Sidi s'était entièrement disponibilisé pour être à son chevet et lui fournir les maigres soins dont il disposait. Nous avions obtenu qu'il soit mis dans un local libre, accolé à notre salle côté nord-est. Là, il pouvait trouver plus d'aération et de tranquillité. Il avait beaucoup maigri en peu de jours. Son visage était devenu hâve. Sa voix, forte et claire s'était presque éteinte. Il parlait avec beaucoup de peine et ses propos étaient entrecoupés par la douleur. Il était dans cet état quand le lieutenant Oumar ould Boubacar arriva au fort vers le 31 août 1988.

Bâ Mamadou Sidi avait installé Ten Youssouf Gueye dans la cour du fort près de la porte d'entrée de notre salle. Il était près de 18 heures. Le lieutenant Oumar vint vers Ten Youssouf Gueye couché sur sa couverture. Il lui prit affectueusement la tête entre ses mains, et comme pour être certain d'être bien entendu par lui, se pencha sur son visage, le questionna sur sa santé. Image saisis-

sante, émouvante, inoubliable : Ten Youssouf Gueye rassembla tout ce qu'il lui restait d'énergie, essaya de redonner à sa voix habituellement forte et claire, présentement tremblante, tout son tonus, et malgré la douleur qui se lisait sur son visage, et comme s'il avait conscience d'émettre sa dernière volonté, il voulut s'assurer que tous ses propos fussent entendus, articula aussi fort que le permettait son état, à l'intention du lieutenant Oumar toujours penché au-dessus de lui :

– Lieutenant Oumar, vous n'allez pas laisser mourir comme un chien l'un des hommes de culture de ce pays ?

Toujours penché au-dessus de lui, d'une voix émue, le lieutenant Oumar lui répondit :

– Non tranquillisez-vous, tout sera fait pour que vous soyez évacué rapidement afin de bénéficier de soins appropriés.

Dans la même nuit, le lieutenant Oumar regagna Nema. Le lendemain 1er septembre 1988, Ten Youssouf Gueye fut évacué à Nema à bord d'une voiture Land Rover de la garde. Malheureusement, quand il y arriva, le lieutenant Oumar était en mission d'inspection dans la région de Nema. Le wali était, lui aussi, absent de Nema. Par rapport au cas du détenu Ten Youssouf Gueye, il y avait une sorte de vacance de pouvoir. Ces deux autorités semblaient être les seules habilitées à décider de l'hospitalisation de Ten Youssouyf Gueye. Puisque tous les autres responsables (préfet, gouverneur adjoint), refusèrent de prendre la responsabilité de son hospitalisation. Conséquence tragique d'une telle vacance de pouvoir et du refus des responsables administratifs sur place d'engager leur responsabilité : Ten Youssouf Gueye agonisant, évacué d'un fort-mouroir pour être hospitalisé, se retrouva, malgré son état, dans la prison des détenus de droit commun de Nema. C'est dans cette prison qu'il expira dans la nuit du 2 septembre 1988. Sans sépulture, il serait enterré dans une tombe anonyme dans un cimetière de Nema. Telle fut la fin de l'un des plus prestigieux écrivains[13] et hommes de culture de la Mauritanie.

---

13. Parmi les textes de Ten Youssouf Guéye :
   – *Rella Galo Thiongane ou les voies de l'honneur* (roman)
   – *A l'orée du Sahel* (recueil de nouvelles)
   – *Quelques aspects de la littérature pulaar*

Tonton Ten Youssouf Gueye

« J'étais à Oualata »

– Tonton, si Allah nous prête vie et santé, et qu'un jour il fait que nous sortions d'ici libres, tu ne manqueras certainement pas d'écrire un livre sur nos conditions de détention à Oualata ?

Ten Youssouf Gueye (c'était lui Tonton. Ainsi avait-il voulu que Bâ Mamadou Sidi et moi, l'appelions. Lui, nous appelait « mes neveux ») sourit et me dit :

– J'ai déjà en tête le titre du livre. Je peux te le révéler. Il sera intitulé : *J'étais à Oualata*. C'est alors seulement que je pus comprendre et donner une signification à certains gestes et comportements de Tonton Ten Youssouf Gueye qui avaient attiré mon attention mais que j'avais mis sur le compte de la curiosité. Il était exempté des travaux mais aimait souvent sortir avec les détenus lors des travaux. Il cherchait à toucher du doigt tous les travaux que les détenus effectuaient, même s'il en était dispensé. Un jour, il exigea même de transporter avec nous les bidons de soixante-dix litres d'eau du puits jusqu'au fort. Il y mit si bien des poings et des pieds que nous finîmes, malgré nous, par accéder à son désir. Et ses sorties n'étaient pas seulement celles d'un promeneur à la recherche de l'air pur. Il se livrait aussi à de véritables observations. Il scrutait les lieux, le paysage, la ville qu'on pouvait apercevoir. Il regardait longuement les murs du fort qu'il lui arrivait de tâter souvent.

Quand il me confia qu'il avait bien l'intention, un jour, d'écrire sur notre détention, alors, toutes ces images me revinrent à l'esprit. Je compris que ces observations étaient plus que le fait d'un curieux. Elles m'apparurent comme le travail préparatoire de l'écrivain qui avait un livre en gestation. En fait Tonton Ten Youssouf Gueye observait pour filmer, mémoriser le milieu, l'environnement physique, le cadre du récit qu'il se proposait d'écrire.

Quand il me communiqua le titre de son futur livre, je ne voulus point en demander davantage ; comblé que j'étais, par la satisfaction d'avoir eu le privilège de partager un secret bien gardé : le titre

---

– *Les exilés de Goumel* (pièce de théâtre).

d'un livre encore en gestation d'un écrivain talentueux. Je me réjouissais plutôt à l'idée que sous sa belle plume, toutes les péripéties de notre effroyable détention seraient immortalisées.

Depuis que je lui fis savoir que son fils Ten Daouda Gueye était mon ami d'enfance, tonton Youssouf Gueye me prit en estime. Je dirais même qu'il m'adopta. Si tant est que, d'un détenu à un autre, dans les conditions de détention qui étaient les nôtres, on puisse parler d'adoption.

Je devinai – il me le confirmera plus tard – qu'à travers moi, ce qu'il voyait aussi, en permanence, c'est son cher Ten Daouda Gueye. Ce sentiment qu'il avait de percevoir son fils à travers moi, créa entre nous des liens solides et continus. Il m'estimait. Je le respectais, l'admirais pour son immense culture. Ces liens privilégiés qui s'étaient tissés entre nous, m'autorisaient à le côtoyer quand je le voulais. A le questionner sur n'importe quel sujet : culture, histoire, géographie, son expérience professionnelle de diplomate, le métier d'écrivain, son œuvre littéraire, etc. Il s'en réjouissait. Il aimait communiquer, parler, mais savait aussi beaucoup écouter. Quand on le questionnait, il répondait toujours avec enthousiasme et un sens pédagogique remarquable.

Né en 1928 à Kaeïdi, tonton Youssouf Gueye était l'un des premiers cadres de la Mauritanie. Sorti de l'école normale William Ponty du Sénégal, après avoir enseigné en Mauritanie pendant plusieurs années, il entama une carrière de diplomate qui le conduira à Bruxelles et à New York. En tant que responsable de l'OTA (Office du Tourisme Africain), il effectuera un séjour à Paris dans les années 70.

Il était profondément imbu de la culture occidentale autant que de sa culture africaine. Toutes deux cohabitaient en lui dans une parfaite harmonie. L'histoire du Fouta n'avait pas de secret pour lui. Il en parlait avec autant d'assurance et d'aisance, qu'il parlait de l'histoire de la France de Hugues Capet à Napoléon Bonaparte, en passant par Louis XVI.

Pendant notre séjour à Oualata, il fit des conférences magistrales sur l'histoire du Fouta et de la France. Les lieutenants Dia Abdarrahmane et Kane Mamadou lui avaient demandé des exposés sur Napoléon Bonaparte. Il accepta. Ainsi, voyait-on, presque cha-

que jour, entre 13 heures et 15 heures, Dia Abdarrahmane et Kane Mamadou, munis de leur cahier et stylo, auprès de tonton Youssouf Gueye. Pendant plus d'un mois, il leur parla avec talent, de la vie et de l'œuvre de l'un des plus illustres Français.

Ces conférences étaient d'autant plus remarquables et admirables qu'il les faisait dans des conditions de détention pénibles, sans préparation, sans notes, sans documentation. Et pourtant, à l'entendre parler avec calme et une telle assurance, en égrenant des dates et des détails précis pour illustrer ses propos, on eut dit qu'il lisait des notes longuement et soigneusement préparées. Avant de passer à l'exposé suivant, il interrogeait toujours ses deux détenus-étudiants pour s'assurer que l'exposé précédent avait bien été assimilé. Ses deux détenus-étudiants étaient studieux. Cela l'enthousias-mait. Sa tâche s'en trouvait facilitée.

Tonton Youssouf Gueye prenait aussi beaucoup soin de sa personne. Quand il en avait la possibilité, chaque matin, il se rasait la barbe et arrangeait sa moustache. Il veillait à son hygiène corporelle autant que les conditions de détention le lui permettaient.

A l'intérieur de la salle, pendant que par petits groupes les détenus bavardaient, parlaient de tout et de rien, on voyait souvent le doyen seul, couché, plongé dans de profondes méditations. Quand, dans ces moments-là, on l'entendait marmonner, ou qu'on le voyait brusquement relever la tête et braquer son regard, qui pouvait être dur, dans la direction d'un groupe de détenus, avec un balancement désapprobateur de la tête, il n'y avait pas de doute à se faire : tonton Youssouf Gueye venait d'entendre une énormité proférée par quelqu'un. Son ouïe très fine lui permettait d'entendre involontairement beaucoup de choses dites loin de lui. Vos propos étaient captés par les oreilles de tonton quand vous croyiez qu'ils ne l'étaient que par celles de votre vis-à-vis... Il avait aussi de l'humour. Et il ne se privait pas à l'occasion de s'en servir.

Parmi les détenus de droit commun... il y avait un véritable mythomane. Tonton Ten Youssouf Gueye disait de lui : « Quand vous le voyez se remuer, ses narines s'élargir, sa tête tourner de gauche à droite, comprenez qu'il s'apprête à dire des mensonges. Mentir chez cet homme semble être un besoin physiologique ».

Ten Youssouf Gueye pouvait aussi être taquin. Vers le mois de février 1988, un brigadier-chef nommé Lehbib fut muté au fort. Il paraissait seconder le régisseur l'adjudant Boubaly. Il traitait pratiquement tous les problèmes liés à nos conditions de détention, et aimait se donner des airs de quelqu'un de très important. Très vite nous oubliâmes son nom Lehbib, pour ne plus l'appeler que par le sobriquet de « Sareedu » que lui avait donné tonton Youssouf Gueye. « Sareedu » est la prononciation en pulaar de la quatorzième lettre de l'alphabet arabe qui se lit *sâd*. Littéralement traduite du pulaar, le terme « Sareedu » veut dire le *sâd* ventru. Le terme « Sareedu » qui évoque l'image du ventre, est utilisé dans les écoles coraniques traditionnelles du Fouta par les maîtres pour mieux faciliter la mémorisation de l'alphabet arabe par leurs petits élèves. Plusieurs lettres de cet alphabet se voyaient ainsi attribuées une terminaison en pulaar qui renvoie à une image bien précise. C'était là un procédé pédagogique pour faciliter l'assimilation de l'alphabet par les élèves.

Le brigadier-chef « Sareedu » présentait plusieurs traits caractéristiques. Il était le seul parmi les gardes à avoir une pipe et une tabatière kilométriques dont la beauté attestait qu'elles étaient passées entre les mains d'artisans chevronnés. Court et trapu, ses oreilles se dressaient sur une tête de forme triangulaire. Il avait un gros ventre. Et c'est ce gros ventre qui inspira à tonton Youssouf Gueye le surnom de « Sareedu ». Et à dire vrai, le ventre du brigadier Lehbib ressemblait et évoquait la lettre « Sareedu ».

Ainsi était tonton Youssouf Gueye. Valeur intellectuelle sûre, homme de culture, l'auteur de « Rella Galo Thiongane ou les voies de l'honneur », nous aurait produit, si son projet de livre avait pu se concrétiser, l'œuvre littéraire maîtresse de sa vie. A la fois témoin et acteur, il aurait sans aucun doute mis tout son talent d'écrivain, sa prodigieuse mémoire et son style suave, à la rédaction de *J'étais à Oualata* : récit de notre détention.

Nous aurions eu là, avec sa plume savoureuse, une brillante radioscopie de l'un des visages hideux et exécrables du racisme d'État en Mauritanie : le système carcéral raciste. Hélas il ne survécut pas aux terribles conditions de détention de Oualata. Il en

mourut. Avec lui, *J'étais à Oualata*, dont la rédaction mentale était sans doute presque achevée.

Bâ Abdoul Khoudouss

Après de brillantes études au lycée national, sanctionnées par le baccalauréat série C, Bâ Abdoul Khoudouss entreprit au Canada des études d'ingénieur des ponts et chaussées. De retour au pays, il travaille à la SONADER (Société Nationale de Développement Rural). Pour le jeune et brillant ingénieur, soucieux de mettre ses compétences au service de son pays, une brillante carrière semblait toute tracée. Mais très vite il déchanta. L'incurie et le laxisme, auxquels l'injustice était venue s'ajouter, le révoltèrent. Il démissionne. Et embrasse la carrière militaire qu'il pensait être à l'abri des maux qui minent l'administration mauritanienne : le clientélisme, le favoritisme et l'injustice raciale. L'armée, à ses yeux, symbolisait la rigueur, la droiture, la justice. Il pensait que dans cette institution, plus que partout ailleurs, la compétence et le rendement étaient les critères premiers d'appréciation des hommes. Le lieutenant ingénieur ne mit pas beaucoup de temps pour se rendre compte, que pour la deuxième fois, il se trompait. Mais ce deuxième constat lui permit de prendre conscience qu'il avait devant lui non pas un problème marginal, circonstanciel, mais plutôt structurel : le racisme d'État. Dès lors, il décida de le combattre.

Chaleureux et jovial, Bâ Abdoul Khoudouss savait, quand il le fallait, prendre et honorer ses engagements. Et quand il s'assignait un objectif, pour le réaliser, il s'investissait entièrement. Rien ne pouvait l'en détourner. La persévérance et la pugnacité étaient chez lui des qualités majeures.

Dans la chambre de « la bande des quatre »[14] (commissaire Ly, Diop Djibril, Ly Moussa et Sarr Abdoulaye) où l'avait mis le

14. Expression utilisée en Chine populaire pour désigner les quatre personnalités de l'État et du parti communiste chinois qui furent arrêtéespour complot après la mort de Mao. Sans connotation péjorative aucune, Bâ Mamadou Sidi et moi l'employions dans nos conversations pour désigner nos quatre compagnons très tôt séparés des autres détenus et mis dans une chambre à part.

« flingueur », Bâ Abdoul Khoudouss ne restera que quelque temps, avant de nous rejoindre dans la salle. Sous l'effet du béribéri, il avait pris beaucoup de poids. De corpulence moyenne, il faisait alors deux fois son poids normal. Il s'était fait une grande barbe. Quelques jours avant de nous rejoindre dans notre salle, on pouvait très souvent le voir, assis à l'entrée de la chambre de la « bande des quatre », lire un livre coranique. Sa mort interviendra moins d'une semaine après son retour dans notre salle. Elle fut soudaine. Son alitement, consécutif à un malaise anodin en apparence, n'excéda pas quarante-huit heures. Il souffrait tant, que nous demandâmes aux geôliers, eu égard à son état de santé, de lui retirer ses chaînes aux pieds, pour le soulager de leur poids et encombrement. Malgré notre insistance et l'état du malade qui s'empirait, les geôliers refusèrent de satisfaire notre demande.

Le 13 septembre 1988 vers 19 heures, nous l'installâmes dans la cour du fort. Il parlait difficilement. Il se mît à hoqueter. Demanda à boire. L'eau lui fut apportée. Il en but quelques gorgées et vomit. Sa respiration devint plus difficile... Ses yeux se refermèrent et sa tête s'affaissa sur l'une de ses épaules. Il expira. Nous l'accompagnâmes jusqu'à sa dernière demeure. Il repose dans une tombe à côté de celle de Bâ Alassane Oumar.

La mort de notre imam

Quand, avec toute la conscience religieuse qui était la sienne, il avait dirigé et organisé les cérémonies funéraires de Bâ Alassane Oumar et de Bâ Abdoul Khoudouss, Djigo Tabssirou, notre imam, (devenu notre doyen depuis la mort de Ten Youssouf Gueye) était naturellement bien loin de s'imaginer que très bientôt il allait reposer dans une tombe à côté de celles de nos deux camarades. En effet, il n'aura survécu que trente-deux jours à Bâ Alassane Oumar, et seulement quinze jours à Bâ Abdoul Khoudouss.

Pendant neuf mois, il fut notre imam. Entendre cet homme au moment de la prière, réciter le Coran, c'était un plaisir de l'âme et du cœur. Quand il récitait le Coran au moment de la prière mati-

nale, il arrivait souvent que sa voix belle et puissante réveillât tous ceux qui parmi nous avaient le sommeil lourd. Et dans les moments critiques de notre détention, quand la lassitude morale et physique prenait le dessus, quand le désespoir cherchait à s'installer, quand le moral commençait à vaciller, quand, sous l'effet de la tension nerveuse, il se produisait çà et là quelques différends et autres coups de gueule, les sermons de Djigo Tabssirou, venaient toujours remonter le moral et restaurer la sérénité. Très grand tribun, ses propos, inspirés du Coran et des *hadiths*, étaient toujours réconfortants par l'optimisme et l'espérance qu'ils véhiculaient. L'homme était humble et aimable.

Sa mort fut aussi rapide que celle de Bâ Abdoul Khoudouss. Moins de soixante-douze heures s'étaient écoulées entre son alitement et son décès. N'gaïdé Aliou Moctar était resté à son chevet. Dans la nuit du 27 septembre 1988, de la cour où il se trouvait avec quelques camarades qui le veillaient, nous parvenaient ses gémissements. Des difficultés respiratoires persistantes l'empêchèrent de dormir toute la nuit. Le lendemain matin 28 septembre 1988 vers 9 heures 30, Djigo Tabssirou s'éteignit. Diallo Abou Bakri qui le secondait dans sa fonction d'imam lui succéda. A ce titre, il organisa et dirigea la cérémonie funéraire de Djigo Tabssirou qui fut enterré à côté des tombes de Bâ Alassane Oumar et de Bâ Abdoul Khoudouss.

Un mois : quatre morts. Cela fait une moyenne d'un décès par semaine. Quand on sait que dans cette même période plusieurs détenus étaient gravement atteints de béribéri et incapables de se mouvoir, autant dire que sans la mobilisation et la pression internationales, plusieurs, pour ne pas dire tous les locataires du fort-mouroir, se retrouveraient au cimetière.

Quelques mois plus tard, nous demandions à l'administration carcérale de nous permettre de matérialiser durablement les tombes de nos camarades et d'y inscrire leurs noms. Ainsi, avec du ciment et des pierres, nous élevâmes un petit mur autour de chaque tombe. Et chacune des trois tombes fut dotée d'une plaque sur laquelle sont inscrits en pulaar, français et arabe, les nom, prénom et date de décès de chacun de nos quatre compagnons.

« Gavage » des détenus

L'éloignement de Oualata, la hauteur et l'épaisseur des murs du fort-mouroir, ne purent empêcher la nouvelle de la mort de nos camarades de se frayer un chemin et de se répandre très vite à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Elle suscita de vastes mouvements d'indignation. Les pressions internationales sur le pouvoir de Nouakchott, pour une clarification de la situation des détenus de Oualata et l'amélioration de leurs conditions de détention, devinrent de plus en plus nombreuses et fortes. Nous ne tardâmes pas, à l'intérieur même de notre fort, à en percevoir les résultats successifs. Une délégation, qu'accompagnait le lieutenant Oumar ould Boubacar, composée du lieutenant-colonel Frank, chef d'État-major adjoint de la garde Nationale, du commandant Oualad, wali du hodh el chargui, arriva au fort. Elle reçut Yongane Djibril Demba et Boye Alassane Harouna qui étaient à cette période précise les délégués des détenus. L'entretien eut lieu dans la deuxième cour du fort, près de la chambre du régisseur. Les visiteurs demandèrent aux deux délégués de poser les problèmes des détenus. Tour à tour, ces deux détenus, au nom de leurs camarades, firent un exposé exhaustif sur les conditions de détention. En relevant que celles-ci étaient à l'origine de la mort de leurs quatre camarades. Ils présentèrent les doléances des détenus, en mettant l'accent sur l'alimentation, les soins, et l'évacuation à temps des malades dans un centre hospitalier. En conclusion, ils demandèrent que les détenus soient considérés en tant que tels. Et qu'à ce titre, ils puissent bénéficier de conditions de détention décentes, humaines ; d'autant plus que celles-ci ne sont pas incompatibles avec l'exigence de sécurité censée être la préoccupation de l'administration carcérale.

Le lieutenant-colonel Frank qui n'en était pas, nous l'avons vu, à sa première visite au fort, ainsi que les membres de sa délégation, écoutèrent attentivement, sans jamais les interrompre, les deux délégués.

Les visiteurs quittèrent le fort tandis que les deux délégués faisaient le compte rendu de leur entretien à leurs camarades.

Peu de jours après cette visite, un capitaine médecin de la garde nationale fut détaché au fort. Il y séjourna pendant quelques semai-

nes avec pour mission d'assurer le suivi médical des détenus. Il avait dans ses bagages d'importants lots de médicaments. Cette action sur le plan médical était soutenue dans la même période par une autre sur le plan alimentaire.

En effet, deux camions remplis de denrées alimentaires et de ballots de vêtements et de couvertures déchargèrent leurs contenus au fort. Des vêtements, des couvertures et du lait en poudre furent distribués à tous les détenus. Notre revendication de prendre nous-mêmes en charge la cuisson de nos repas fut satisfaite. Notre camarade Djiby Doua avait désormais les commandes de ce secteur stratégique pour des détenus qu'était la cuisine. Avant chaque repas, il se présentait au magasin de vivres où tout le nécessaire lui était remis en quantité suffisante. Il y avait là plusieurs espèces de pâtes alimentaires, du couscous, du bon riz, de la macédoine etc. La viande était de qualité et en quantité suffisante. Les détenus mangeaient à leur faim. Le capitaine médecin soignait les malades et distribuait chaque jour à tout le monde des vitamines. Progressivement la santé revint. Et au bout de quelques jours les détenus reprirent forme. La faim, n'était-elle pas à l'origine de toutes leurs maladies ? Une fois vaincue, les détenus recouvrèrent tout naturellement et leur santé, et leurs forces et leur forme.

L'embonpoint des détenus, c'est aussi ce que recherchait le pouvoir. En effet, celui-ci, sous la pression internationale, s'était engagé à autoriser les familles à visiter les détenus. Mais pour que cela fut possible, il fallait que ceux-ci fussent transférés dans un lieu facilement accessible. Il fallait surtout que de l'état d'animalité dans lequel ils étaient réduits, ils passent à leur état humain premier. Il fallait les rendre moins squelettiques, plus présentables. Pour cela, il fallait les « retaper » par une opération de « gavage » soutenue par un suivi médical. C'est le lieu de souligner que si, durant toute notre détention dans le fort-mouroir de Oualata, il y eut un domaine de convergence d'intérêt du pouvoir et des détenus, ce fut bien celui de l'action de « gavage » et du suivi médical des détenus. Pour des raisons toutes différentes, les deux parties y trouvaient leur compte. En effet, cette action permettait aux détenus de recouvrer leur santé et au pouvoir d'honorer son engagement d'autoriser les visites des familles des détenus. Maintenant

que les détenus s'étaient rétablis et étaient devenus « fréquentables », les visites pouvaient avoir lieu. Mais pour mieux faciliter celles-ci les détenus devaient être mis dans un lieu plus accessible. Ainsi, le 31 octobre 1988 tous les détenus civils et de droit commun furent transférés au fort d'Aïoun.

Décidément, depuis la mort de nos quatre compagnons nous étions devenus en si peu de temps, objets de beaucoup d'égards. Après la visite du lieutenant colonel Frank et du commandant Oualad, du capitaine médecin, nous voilà « honorés » par la visite du second homme fort de Nouakchott.

Vers la fin du mois d'octobre 1988 nous eûmes droit à la visite du tout puissant ministre de l'intérieur. Le colonel Djibril ould Abdallahi arriva au fort de Oualata dont il ne franchit pas le portail. Il ne semblait pas éprouver l'envie ni de nous voir, ni de nous écouter. A vrai dire, et même si nous avions conscience que notre sort pouvait dépendre de lui, l'idée de le rencontrer ou non nous laissait indifférents. En effet, c'est un euphémisme que de dire que l'homme n'a jamais été bien côté par les locataires du fort-mouroir.

Accompagné par le commandant du groupement régional de Nema, le lieutenant Oumar, il fut reçu par le régisseur devant le portail du fort. Sa visite ne dura pas plus d'une heure, et même s'il ne daigna pas prendre contact avec nous, Djibril ould Abdallahi donna des instructions pour qu'une journée de repos nous soit accordée. Ce qui fut fait le lendemain de sa visite. Il aurait ordonné qu'un chameau fût abattu pour nous. Même si nous n'avions pas pu vérifier l'exécution de cet ordre, nous pûmes constater une amélioration de la qualité et de la quantité de la viande par rapport à l'accoutumée. Ces gestes du colonel Djibril ould Abdallahi étaient plus dictés par la logique de « gavage » et de « mise en état » des détenus que par la magnanimité.

Le ministre de l'Intérieur avait-il voulu constater lui-même l'état de notre « mise en condition » avant notre transfert à Aïoun ? Intervenant quelques jours seulement après sa visite, le transfert à Aïoun le 31 octobre de nos camarades civils le laisse supposer.

Transfert à Aïoun des détenus civils

Le 31 octobre 1988, tous les détenus civils et de droit commun furent transférés au fort d'Aïoun. A cette date toutes les chaînes avaient été retirées des pieds de tous les détenus.

Aussitôt la nouvelle de leur départ annoncée, très rapidement nos camarades civils firent leurs bagages. Ou ce qui se présentait comme tels : sacs, bidons, pots. Ils laissèrent à leurs camarades restants plusieurs petits effets.

Les préparatifs de départ furent sommaires et se déroulèrent dans une atmosphère empreinte à la fois de joie et de tristesse. Nous étions tous joyeux à l'idée que ce transfert à Aïoun rapprochait nos camarades du monde extérieur duquel nous étions coupés depuis dix mois. De ce point de vue, le transfert était pour nous une espèce de retour à la vie. Mais en même temps, en ces instants d'adieu, nous étions quelque peu tristes. C'est que, quand dix mois durant, on a à ce point partagé les mêmes souffrances, les mêmes épreuves, dans une aussi grande proximité et au sein d'un espace aussi minuscule que clos, quand, côte à côte, main dans la main, on a enduré autant de peines, quand, ensemble, on s'est retrouvés à un doigt de la mort, après avoir vu mourir quatre compagnons, quand, dans le dénuement et les difficultés on a appris à se découvrir, à mieux se connaître, à s'estimer, à s'aimer, la séparation devient toujours émouvante, difficile, pénible, triste. Cependant, la tristesse suscitée par nos adieux fut tempérée par la certitude que nous avions de nous retrouver à Aïoun.

Nos camarades embarquèrent dans un camion et, sous escorte, prirent la direction d'Aïoun.

Dans l'après-midi du 31 octobre 1988, seuls les trente-trois détenus militaires étaient dans le fort-mouroir de Oualata. Ils abandonnèrent la salle au profit des chambres de la première cour occupées jusque-là par les gardes. Des groupes de trois à six furent formés. Une chambre fut affectée à chaque groupe. Devenus deux dans leur chambre, après le départ de Sarr Abdoulaye et de Ly Moussa, le commissaire Ly et Diop Djibril furent transférés dans la deuxième cour du fort, et installés dans la deuxième chambre accolée à celle du régisseur.

Nos nouvelles chambres étaient aérées et spacieuses pour le nombre d'occupants qui s'y trouvaient. Dans chacune d'elles, il y avait une natte et, pour chaque détenu, un matelas. Les travaux de transport des bidons de soixante-dix litres d'eau étaient toujours maintenus. Mais ils s'effectuaient désormais sans les insultes et l'arrogance des geôliers. Et d'ailleurs, ceux-ci, peut-être du fait du départ de nos camarades civils, avaient vu leur nombre diminuer. Ceux qui étaient restés avec nous, présentaient désormais un profil bas. Ils se comportaient à notre égard avec tellement de révérence qu'on avait du mal à croire qu'il s'agissait bien des mêmes qui, naguère, nous méprisaient, nous vilipendaient, nous humiliaient. Peut-être qu'un tel comportement nouveau à notre égard, leur avait été suggéré par les améliorations de nos conditions de détention ? Ou avaient-ils reçu des instructions ? Quoiqu'il en soit, nous notions que dans cette période précise, un changement s'était produit dans leur statut. N'étant plus bénéficiaires de la P.G.A (Prime Générale d'Alimentation), chacun d'eux devait désormais se prendre en charge sur le plan alimentaire. Il n'y avait plus au fort de repas que pour les détenus. Or la préparation des repas, nous l'avons vu, était assurée par nos propres soins. Il se produisit alors, ce renversement de situation inimaginable il y a seulement deux mois : nos geôliers nous demandaient, parfois avec obséquiosité, du thé, sucre et tabac. Il nous arrivait souvent de leur donner les restes de nos repas qu'ils mangeaient d'autant plus goulûment qu'ils étaient savoureux, et eux avaient manifestement faim. Étrange renversement de situation : naguère c'était nous les détenus affamés qui les regardions manger à leur faim. Aujourd'hui c'étaient eux, nos geôliers qui, pour se rassasier, étaient obligés de manger les miettes de nos repas.

« Monsieur Dahmani, nous ne sommes pas contents de votre visite »

La mort de nos quatre compagnons qui était maintenant connue au niveau national et international, et le silence persistant et méprisant du pouvoir, firent croire que plusieurs détenus étaient morts

depuis bien longtemps. Sur le plan international, des voix de plus en plus fortes et nombreuses se firent entendre pour exiger l'accès aux détenus, en vue de faire toute la lumière sur leur situation réelle. C'est dans ce cadre, qu'en novembre-décembre 1988, une mission composée de journalistes de *Sud Hebdo* (journal sénégalais) et de Jeune Afrique, des membres de la L.M.D.H (Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme) effectua une visite dans les forts d'Aïoun (où se trouvaient déjà nos camarades civils) et de Oualata.

A la veille de l'arrivée de la mission à Oualata, le régisseur s'employa à nous faire la « cour », à nous « sensibiliser » pour qu'on soit moins bavards avec les visiteurs. Il redoutait un déballage de notre part à l'intention des journalistes.

Les visiteurs arrivèrent. La délégation de la L.M.D.H comprenait entre autres : Mr Ghaly ould Abdel Hamid son président, et Fadily ould Mohamed.

Les accompagnaient Babacar Touré, directeur du journal *Sud Hebdo*, et Abdel Aziz Dahmani, de *Jeune Afrique*. Après un entretien avec le commissaire Ly et Diop Djibril, dont on ne saura pas la teneur, nos hôtes visitèrent le fort. Ils étaient si bien escortés par les gardes qu'ils n'eurent point la possibilité de s'entretenir librement avec les détenus. En eurent-ils même réellement l'envie ?

La question se posait, tant il est vrai qu'ils semblaient s'accommoder docilement de cette situation où ils étaient talonnés de près par les gardes. Hormis Babacar Touré, les autres visiteurs ne cherchèrent point à déjouer la vigilance des gardes pour interroger les détenus. Babacar Touré, profitant certainement des quelques moments d'inattention des gardes, était parvenu à s'infiltrer dans plusieurs chambres des détenus qu'il questionna. Ainsi, parvint-il à glaner quelques informations sur notre détention avant l'arrivée des gardes. Il s'intéressa notamment aux chaînes avec lesquelles nous étions ferrés et qui étaient toujours bien stockées dans le magasin du fort, comme pour rappeler aux détenus qu'elles pourraient toujours être à nouveau utilisées. Quant à son confrère Dahmani, il brilla tellement par son absence et son manque de curiosité, que nous ne pûmes nous empêcher de nous demander pourquoi il était là. C'est pourquoi, quand leur visite terminée et

que nos hôtes s'apprêtèrent à quitter le fort, notre camarade Diop Moussa Elimane, s'adressant à Dahmani lui dit :

– Monsieur Dahmani, nous ne sommes pas du tout contents de votre visite !

– C'est votre affaire !

Peut-être que le fameux journaliste de *Jeune Afrique* avait jugé et le ton et l'interpellation de notre camarade fort déplaisants. Toujours est-il qu'il ne trouva d'autre réponse à lui fournir que celle-là. Mais il était tombé sur un interlocuteur qui n'avait pas sa langue dans sa poche. Et qui n'attendait pour se défouler, qu'une opportunité de ce genre. Diop Moussa Elimane répliqua aussitôt de manière à être entendu de Dahmani qui s'apprêtait à franchir le portail du fort :

– Non ! C'est plutôt votre affaire...

Cette première phrase de la réponse de Diop Moussa Elimane, fut bien entendue par Dahmani. Le reste, que tous ceux qui connaissent la langue pimentée de Diop Moussa Elimane peuvent deviner, ne le fut pas. Pour le grand bonheur de Dahmani du reste... Le journaliste visiblement pressé de s'éclipser, avait déjà les deux pieds de l'autre côté du portail du fort.

Le 1er janvier 1989, soit deux mois après le départ de nos camarades civils, nous quittions le fort-mouroir de Oualata pour retrouver nos camarades au fort d'Aïoun. Autant nous étions bien contents de vider le fort-mouroir, ce lieu lugubre s'il en fut, autant nous avions le sentiment qu'en le quittant, nous y laissions une partie de nous-mêmes. Ce lieu, n'aura-t-il pas marqué d'une manière indélébile une étape importante de notre vie ? Ce fort dans lequel nous étions arrivés il y a tout juste une année et vingt jours, n'est-ce pas lui que nous quittions sans nos quatre camarades que la mort avait emportés ? En pensant à tout cela, la joie de quitter ce fort-mouroir, si grande fut-elle, céda la place à la tristesse.

Mais la joie et la tristesse, le bonheur et le malheur, ne font-ils pas partie de l'ordre naturel des choses ? Avec ou sans eux, la vie suit toujours son cours normal...

Le lieutenant Oumar Boubacar avait tenu à nous accompagner jusqu'à Aïoun. Il fit avec nous le trajet Oualata-Aïoun. Le 1er janvier 1989 en fin d'après-midi, nous arrivionsdans le fort d'Aïoun. Nous y fûmes chaleureusement accueillis par nos camarades civils.

Une journée dans le Fort-prison d'Aïoun

A cinq heures du matin, notre village carcéral se réveille. Le fort d'Aïoun, vieil édifice colonial, légèrement et hâtivement rénové pour devenir un centre pénitencier, s'anime progressivement. Déjà, les soixante-quatre détenus, survivants du tristement célèbre fort de Oualata, sont à pied d'œuvre. Certains font du sport. D'autres, seaux à la main, s'attroupent autour du puits pour puiser l'eau destinée à leur bain matinal ou à leur consommation journalière. Vers 6 h 30 mn, les détenus, pots ou autres contenants à la main, forment une queue devant la porte de la cuisine pour être servis en bouillie à base de blé en guise de petit déjeuner. Maigre petit déjeuner s'il en est. Pour ne pas dire minable. Constitué uniquement de bouillie dont la quantité est insuffisante, la qualité médiocre, le petit déjeuner est renforcé, pour les détenus qui en ont les moyens, par le café ou d'autres petits mets.

Sept heures, sept heures trente ou même après, selon la versatilité du garde de jour, les coups de sifflet retentissent : les prisonniers sont invités à se rassembler au milieu de la cour. Il s'agit de la fameuse séance de contrôle journalier. Opération de routine, banale, puisqu'il s'agit de compter les détenus, de s'assurer que certains ne se sont pas volatilisés dans les ténèbres de la nuit précédente. Et pourtant, il est arrivé plus d'une fois où ce rassemblement nous prit plus de trois fois le temps nécessaire à son déroulement. Nous assistions ainsi, malgré nous, parfois en grelottant pendant les matinées hivernales, à un spectacle où le cocasse le disputait à l'agacement.

Exceptés les malades restés dans leur chambre... tous les autres détenus étaient là, rassemblés au milieu de la cour. En face d'eux, le garde de jour qui pouvait être le brigadier, chef du poste chargé d'effectuer le contrôle des détenus. Pour nous compter, il parcourait la première rangée en se dandinant. Tabatière serrée dans la paume de la main, pipe coincée entre l'index et le majeur, il faisait des va-et-vient interminables d'une rangée à l'autre. Revêtu d'une tenue que l'on qualifie d'incorrecte dans le métier des armes

(chaussures de bain, tee-shirt sous la veste, sans ceinturon, sans coiffure), il avait plus l'allure d'un bouffon, que celle martiale propre au militaire de pur sang. Il nous comptait et recomptait avec nonchalance. Puis, nous oubliant, il se dirigeait vers les chambres pour relever le nombre des malades qui s'y trouvaient. Après quoi, il revenait vers nous pour reprendre la même opération, répéter les mêmes gestes. Si bien qu'on eût pensé que ce contrôle procurait à notre garde une telle joie secrète qu'il le prolongeait délibérément en le métamorphosant en exercice acrobatique interminable. Mais il ne s'agissait là que d'une fausse impression. A l'observer attentivement, on comprenait que le pauvre ne parvenait pas réellement à s'en sortir, à faire le point de la situation avec diligence. Et que s'il mettait un temps aussi énorme pour une tâche aussi simple, ce n'était point qu'il voulût nous tracasser, mais parce que ce contrôle constituait sérieusement pour lui un casse-tête. Incapacité de compter ? Manque de concentration ? Étourderie ? En tout état de cause, la conscience que nous avions que le garde n'agissait pas ainsi volontairement, atténuait la colère contenue de certains, édulcorait l'agacement des autres.

A son geste pour nous signifier qu'on pouvait disposer, nous répondions par un *ouf* de soulagement. Ainsi se déroulait et se terminait l'un de nos multiples supplices.

Le reste de la matinée, nous le meublions par diverses activités : lecture, débats libres ou causeries ordinaires autour d'un thé, par groupes, selon les affinités ; jeux de Scrabble, de dames, de cartes, etc.

Ces occupations qui étaient tacitement presque institutionnalisées, n'étaient perturbées que par l'afflux des visiteurs, interrompues seulement pendant les heures de repas ou de prières à la mosquée découverte, dont le financement et la construction furent l'œuvre des détenus ; ou alors par les séances de consultation médicale.

Celles-ci avaient lieu une ou deux fois par semaine. Officiellement. En fait, elles étaient beaucoup plus espacées que cela. Ces consultations étaient effectuées par un infirmier dans une chambre aménagée qui tenait lieu d'infirmerie. Infirmerie qui était naturellement vide de tout médicament. Ou presque. Dans le fond des

caisses qui traînaient çà et là dans la chambre-infirmerie, une main persévérante pouvait tout au plus y retirer quelques médicaments qui étaient le plus souvent les moins sollicités. Sur la table de l'infirmier, à côté des fiches médicales des détenus, traînaient quelques seringues. Un vieux matelas une place était étalé à même le sol dans la chambre-infirmerie. Il était plié en deux et rangé dans un coin à chaque fois qu'il y avait consultation. Une blouse, accrochée à une pointe, et que portait l'infirmier quand il était au « travail », indiquait plus nettement, plus que tout autre objet, que l'on se trouvait, peut-être, dans une salle de soins.

La rareté des consultations faisait que, à chaque fois qu'elles avaient lieu, un bon groupe de détenus se formait rapidement devant l'infirmerie. Les autres, las, résignés, ne se donnaient plus la peine de faire le déplacement sachant qu'il n'y avait rien à obtenir de l'infirmerie faute de médicaments. Et pour toute solution face à la carence de médicaments, l'infirmier n'avait trouvé autre chose que délivrer des ordonnances...

Sur les fiches médicales des détenus, l'infirmier relevait invariablement les mêmes maladies pour un même détenu. Et pour cause ! Puisque les maladies n'étaient jamais traitées jusqu'à guérison. Dans ces conditions, on est en droit de se demander si l'infirmerie n'a pas été créée pour la forme. Dépourvue du minimum nécessaire à son fonctionnement, sans matériel, sans médicaments, elle était manifestement inopérationnelle. Peut-être l'avait-on voulue ainsi ? Pensait-on que les détenus étaient suffisamment rétablis après l'enfer du fort de Oualata ? Cependant, si les terribles maladies dont nous fûmes victimes dans le fort-prison de Oualata (béribéri, asthénie, troubles visuels, dysenterie etc.) ne sévissaient pas dans celui d'Aïoun, il n'en demeure pas moins vrai que nous traînions encore avec nous leurs séquelles. En outre, de nouvelles maladies apparaissaient, probablement cultivées depuis le fort de Oualata, notamment le vers de Guinée. Il régnait donc un état sanitaire si lamentable que des consultations régulières, des traitements suivis et appropriés s'imposaient.

Un médecin ? Nous ne le voyions que lorsque nous avions un cas de maladie grave et après plusieurs demandes, ou, en faisant intervenir le Wali. C'est ainsi que, quand feu le capitaine Sy Bocar

fut terrassé par une crise d'appendicite, il nous fallut cinq jours de démarches pour faire venir un médecin, obtenir ensuite son évacuation.

Évacué d'abord à l'hôpital de Kiffa par voie routière, les spécialistes chinois confirmèrent le diagnostic, mais exigèrent sans l'obtenir, une autorisation écrite des autorités compétentes pour effectuer l'intervention chirurgicale. Celle-ci, à leurs yeux présentait quelques risques en raison du développement de l'appendicite. Risques que les « camarades » chinois préférèrent éviter, certainement pour ne pas être impliqués dans un scandale politique qui résulterait d'une éventuelle complication de l'intervention chirurgicale : ils avaient dû comprendre qu'ils avaient affaire à un malade rescapé du fort de Oualata ; et se rappelaient certainement de l'indignation internationale qu'avait provoquée la mort à Oualata, de quatre de nos compagnons : Bâ Alassane Oumar, Ten Youssouf Guéye, Djigo Tabssirou, Bâ Abdoul Khoudouss.

Ainsi, Sy Bocar, dans un état moribond, fut rembarqué et ramené à Aïoun. Par bonheur, son retour coïncida avec la liaison aérienne d'air Mauritanie. Et comme visiblement son état devenait de plus en plus critique, les autorités se décidèrent à l'évacuer sans délai à Nouakchott. Il y fut opéré.

Cependant, à peine sorti du bloc opératoire de l'hôpital national, encore convalescent et sous surveillance médicale, on le renvoya manu militari à Aïoun par voie routière, sous escorte, malgré l'opposition de ses médecins.

Il se tenait à peine debout. Dépérissait chaque jour d'avantage. Son état réclamait une alimentation que les responsables du fort ne fournissaient pas. Nous demandâmes qu'il fut renvoyé à Nouakchott. Ce qui fut fait. Cette fois-ci, on l'y laissa jusqu'à son rétablissement complet avant de l'acheminer sur Aïoun.

Pendant les nuits d'été, les chambres devenaient de véritables fournaises. Une chaleur étouffante nous en chassait. Nous dormions alors dans la cour, à la belle étoile. A moins que, pour une raison que nous ignorions souvent, le commandant du fort exige que tous les détenus dorment à l'intérieur des chambres. Il en était ainsi presque à chaque fois que nous avions – ce qui était fréquent

– un nouveau « patron ». Nous pensions alors qu'à sa manière le nouveau commandant du fort faisait sa « prise en main » des détenus. Dans ces cas exceptionnels, on nous imposait le sommeil non pas à minuit, comme en situation normale, mais à vingt-deux heures.

Alors, toute lumière était éteinte, tout déplacement interdit. Pour aller se soulager, il fallait, à partir de la porte de sa chambre, en demander l'autorisation. Elle pouvait être refusée.

Que nous disposions de tout ce temps, avec toute cette kyrielle de cadres, d'intellectuels (ingénieurs, professeurs, journaliste, officiers, sous-officiers), et qu'il n'y eut pas d'échanges intellectuels, d'expériences, suivis et organisés sous forme de conférences, d'exposés-débats, peut paraître étrange. En réalité, sur notre demande, une salle de cours avait été aménagée. Des cours d'histoire, de linguistique, de science politique, de mathématiques, de pulaar, de sociologie, d'arabe, étaient programmés et dispensés par les détenus. Mais nous fûmes contraints de les arrêter au bout de deux mois. Les responsables du fort nous ayant notifié que seul l'enseignement de l'arabe était autorisé...

Tels étaient dans les grands traits les moments forts d'une journée dans le fort-prison d'Aïoun. Moments généralement invariables. C'est pourquoi, dans notre « univers carcéral », les jours se succédaient et se ressemblaient. Par la force de l'habitude, le prisonnier devient comme un automate. Reclus, réduit à survivre dans un espace restreint, coupé du monde dont il n'a plus qu'une perception tronquée, déformée, son existence, ou ce qu'il en reste, est rythmée quotidiennement par la répétition des mêmes séquences. Chaque jour, il se livre aux mêmes occupations, accomplit invariablement les mêmes gestes. De sa « liberté » à l'intérieur de « sa » prison, il ne lui en reste que ce que ses geôliers veulent bien lui laisser. Peu de choses en réalité. Et encore que cette miette de « liberté » exercée dans le cadre étroit d'une prison, reste gérée, contrôlée avec un zèle inouï par les geôliers.

Le 7 mars 1991

L'aube du 07 mars 1991 était donc perçue dans l'étroitesse de notre champ visuel, comme le début d'une journée de plus. Et qui allait finir comme toutes les autres. Pareillement. Personne (parmi les trente-trois détenus que nous étions, les autres ayant été libérés au terme de leur peine) ne songeait que ce 7 mars allait consacrer la fin d'une détention de trois ans et quatre mois. Détention qui nous parut une éternité surtout dans sa péripétie macabre du fort de Oualata – tant furent effroyables, inhumaines, incroyables, les conditions de détention qui furent les nôtres sur cette « terre des hommes ».

Et pourtant, depuis plusieurs mois, des événements majeurs graves, sans précédent se produisaient au plan national ; d'autres, non moins graves, se profilaient à l'horizon de la scène politique internationale. Leur conjugaison rendait objectivement possible notre libération. Mais bien audacieux était celui qui pouvait se hasarder à faire des pronostics en raison de cette terrible irrationalité caractéristique de la politique du pouvoir de ce pays.

Au niveau national, les arrestations massives, les tortures le plus souvent suivies d'exécutions sommaires dont furent victimes les Négro-Africains en octobre-novembre 1990, s'ajoutant aux licenciements, déportation des Noirs, consécutifs au conflit Sénégal-Mauritanie en avril 1989, avaient fini par porter l'indignation de la communauté internationale à son paroxysme. Et les pressions extérieures, pour obliger le pouvoir de Nouakchott à un minimum de respect des Droits de l'Homme, devenaient de plus en plus nombreuses et lancinantes.

Au plan international, l'isolement et l'étouffement de l'Irak, résultat de l'embargo décrété par l'ONU à la suite de son annexion du Koweït, puis la défaite de L'Irak face aux armées de la coalition internationale, faisaient perdre au pouvoir mauritanien l'aide mili-

taire qu'il recevait de Bagdad dans la perspective d'une guerre contre le Sénégal lors du conflit Sénégal-Mauritanie et l'obligeaient à tempérer ses ardeurs bellicistes.

En outre, l'appui de la Mauritanie à l'Irak lors de la crise du Golfe occasionna l'arrêt de toute l'aide financière des Etats du Golfe, notamment du Koweït et de l'Arabie Saoudite. Ainsi, traînant une image ternie par la violation des Droits de l'Homme, isolé à cause de sa position délétère dans la crise du Golfe, faisant face à l'exaspération de plus en plus croissante de la communauté négro-africaine, le pouvoir mauritanien était désormais contraint à plus de « sagesse » politique : lâcher du lest, prendre le train de la démocratisation en vogue en Afrique.

C'est dans cette conjoncture nationale et internationale qu'est intervenue le 7 mars 1991 la libération des trente-trois détenus négro-africains militaires arrêtés en octobre 1987.

Pour le pouvoir, cette mesure politique, ainsi que d'autres qui allaient suivre (élaboration d'une constitution sur commande, multipartisme, etc.) visait moins à créer un climat de détente, prélude à une réconciliation nationale après tant de déchirures, qu'à se donner une bouffée d'oxygène.

1987-1999. Douze ans se sont écoulés depuis l'arrestation des putschistes noirs et l'exécution, le 6 décembre 1987 à l'aube, des lieutenants Sarr Amadou, Sy Saïdou, et Bâ Seïdy. Aujourd'hui, dix années nous séparent des événements sanglants de 1989, pendant lesquels, plus de 60 000 Noirs furent humiliés, spoliés et leurs villages détruits, avant d'être déportés au Sénégal et au Mali. Ils y vivent encore pour l'essentiel, dans des conditions pénibles.

1986, 1987, 1989, 1990, années sombres pour la communauté négro-africaine au cours desquelles le pouvoir raciste de Taya commit des crimes et violations des Droits de l'Homme encore jamais connues en Mauritanie.

Après avoir été mis, pour cela, au ban de la communauté internationale, le colonel-président Taya, à la faveur d'une démocratisation de façade, demeure toujours le maître absolu du pays. Le 12 décembre 1997, il s'est octroyé un deuxième mandat de six ans,

à l'issue d'élections présidentielles dont on sait qu'elles n'ont guère été plus transparentes que celles de janvier 1992.

Huit ans après leur libération, que sont devenus les 64 anciens locataires des forts de Oualata et d'Aïoun (33 rescapés militaires et 31 civils) ?

Trois sont morts : Ly Moussa fut arrêté et tué à Nouadhibou lors des arrestations des négro-africains de 1990, le capitaine Sy Bocar est mort dans un accident de voiture entre Nouakchott et Boghé en 1992, et Toumbo Haby.

Tandis que plusieurs rescapés des forts de Oualata et d'Aïoun ont pris le chemin de l'exil, d'autres sont restés en Mauritanie. Parmi eux, certains ont opté, presque dès le lendemain de leur libération, de collaborer avec le pouvoir raciste.

Autant que l'esclavage qui, avec la bénédiction du pouvoir, fait des ravages dans la population haratine, le racisme d'État demeure toujours de rigueur. Aujourd'hui, aucun domaine d'activité du pays ne lui échappe. Le sud du pays est complètement militarisé. La population négro-africaine qui y vit subit la présence étouffante des forces armées : troupes militaires, gendarmerie, police.

Près de quarante ans après l'indépendance, le bilan de la gestion du pays, les différents conflits intercommunautaires (1966, 1989, 1990 et 1991) qui l'ont dangereusement secoué, rendent opportune et légitime la question suivante : *l'État unitaire en Mauritanie, constitue-t-il un cadre viable de coexistence entre les communautés arabo-berbère et négro-africaine* ?

ANNEXES

Liste des 22 détenus torturés dans la nuit du 22 mars 1988

1 Ibrahima Abou Sall
2 Diacko Abdoul Kerim
3 Barro Moussa Gomel
4 Diallo Abou Bakri
5 Kane Abdoul Aziz
6 Sy Alassane (dit Galess), détenu de droit commun
7 Fara Bâ
8 Dia Amadou Tidjane
9 Sy mamadou Oumar (dit Saghirou)
10 Abdoulaye Sarr
11 Idrissa Bâ
12 Sambou Youba
13 Kane Harouna
14 Kane Saïdou, n° 1
15 N'diaye Ibrahima, détenu de droit commun
16 Diop Abdoulaye
17 Bâ Ibrahima Khassoum
18 Bâ Moussa
19 Baba Sy
20 N'Baye N'diaye Fall
21 Djiby Doua
22 Dia El Hadj

Liste des prisonniers civils de Oualata

Nom	Profession	Peine
Saïdou Kane	Professeur	5 ans de prison, 100 000 um d'amende, interdiction de séjour, privation des droits civils et politiques (Tribunal correctionnel de Nouakchott)
Ibrahima Abou Sall	Professeur	Idem
Djibril Hammet Ly	Inspecteur d'enseignement	Idem
Samba Thiam	Inspecteur d'enseignement	Idem
Amadou Moktar Sow	Ingénieur Génie Civil	Idem
Ibrahima Sarr	Écrivain-journaliste	Idem
Abdoulaye Barry	Diplomate	Idem
Aboubalary Diallo	Inspecteur santé	Idem
Oumar Mamadou Gueye	Agent de banque	Idem
Idriss Ba	Agent d'élevage	Idem
Djigo Tabssirou	Ancien ministre	Idem
Abdoulaye Sarr	Professeur	4 ans de prison, 50 000 um d'amende et autres peines privations de droits
Mamadou Sidi Ba	Technicien sup. de santé	Idem
Mamadou Youssouf Sy	Inspecteur du Trésor	Idem
Abdoul Aziz kane	Ingénieur Agro-météo	5 ans de prison, 100 000 um d'amende
Oumar Moussa Ba	Professeur	Idem
Ibrahima Kassoum Ba	Contrôleur des douanes	Idem
Fara Ba	Professeur	Idem

Mamadou Bocar Ba	Professeur	Idem
Chouaïbou Ly	Réalisateur T.V.	Idem
Diallo Alassane	Greffier en chef	4 ans de prison, 100 000 um d'amende, interdiction de séjour, privation de droits civils et politiques
Toumbo Haby	Brigadier chef de police	Idem
Abdoulaye Malikel	Instituteur	Idem
Gorgui Sarr	Ingénieur PTT	Idem
Sambou Youba	Cadre SNIM	Idem
Moussa Ly	Homme d'Affaires	Idem
Mamadou Oumar Sy, dit « Saghirou »	Homme d'Affaires	4 ans de prison, 50 000 um d'amende et autres peines privations de droits
Tene Youssouf Gueye	Écrivain	Idem
Mamadou Yerro Kane	Étudiant	Idem
El Hadji Dia	Tailleur	4 ans de prison, 50 000 um d'amende
Saïdou Kane Junior	Étudiant	5 ans de prison, 100 000um d'amende
Amadou Tidjane Dia	Étudiant	Idem
Abdoulaye Kebe Hachim	Capitaine	2 ans prison

Liste des prisonniers militaires

Nom	Grade	Peine
Sy Bocar	Capitaine	réclusion à perpétuité
Diop Djibril	Capitaine	idem
Yongane Djibril Demba	Lieutenant	idem
Dia Abdarrahmane	idem	idem
Kane Mamadou	idem	idem
Diacko Abdoul Kerim	idem	idem
N'gaïdé Aliou Moctar	idem	idem
Diop Moussa Elimane	idem	idem
Bâ Abdoul Ghoudouss	idem	idem
Boye Alassane Harouna	idem	idem
Diop Sileye	Adjudant-chef du génie	idem
Papa Gueye	Adjudant-chef gendarmerie	idem
Alassane oumar Bâr	Adjudant-chef gendarmerie	idem
Thiam Djiby	Adjudant-chef du génie	idem
Diop Abdoulaye	Adjudant du génie	idem
Baba Sy	Adjudant du génie	idem
Wone Samba Yerro	Adjudant gendarmerie	idem
Tall Yerro	Sergent chef	idem
Bâ Alassane	Agent du Trésor	idem
Sy Mamoudou	Sergent-chef	20 ans
Mamadou Haby Bâ	MDL chef	idem
Ousmane Abdoul Sarr	Sergent	idem
Lam Abdoullaye	Sergent	idem
N'gaïdé Mamadou Sadio	MDL	idem
Bâ Moussa	Sergent	idem

Djibril Aly Mayel Sy	Brigadier	idem
Sow Amadou Sadio	Sergent	idem
Ly Mamadou Bocar	Commissaire	10 ans
Barro Moussa Gomel	Lieutenant	idem
Sy Hamady Racine	Adjudant	idem
Djiby Doua	Sergent	idem
Kane Ibrahima	Brigadier	idem
M'Baye N'Diaye Fall	Lieutenant	5 ans
Kane Harouna	Lieutenant	idem
Thiaw Mamadou	Adjudant	idem

Table des matières

MAURITANIE

AUDIBERT Jean	*Miferma : une aventure humaine et industrielle en Mauritanie, 1991, 216p*	**120F**
BA Oumar Moussa	*Noirs et Beydanes mauritaniens. L'école, creuset de la nation? Préface de Jacques Cortès, 1993, 167p*	**90 F**
BELVAUDE C.	*Ouverture sur la littérature en Mauritanie - Tradition orale-Ecriture-Témoignage, 152p*	**90 F**
BELVAUDE Catherine	*Libre expression en Mauritanie. La presse francophone indépendante (1991-1992), 1995, 242p*	**95 F**
BESLAY François	*Les reguibats. De la paix française au front Polisario, 200p*	**110F**
CARATINI Sophie	*Les Rgaybat (1610-1934), tome 1, 289p*	**160F**
CARATINI Sophie	*Les Rgaybat (1610-1934), tome 2, 289p*	**165F**
CHASSEY (de) F.	*Mauritanie 1900-1975, 492p*	**230F**
COMBIER Annick	*Les enfants de la rue en Mauritanie. L'initiative de Nouakchott, 1994, 208p*	**120F**
DAURE-SERFATY C.	*La Mauritanie. (Coll. A la Rencontre de...), 1993, 239p*	**130F**
DIAGANA O. Moussa	*Chants traditionnels du pays soninké - Mauritanie, Mali, Sénégal, (préface de C. Hagege), 270p*	**150F**
LESERVOISIER Olivier	*La question foncière en Mauritanie. Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol (Coll. Connaissance des Hommes), 1995, 352p*	**190F**
OULD AHMEDOU El Gh.	*Enseignement traditionnel en Mauritanie. La Mahadra ou l'école «à dos de chameau», 1997, 2-7384-5269-8, 224p*	**120F**
THEUNYCK & WINDMER	*Economie de la construction à Nouakchott (Coll. Villes et Entreprises), 225p*	**120F**
VALETTE Paules	*Voyages en Mauritanie. De sable et de vents, 1997, 2-7384-5750-9, 128p*	**70 F**
*VILLASANTE DE BEAUVAIS	*Parenté et politique en Mauritanie. Essai d'anthropologie historique (Préf.de Pierre Bonte) (Coll. Sociétés Africaines et Diaspora), 1998, 2-7384-6392-6, 282p*	**160F**
YATERA Samba	*La Mauritanie. Immigration et développement dans la vallée du fleuve Sénégal (Coll. Alternatives Rurales), 1997, 2-7384-4899-2, 222p*	**130F**

REPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DEMOCRATIQUE

BARBIER Maurice	*Trois Français au Sahara Occidental (1784-1786), 215p*	**115F**
BARBIER Maurice	*Voyages et exploration au Sahara Occidental au XIXè siècle, 371p*	**185F**
BESLAY François	*Les reguibats. De la paix française au front Polisario, 200p*	**110F**
DE FROBERVILLE Martine	*Sahara occidental la confiance perdue. L'impartialité de l'ONU à l'épreuve, 1996, 2-7384-4079-7, 380p*	**190F**
Fondements	*Fondements juridiques et institutionnels de la République Arabe Sahraouie Démocratique, 160p*	**90 F**
HODGES T.	*Sahara Occidental - Origines et enjeux d'une guerre du désert, 510p*	**275F**
PERREGAUX Christiane	*Femmes sahraouies, femmes du désert, 192p*	**105F**
PERREGAUX Christiane	*L'école sahraouie. De la caravane à la guerre de libération, 160p*	**100F**
* SAYEH Ismail	*Les Sahraouis, 1998, 2-7384-7007-6, 240p*	**120F**
SZCZUZYNSKI A. (photo)	*Sahraoui (Photos de Alain Szczuzynski, 2 poèmes de Rabath Belamri, texte de Régine Villemont), 1994, 36p*	**140F**
Sahara Occ.	*Sahara Occidental. Un peuple et ses droits, 200p*	**110F**
ZEIM SAAD	*Les chemins sahraouis de l'espérance, 190p*	**105F**

SAHARA

ADAM J.C.	*Reconnaissance du rupestre dans l'Ahnet, 1992, 102p*	150F
BROSSET Diego	*Sahara, un homme sans l'Occident - précédé du Portrait d'une amitié de Vercors, 250p*	150F
* CAHIERS D'ETUDES PLUR.	*L'Ouest saharien. Etat des lieux et matérieux de recherche, 1998, 2-7384-7074-2, 208p*	120F
Collectif	*Milieux, hommes et techniques du Sahara préhistorique. Problèmes actuels, 1994, 280p*	150F
DE CHASSEY Francis	*L'étrier, la houe et le livre. «Sociétés traditionnelles» au Sahara et au Sahel occidental, 1993, 310p*	170F
DENIS Pierre	*L'armée française au Sahara (de Bonaparte à 1990), 1991, 320p*	215F
GOURMELON Jean-Pierre	*Chronique touareg (1680-1701). Un guerrier voilé de rouge. Tome 1, 1997, 2-7384-5307-4, 286p*	140F
GOURMELON Jean-Pierre	*Chronique touareg (1701-1705). Le royaume de Gober, une chefferie Haouassa. Tome 2, 1997, 2-7384-5314-7, 320p*	150F
GREVOZ Daniel	*Ailes brisées sur les dunes. La première traversée aérienne du Sahara février 1920 (Coll. Racines du Présent), 1995, 142p*	80 F
GREVOZ Daniel	*Les Méharistes à la conquête du Sahara 1900-1930 (Coll. Racines du Présent), 1994, 196p*	110F
GREVOZ Daniel	*Sahara 1830-1881: les mirages français et la tragédie Flatters (Coll. Racines du Présent), 224p*	125F
HOUCHANG Hassan-Yari	*Le Canada et le conflit israélo-arabe depuis 1947. Un demi-siècle de diplomatie engagée (Coll. Raoul-Dandurand), 1997, 2-89489-024-9, 182p*	95 F
HUMBERT Jean-Charles	*La découverte du Sahara en 1900, 1997, 2-7384-4724-4, 296p*	180F
LE QUELLEC Jean-Loïc	*Symbolisme et art rupestre au Sahara, 1993, 638p*	380F
LETOILE R.,BENDJOUDI H	*Histoires d'une mer au Sahara. Utopies et politique (Coll. Ecologie et Agronomie Appliquées), 1997, 2-7384-5526-3, 222p*	140F
RIONDET A. & DESJEUX	*Transsharienne (Coll. Cairn), photos couleurs et noir et blanc, 72p*	88 F
ROGNON Pierre	*Biographie d'un désert. Sahara, 1994, 350p*	170F
ROMEY Alain	*Les Said Atba de N'Goussa. Histoire et état actuel de leur nomadisme, 200p*	110F
ROUX Michel	*Le désert de sable. Le Sahara dans l'imaginaire des Français (1900-1994) (Préf.de Théodore Monod) (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1996, 2-7384-4150-5, 204p*	130F
* TILLET Th.	*Sahara. Paléomilieux et peuplement préhistorique au paléistocène supérieur. Paleoenvivonments and prehistoric Populations in the upper Pleistocene, 1998, 2-7384-6086-0, 456p*	260F

SENEGAL

ADAMS A.	*Sénégal. La terre et les gens du fleuve (Coll. Alternatives Paysannes), 242p*	130F
BA Oumar	*Le Fouta-Tôro au carrefour des cultures. Les Peuls de la Mauritanie et du Sénégal, 428p*	250F
BARRY B.	*La Sénégambie du XVe au XIXe siècle, Traite négrière. Islam. Conquête coloniale (Coll. Racines du Présent), 430p*	250F
BARRY B. (sous dir.)	*Commerce et commerçants en Afrique de l'ouest. Vol.1. (Coll. Racines du Présent), 1993, 378p*	180F
BATHILY A.	*Les Portes de l'Or. Le royaume de Galam, de l'ère musulmane au temps des négriers (Coll. Racines du Présent), 375p*	195F
BERNARD-DUQUENET N.	*Le Sénégal et le Front Populaire (Racines du Présent), 250p*	140F
BONNARDEL Régine	*Saint-Louis du Sénégal : Mort ou naissance ?, 1993, 423p*	208F
CHANH TAM Nguyen	*Finances publiques sénégalaises, 375p*	190F
CONOMBO Joseph Issofou	*Souvenirs de guerre d'un tirailleur sénégalais (Coll. Mémoires Africaines), 200p*	110F
COPANS Jean	*Les Marabouts de l'arachide, 280p*	140F

Collectif	*Les barrages de la controverse. Le cas de la Vallée du Fleuve Sénégal (Coll. Alternatives Rurales), 1995, 318p*	**170F**
DIAGANA O. Moussa	*Chants traditionnels du pays soninké - Mauritanie, Mali, Sénégal. (Préface de C. Hagege), 270p*	**140F**
DIAGNE Pathé	*Xuraan ci wolof (Coran en wolof), 1997, 2-7384-5966-8, 186p*	**90 F**
DIALLO O. et autres	*Casamance. Kassoumaye du Sénégal. Photos de F.Merici, textes de O.Diallo et M.Tenucci. (Ed. Velar), 1993, 237p*	**350F**
DIOP B.	*Sénégal, du temps de. (Coll. Mémoires africaines), 220p*	**120F**
DIOP Birago	*Sénégal - Et les yeux pour me dire - Mémoires V (Coll. Mémoires africaines), 200p*	**110F**
DIOP Majhemout Diop	*Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest, t.2: Le Sénégal (Coll. Logiques Sociales), 280p*	**150F**
DIOUF Makhtar	*Sénégal : les ethnies et la nation, 1994, 206p*	**110F**
* DUMONT Myriam	*Les enseignes de Dakar. Un essai de sociolinguistique africiane (Préf.de Louis-Jean Calvet) (Coll. Langues d'Afrique), 1998, 2-7384-4871-2, 154p*	**90 F**
Dossiers Noirs n°10	*France-Sénégal. Une vitrine craquelée (Coll. Dossiers Noirs de la Politique Africaine de France), 1997, 2-7384-5955-2, 80p*	**50 F**
FALL Mar	*L'Etat et la question syndicale au Sénégal, 128p*	**75 F**
FALL Mar	*Sénégal: L'Etat Abdou Diouf - ou le temps des incertitudes (Coll. Points de Vue), 90p*	**70 F**
GIRARD Jean	*Les Bassari du Sénégal: Fils du Caméléon. Dynamique d'une culture troglodytique, 953p*	**390F**
Guide de conversation	*Guide de conversation français-wolof (Préfacé par Mar Fall), 170p*	**95 F**
Itinéraires et... N°09	*Léopold Sedar Senghor, un poète (itinéraires et contacts de culture, n°9), 155p*	**95 F**
KALIS Simone	*Médecine traditionnelle, religion et divination chez les Seereer Siin du Sénégal. La connaissance de la nuit (Préf.de Pierre Erny) (Coll. Connaissance des Hommes), 1997, 2-7384-5196-9, 336p*	**170F**
KONATE Abdourahmane	*Le cri du mange mil - Mémoires d'un préfet sénégalais, 1991, 240p*	**130F**
LAKROUM Monique	*Le travail inégal. Paysans et salariés sénégalais face à la crise des années 30 (Coll. Racines du Présent), 185p*	**105F**
LE BRIS, MARIE, etc.	*Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint Louis, Lomé, 220p*	**160F**
LO Magatte	*Sénégal, l'heure du choix (Coll. Mémoires Africaines), 106p*	**78 F**
LO Magatte	*Sénégal. Le temps du souvenir, 1991, 145p*	**85 F**
LO Magatte	*Sénégal: syndicalisme et participation (Coll. Mémoires Africaines), 160p*	**90 F**
LY-TALL Madina	*Un Islam militant en Afrique de l'ouest au XIXe siècle, 1991, 480p*	**280F**
MAIGA Mahamadou	*Le bassin du fleuve Sénégal. De la traite négrière au développement sous-régional autocentré (Coll. Afrique 2000), 1995, 330p*	**180F**
MAKEDONSKY E.	*Le Sénégal, la Sénégambie. T1, 195p*	**115F**
MAKEDONSKY E.	*Le Sénégal, la Sénégambie. T2, 240p*	**130F**
MALHERBE M. & SALL C.	*Parlons wolof: langue et culture, 182p*	**95 F**
MALHERBE M. & SALL C.	*Parlons wolof: langue et culture. K7*	**75 F**
MARFAING Laurence	*L'évolution du commerce au Sénégal 1820 - 1930, 1991, 320p*	**170F**
* MASURIER Didier	*Hôtes et touristes au Sénégal. Imaginaires et relations touristiques de l'exotisme (Coll. Tourismes et Sociétés), 1998, 2-7384-6614-1, 256p*	**130F**
MEYER Gérard	*Paroles du soir (contes toucouleurs), 220p*	**120F**
NDIAYE/PRINTZ/TINE	*Visages publics au Sénégal - 10 personnalités politiques parlent, 1991, 260p*	**140F**
O'DEYE Michèle	*Les associations en villes africaines Dakar-Brazzaville (Coll. Villes et Entreprises), 125p*	**95 F**

PALMERI Paolo	*Retour dans un village Diola de Casamance (Coll. Connaissance des Hommes), 1995, 488p*	190
PANOS Institut	*Journalisme et conflits dans la vallée du fleuve Sénégal, 1996, 2-7384-4532-5, 172p*	110
PRINZ Manfred	*L'Alphabétisation au Sénégal, 1996, 2-7384-2650-6, 246p*	140
SAGLIO Ch.	*Casamance (Coll. Cairn) (17*24) (Photos couleurs et noir et blanc), 176p*	90
SALL Babacar	*De la modernité paysanne en Afrique noire. Le Sénégal. (Coll. Alternatives Rurales), 1993, 253p*	130
SARAVAYA Gloria	*Langage et poésie chez Senghor, 224p*	130
SCIBILIA Muriel	*La Casamance ouvre ses cases. Tourisme au Sénégal, 174p*	98
SEKENE MODY CISSOKO	*Le Khasso face à l'empire toucouleur et à la France dans le Haut-Sénégal, 1854-1890 (Coll. Racines du Présent), 351p*	190
* SINGLETON Michaël	*Amateurs de chiens à Dakar. Plaidoyer pour un interprétariat anthropologique (Population et Développement n°6), 1998, 2-7384-5583-2, 150p*	90
TOURE O.	*Peuls du Ferlo, 180p*	110
* TOURÉ Samba	*Itinéraire d'un nomade du fleuve. Du Sénégal aux berges de la Seine: une vie de plusieurs siècles, 1998, 2-7384-6206-5, 130p*	60
VAN DIJK Pieter	*Sénégal - Le secteur informel de Dakar (Coll. Villes et Entreprises), 165p*	105
ZAROUR Ch.	*La coopération arabo-sénégalaise (Préf. Samir Amin), 110p*	90

MALI

BELLONCLE Guy	*Le tronc d'arbre et le caïman, carnets de brousse maliens, 200p*	110F
CISSE M.K. & Autres	*Mali. Le paysan et l'Etat. (Coll.Bibl.du Dévelop.), 200p*	110F
CISSOKO Mody Sékéné	*Tombouctou et l'empire Songhay, 1996, 2-7384-4384-2, 246p*	150F
* DE BENOIT Joseph Roger	*Le Mali, 1998, 2-7384-5638-3, 240p*	130F
DIAGANA O. Moussa	*Chants traditionnels du pays soninké - Mauritanie, Mali, Sénégal. (Préface de C. Hagege), 270p*	150F
DIARRAH Cheick O.	*Le Mali de Modibo Keita (Coll. Points de Vue), 187p*	105F
DIARRAH Cheick Oumar	*Mali: Bilan d'une gestion désastreuse, 205p*	110F
DIARRAH Cheick Oumar	*Vers la IIIème république du Mali, 1992, 236p*	130F
DIARRAH Oumar Cheick	*Le défi démocratique au Mali (Coll. Points de Vue), 1996, 2-7384-4050-9, 314p*	180F
DIOP Majhemout Diop	*Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest, t.1: Le Mali, 270p*	150F
FREREJEAN Louis	*Objectif Tombouctou (Coll. Racines du Présent), 1997, 2-7384-4742-2, 272p*	160F
GREVOZ Daniel	*Les canonnières de Tombouctou. Les Français à la conquête de la cité mythique 1870-1894 (Coll. Racines du Présent), 1992, 183p*	110F
* HEATH Jeffrey	*Dictionnaire songhay-anglais-français. T1. Koyra Chiini, ou «songhay de Tombouctou» (Coll. Langues d'Afrique), 1998, 2-7384-6726-1, 264p*	140F
* HEATH Jeffrey	*Dictionnaire songhay-anglais-français. T2. Djenné Chiini, ou «songhay de Djené» (Coll. Langues d'Afrique), 1998, 2-7384-6727-X, 208p*	110F
* HEATH Jeffrey	*Dictionnaire songhay-anglais-français. T3. Koroboro Senni, ou «songhay de Gao» (Coll. Langues d'Afrique), 1998, 2-7384-6728-8, 352p*	180F
HUET Jean-Christophe	*Villages perchés des Dogon du Mali. Habitat, espace et société (Coll. Géographie et Cultures), 1994, 192p*	130F
JONCKERS Danielle	*La société Minyanka du Mali (Coll. Connaissance des Hommes), 240p*	160F
KESTELOOT Lilyan	*L'épopée Bambara de Ségou. Recueillie et traduite. Tome 1, 1993, 127p*	75 F

KESTELOOT Lilyan	*L'épopée Bambara de Ségou. Recueillie et traduite. Tome 2........*	**75 F**
KHOURI-DAGHER Nadia	*Un pays pauvre. Voyage au Mali, 1996, 2-7384-4368-0, 124p....*	**75 F**
KONATE Moussa	*Mali. Ils ont assassiné l'espoir, 1991, 170p..........................*	**85 F**
MAHARAUX Alain	*L'industrie au Mali (Coll. Villes et Entreprises), 235p..............*	**155F**
MAIGA Mohammed T.F.	*Le Mali: de la sécheresse à la rébellion nomade. Chronique et analyse d'un double phénomène du contre-développement en Afrique Sahélienne (Coll. Alternatives Rurales), 1997, 2-7384-5984-6, 306p...*	**160F**
MEYER Gérard	*Devinettes Bambara. 95 devinettes en Bambara avec leur traduction française, 70p...*	**70 F**
OUMAROU SIDIBE, KESTER	*Démocratie et concertation nationale. La mise en oeuvre du Conseil Economique, Social et Culturel du Mali), 1994, 104p.....*	**70 F**
* PETIT Véronique	*Migrations et société Dogon (Coll. Populations), 1998, 2-7384-6766-0, 334p...*	**160F**
SORRY BAMBA	*Sorry Bamba. De la tradition à la world music (En collaboration avec Liliane Prévost), 1996, 2-7384-4517-9, 272p...*	**140F**
TCHIMOU Famedji-Koto	*Langage de la danse chez les Dogons, 1995, 174p..................*	**95 F**
VERGER Chantal	*Le Mali du quotidien, 1997, 2-7384-5705-3, 238p...................*	**130F**

MAGHREB - MOYEN ORIENT MONDE ARABE

ABDELLI-PASQUIER F.	*La banque arabe pour le développement économique en Afrique et la coopération arabo-africaine. (Coll.Com.le Moyen-Or.), 1992, 254p...*	**140F**
ABOUKHATER H.	*La Nation arabe, réalité et fiction, 138p..............................*	**90 F**
* AKALAY Omar	*Histoire de la pensée économique en islam du VIIIe au XIIe siècles (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1998, 2-7384-6284-7, 230p...*	**130F**
AL SADOON Nasra	*Le bateau des femmes arabes pour la paix (Préf.de Andrée Michel) (Coll. Femmes et Changements), 1996, 2-7384-4443-1, 112p...*	**70 F**
AL-QASIMI Sultan M.	*Les relations entre Oman et la France (1715-1905) (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1995, 164p...........................*	**110F**
ALLAMI Noria	*Voilées, dévoilées. Etre femme dans le monde arabe, 245p.........*	**140F**
AMIN Samir (dir.)	*Le Maghreb : enlisement ou nouveau départ ? (Avec R.Abdoun, A.Abouhani, H.Ben Hammouda, A.El-Kenz, A.Jabi, F.Yachir) (Coll. Forum du Tiers-Monde), 1996, 2-7384-3928-4, 234p........*	**130F**
* ANCIAUX Robert	*Vers un nouvel ordre régional au Moyen-Orient? (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1998, 2-7384-6050-X, 206p........*	**160F**
ANGHELESCU Andia	*Langue et culture dans la civilisation arabe, 1995, 210p............*	**120F**
AOUATTAH Ali	*Ethnopsychiatrie maghrébine. Représentation et thérapies traditionnelles de la maladie mentale au Maroc, 1993, 268p.......*	**140F**
ARBOIT Gérald	*Le Saint-Siège et le nouvel ordre au Moyen-Orient. De la Guerre du Golfe à la reconnaissance diplomatique d'Israël (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1996, 2-7384-3451-7, 222p...*	**130F**
ASCHA G.	*Du statut inférieur de la femme en Islam, 238p........................*	**125F**
* ASCHA Ghassan	*Mariage, polygamie et répudiation en islam. Justifications des auteurs arabo-musulmans contemporains (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1998, 2-7384-6073-9, 240p......*	**130F**
BELKACEM-MOSTEFAOUI	*La télévision française au Maghreb. Structures, stratégies et enjeux (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1996, 2-7384-3950-0, 276p...*	**150F**

BEN ALI D. et autres	*Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarité (Avec Di Jiulio, Lasram et Lavergne) (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1996, 2-7384-4214-5, 588p.*	270
BERNARD Yvelise	*L'Orient du XVIè siècle. Une société musulmane florissante, 424p.*	215
BERTHELIER Robert	*L'homme maghrébin dans la littérature psychiatrique. Préf.de Rachid Bennegadi, 1994, 208p.*	120
BERTHIER René	*L'Occident et la guerre contre les Arabes. Réflexions sur la guerre du Golfe et le Nouvel Ordre mondial, 1994, 188p.*	110
BESSIS Juliette	*Maghreb la traversée du siècle, 1997, 2-7384-5100-4, 538p.*	270
BESSON Yves	*Identités et conflits au Proche-Orient (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1991, 191p.*	110
BILICI Faruk (dir.)	*La waqf dans le monde musulman contemporain (XIXè-XXè siècles. Fonctions soicale, économique et politique (Coll. Varia Turcica), 1995, 264p.*	150
BILLIOUD Jean-Michel	*Histoire des chrétiens d'Orient. Préface de Monseigneur Jean Maskud (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1995, 252p.*	130
BOUDAHRAIN A.	*Nouvel ordre social international et migrations dans le cadre du Monde arabe et de l'espace euro-arabe, 195p.*	130
BOUZID Samir	*Mythes, utopie et messianisme dans le discours politique arabe moderne et contemporain (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1997, 2-7384-5857-2, 302p.*	150
CARLIER O., MARLOUF N.	*Espaces maghrébins, la force du local ?, 1995, 272p.*	150
* CARNOY Dominique	*Répresentations de l'islam dans la France du XVIIe siècle. La ville des tentations, 1998, 2-7384-7055-6, 364p.*	190
CARRE O. & DUMONT P.	*Radicalismes islamiques. Tome 1: Iran, Liban, Turquie, 256p.*	130
CARRE O. & DUMONT P.	*Radicalismes islamiques. Tome 2: Maroc, Pakistan, Inde, Yougoslavie, Mali, 180p.*	105F
* CHABANE Djamel	*La pensée de l'urbanisation chez Khaldun (1332-1406) (Coll. Villes et Entreprises), 1998, 2-7384-6179-4, 288p.*	150F
CHAKER Salem	*Berbères aujourd'hui, 144p.*	90 F
CHANSON-JABEUR, autres	*Ville, transports et déplacements au Maghreb (Sous dir.de Ch.Chanson-Jabeur, M.Fakhfakh, X.Godard, B.Semmoud) (Coll. Villes et Entreprises), 1996, 2-7384-4854-2, 330p.*	190F
CHARAFFEDDINE Fahima	*Culture et idéologie dans le monde arabe. Préf.de Samir Amin (Coll. Forum du Tiers-Monde), 1994, 244p.*	130F
CHEBRA & POCHE (dir.)	*La danse dans le monde arabe ou l'héritage des Almées, 1996, 2-7384-4350-8, 170p.*	90 F
CHEMINI Shamy	*3000 prénoms kabyles pour le 3è millénaire (Illustrations de Fatma Zohra Zamoum) (Coll. Editions Sybous), 1997, 2-912254-00-0, 222p.*	120F
CLEVELOT Dominique	*Une esthétique du voile. Essai sur l'art arabo-islamique, 1994, 220p.*	160F
* CLOAREC Françoise	*Bîmaristâns, lieux de folie et de sagesse. La folie et ses traitements dans les hôpitaux médiévaux au Moyen-Orient (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1998, 2-7384-7225-7, 160p.*	90 F
COUDE-GAUSSEN G. (dir)	*Désertification et aménagement au Maghreb (Avec Pierre Rognon), 1995, 314p.*	180F
Centre Etudes	*Les Arabes et l'Afrique (Centre d'Etudes pour l'Unité Arabe), tome 1, 225p.*	140F
Centre Etudes	*Les Arabes et l'Afrique (Centre d'Etudes pour l'Unité Arabe), tome 2, 355p.*	190F
Collectif	*Etat, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient, 350p.*	198F
Collectif	*Stratégies de privatisation. Comparaison Maghreb-Europe (Sous la dir.de D.Guerraoui et X.Richet), 1996, 9981-880-30-2, 324p.*	160F
DAGHER Carole	*Proche-Orient : Ces hommes qui font la paix (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1996, 2-7384-3757-5, 340p.*	180F

DAVIS TAÏEB Hannah	*Espaces publics paroles publiques au Maghreb et au Machrek (Sous la direction - avec Rabia Bekkar et Jean-Claude David) (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1997, 2-7384-5304-X, 254p*	**150F**
DECLAIS Jean-Louis	*Les premiers musulmans face à la tradition biblique. Trois récits sur Job, 1996, 2-7384-4136-X, 320p*	**180F**
DELCROIX C.	*Espoirs et réalités de la femme arabe (Egypte- Algérie), (Coll. Histoire et Perspectives Méditérranéennes), 236p*	**130F**
* DESMAZIERES Bertrand	*Pierre de Sorbier de Pougnadoresse. Le Colbert de Lyautey (Préf.de Jean-Louis Miege), 1998, 2-7384-6730-X, 486p*	**230F**
DIB Fatiha	*Les prénoms arabes (2ème édition complétée), 1996, 2-7384-3132-1, 222p*	**120F**
DIRECHE-SLIMANI Karina	*Histoire de l'émigration kabyle en France au XXème siècle, 1997, 2-7384-5789-4, 218p*	**120F**
DJEBLI M. (traduit.)	*Les invasions mongoles en Orient vécues par un savant médiéval arabe I.A.I-Hadid al-Mada'ini (1190-1258). (Bilingue), 1995, 160p*	**90 F**
DONNAT Gaston	*Afin que nul n'oublie - L'itinéraire d'un anti-colonialiste (Algérie-Cameroun-Afrique) (Coll. Mémoires Africaines), 398p*	**198F**
Droits de l'homme	*Droits de l'homme dans le Monde arabe: rapport annuel 1985, 208p*	**105F**
Droits de l'homme	*Droits de l'homme dans le Monde arabe: rapport annuel 1986, 230p*	**120F**
Droits de l'homme	*Droits de l'homme dans le Monde arabe: rapport annuel 1987, 182p*	**98 F**
EL KHAYAT Ghita	*Une psychiatrie moderne pour le Maghreb, 1994, 206p*	**120F**
ELFAKIR Abdelhadi	*Oedipe et personnalité au Maghreb. Eléments d'ethnopsychologie clinique (Coll. Psychanalyse et Civilisations), 1995, 190p*	**110F**
FERJANI Mohammed-Chéri	*Islamisme, laïcité et droits de l'homme, 1991, 400p*	**198F**
* FREGOSI Franck	*La formation des cadres religieux musulmans en France. Approches sociojuridiques (Coll. Musulmans d'Europe), 1998, 2-7384-6798-9, 240p*	**130F**
* GEADAH Pierre	*Mohammad. Le prophète de l'Islam, 1998, 2-7384-6081-X, 318p.*	**150F**
GRAZ Liesl	*Le Golfe des turbulences (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 260p*	**140F**
HADRI Mohieddine	*L'URSS et le Maghreb. De la Révolution d'Octobre à l'indépendance de l'Afrique (1917-1962), 210p*	**125F**
HOGGA Mustapha	*Pensée et devenir du monde arabo-islamique. Valeurs et puissance (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1997, 2-7384-5587-5, 252p*	**150F**
* INSTITUT ABASSA	*Annuaire média du Maghreb 1998, 1998, ISSN-1276-4566, 371p.*	**599F**
JEANDET Noel	*Un golfe pour trois rêves. Le triangle de crise : Iran, Irak, Arabie. (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1993, 126p...*	**75 F**
* JOINVILLE-ENNEZAT M.	*Islamité et laïcité. Pour un contrat d'alliance (Préf.de Jean Remy) (Coll. Religion et Sciences Humaines), 1998, 2-7384-7021-1, 368p*	**190F**
KARA Mohamed	*Les tentations du repli communautaire. Le cas des Franco-Maghrébins en général et des enfants de Harkis en particulier (Coll. Logiques Sociales), 1997, 2-7384-5313-9, 300p*	**150F**
* KELLER Henri	*Azougar. Fragments de vie dans l'atlas (Coll. Itinéraires Contemporains), 1998, 2-7384-6567-7, 140p*	**80 F**
KHADER Bichara	*Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone (Préf.de Bernard Ravenel) (Coll. Cahiers de Confluences), 1997, 2-7384-4983-2, 230p*	**130F**
KHAYAT-BENAI (el)	*Le Monde arabe au féminin, 325p*	**170F**
KHAYATI Khemais	*Cinéma arabe. Topographie d'une image éclatée (Coll. Champs Visuels), 1996, 2-7384-4372-9, 256p*	**140F**
LABDAOUI Abdela	*Le nouveaux intellectuels arabes. (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1993, 287p*	**140F**
LABDAOUI Abdellah	*Intellectuels d'Orient, intellectuels d'Occident (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1996, 2-7384-3759-1, 206p*	**110F**

* LAIBI Shaker	*Soufisme et art visuel. Iconographie du sacré (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1998, 2-7384-6348-7, 208p.*	**110F**
LAMCHICHI Abderrahim	*Islam et contestation au Maghreb (Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes), 350p.*	**190F**
LAMCHICHI Abderrahim	*Islam, islamisme et modernité (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéénnes), 1994, 272p.*	**150F**
* LAMCHICHI Abderrahim	*L'islamisme en question(s) (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1998, 2-7384-6258-8, 256p.*	**140F**
* LAMCHICHI Abderrahim	*Le Maghreb face à l'islamisme. Le Maghreb entre tentations autoritaires, essor de l'islamisme et demandes démocratiques (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1998, 2-7384-6492-0, 168p.*	**95 F**
LASRY & TAPIA	*Les Juifs du Maghreb - Diasporas contemporaines (Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes), 480p.*	**280F**
* LECLERC Christophe	*Avec T.E.Lawrence en Arabie. La mission militaire française au Hedjaz 1916-1920 (Préf.de Maurice Lares et Malcolm Brown) (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1998, 2-7384-6842-X, 174p.*	**98 F**
LEKAHAL Mokhtar	*Chroniques d'exil d'un écrivant (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1994, 270p.*	**130F**
LIAUZU Cl.	*Enjeux urbains au Maghreb - Crises, pouvoirs et mouvements sociaux, 195p.*	**102F**
LIST Harald	*Le langage militaire arabe contemporain, 299p.*	**220F**
LOCQUIN Jacques	*L'intégrisme islamique mythe ou réalité?, 1997, 2-7384-5068-7, 190p.*	**120F**
LONGUENESSE Elisabeth	*Santé, médecine et société dans le monde arabe (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1995, 322p.*	**180F**
LORNE Alain	*L'envers de l'islam. D'Aden à Paris, 1994, 120p.*	**70 F**
MAATOUK Frédéric	*Les contradictions de la sociologie arabe. (Coll.Comprendre le Moyen-Orient), 1992, 126p.*	**75 F**
MAJZOUB Tarek	*Les fleuves du Moyen-Orient. Préf.de Guy Le Moigne (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1994, 282p.*	**170F**
MAKILAM	*La magie des femmes kabyles et l'unité de la société traditionnelle (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1996, 2-7384-3954-3, 334p.*	**170F**
MANNA Haytham	*Islam et hérésies. L'obsession blasphématoire (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1997, 2-7384-5901-3, 138p.*	**80 F**
MANSOUR Fawzy	*L'impasse du Monde arabe, 230p.*	**125F**
MAROUF Nadir (dir.)	*Le chant arabo-andalou, 1995, 200p.*	**130F**
MELLAH-FAWZI	*De l'unité arabe (essai d'interprétation critique), 224p.*	**120F**
* METOUI Lassaâd	*Calligraphie arabe. Dans le sillon du calane (Préf.de Jack Lang), 1998, 2-7384-6164-6, 160p.*	**220F**
METOUI Lassaâd	*Trace. Calligraphie arabe (Préf.de Sapho. Introduction de M.Rodinson) (Format : 30x21cm), 1996, 2-7384-4754-6, 120p.*	**160F**
MOUCANNAS-MAZEN Rita	*Islam-Droit- et relations économiques internationales, 1996, 2-7384-3452-5, 408p.*	**230F**
* MOZAFFARI Mehdi	*Pouvoir shiite. Théorie et évolution (Coll. Autre Islam), 1998, 2-7384-5775-4, 342p.*	**180F**
NAAOUSH Sabah	*Dettes extérieures des pays arabes (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 128p.*	**75 F**
OUALALOU Fathalah	*Après Barcelone... le Maghreb est nécessaire, 1996, 9981-880-31-0, 336p.*	**85 F**
PFLAUM Hans-Georg	*L'Afrique romaine. Etudes épigraphiques, tome 1, 440p.*	**380F**
PICARD E. (sous dir.)	*La nouvelle dynamique au Moyen-Orient. Les relations entre l'Orient Arabe et la Turquie. (Coll. Comprendre le M.-O.), 1993, 215p.*	**120F**
RAOUF Wafik	*Nouveau regard sur le nationalisme arabe. Ba'th et nassérisme, 380p.*	**190F**
* REDISSI Hamadi	*Les politiques en islam. Le prophète, le roi et le savant (Coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 1998, 2-7384-6935-3, 168p.*	**90 F**

REIGNER Ph.	*Ismayl urbain. Voyage d'Orient suivi de «Poèmes de Ménilmontant de d'Egypte», 1993, 398p*	**220F**
ROMEY Alain	*Histoire, mémoire et sociétés. L'exemple de N'goussa: oasis berbérophone du Sahara (Ouargala), 1992, 174p*	**95 F**
ROQUE Marie-A. (dir.)	*Les cultures du Maghreb (Préf.de Paul Balta), 1996, 2-7384-4416-4, 198p*	**120F**
Société d'Histoire...	*Européens en Orient au XVIIIè siècle (Par Société d'Histoire de l'Orient), 1994, 202p*	**110F**
TRIBOU Gary	*L'entrepreneur musulman (Coll. Comprendre le Moyen-Orient), 1995, 236p*	**140F**
WEBER Edgar & JALALI	*L'islam en France ou la paix sainte, 190p*	**98 F**
YACINE T. (réunis par)	*Amour, fantasme et société en Afrique du Nord et au Sahara, 1992, 188p*	**110F**
ZAROUR Charles	*La coopération arabo-sénégalaise. Préf.de S.Amin, 110p*	**90 F**
ZOUILAI Kaddour	*Des voiles et des serrures. De la fermeture en Islam, 1991, 224p*	**120F**

Achevé d'imprimer par Corlet Numérique - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 5454 - Dépôt légal : mai 2001 - Imprimé sur DemandStream

Imprimé en UE